

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**  
**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 4 septembre 2023

Openbare vergadering van maandag 4 september 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h25 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u25 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

**Mme la présidente.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 26/06/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 26/06/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

**Mme la présidente.**- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 216 à 221, 223 à 224, 230, 233 et 239 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 31/08/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 216 tot 221, 223 tot 224, 230, 233 en 239, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd.

31/08/2023.

**Mme la présidente.**- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 210 à 215, 222, 225 à 229, 231 à 232, 234 à 238 et 247 à 255 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 31/08/2023.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 210 tot 215, 222, 225 tot 229, 231 tot 232, 234 tot 238 en 247 tot 255 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 31/08/2023.- Stemming over de dringendheid.

**L'urgence est admise à l'unanimité**

**De dringendheid wordt eenparig aangenomen**

### **Installation d'un suppléant - Installatie van een opvolger**

**Mevrouw de voorzitter.**- In zitting van 26/06/2023 nam de Raad akte van het ontslag van mevr. PERSOONS met ingang van 04/09/2023. Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en installatie van de opvolger die mevr. Ans PERSOONS zal vervangen, te weten : mevr. Anaïs MAES.

En sa séance du 26/06/2023, le Conseil communal a pris acte de la démission de Mme PERSOONS avec effet au 04/09/2023. Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé à remplacer Mme Ans PERSOONS, à savoir Mme Anaïs MAES.

Overwegende dat mevr. Ans PERSOONS werd verkozen op de lijst nr. 11 (Change.Brussels) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018 ; dat zij aangesteld werd tijdens de installatievergadering op 03/12/2018 ;

Considérant que Mme Ans PERSOONS a été proclamée 1ère effective de la liste n° 11 (Change.Brussels) des élections communales du 14/10/2018 ; qu'elle

a été installée lors de la séance d'installation le 03/12/2018 ;

Overwegende dat de eerstvolgende nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Ans PERSOONS, mevr. Anaïs MAES is, geboren te Etterbeek op 23/03/1984, en wonende te Vuurkruisenlaan, 195 te 1020 Brussel, uitgeroepen tot 9de opvolger en die bij de verkiezingen van 14/10/2018, 177 voorkeurstemmen en 0 stem per devolutie, samen 177 stemmen in totaal behaald heeft,

Considérant que le premier suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient Mme Ans PERSOONS est Mme Anaïs MAES, née à Etterbeek, le 23/03/1984, domiciliée avenue des Croix du Feux, 195 à 1020 Bruxelles, proclamée 9e suppléante et ayant obtenu 177 votes nominatifs et 0 suffrage attribué par dévolution, soit 177 voix au total lors des élections du 14/10/2018,

ik deel aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat zij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat zij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet.

Zij verzoekt de Raad derhalve de geloofsbrieven van mevr. Anaïs MAES, geldig te verklaren en haar aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

j'informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressée continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'elle ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de Mme Anaïs MAES et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

*(De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit. Mevr. Anaïs MAES neemt geen deel aan de beraadslaging over het onderzoek van haar geloofsbrieven.*

*Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif. Mme Anaïs MAES ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs)*

**Mevrouw de voorzitter.**- Ik nodig mevr. Anaïs MAES, aanwezig in de Raadzaal, uit om de grondwettelijke eed af te leggen in handen van de Burgemeester.

J'invite Mme Anaïs MAES, présente dans la salle du Conseil, à prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

*(Mevr. Anaïs MAES legt de volgende eed af in het Nederlands, gevolgd door het Frans :*

*Mme Anaïs MAES prête le serment suivant en néerlandais, suivi du français :  
"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge")*

Mevr. Anaïs MAES zal de 49e plaats inneemen op de ranglijst.

Mme Anaïs MAES occupera la 49e place sur le tableau.

*(M. le Bourgmestre donne acte à Mme Anaïs MAES de sa prestation de serment et la déclare installée en qualité de conseillère communale de la Ville de Bruxelles, en remplacement de Mme Ans PERSOONS, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat. Dhr. Burgemeester verleent aan mevr. Anaïs MAES akte van haar eedaflegging en verklaart haar aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Ans PERSOONS, ontslagnemend, voor de resterende duur van haar mandaat)*

**Een schepenambt is vacant ten gevolge van ontslag van mevr. Ans Persoons als schepen - Vacance d'un poste d'échevin suite à la démission de Mme Ans Persoons aux fonctions d'échevine**

**Mevrouw de voorzitter.**- In zitting van de Gemeenteraad van 26/06/2023 werd geakteerd het ontslag van mevr. Ans PERSOONS, vervangingen in de samenstelling van het College van Burgemeester en Schepenen zouden geagendeerd worden op de eerstvolgende Gemeenteraadszitting, zijnde deze van 04/09/2023.

En séance du Conseil communal du 26/06/2023, il a été acté la démission de Mme Ans PERSOONS comme échevine. Un remplacement dans la composition du Collège des Bourgmestre et Échevins serait porté à l'ordre du jour de la plus prochaine séance du Conseil communal, soit celle du 04/09/2023.

Bij e-mail van 10/07/2023, ten minste 7 vrije dagen voor de zitting, heeft de Voorzitter van de Raad alle leden van de Raad op de hoogte gebracht van de procedure voor de neerlegging van de schriftelijk voordrachtakten en van de uiterste limiet, nl. op donderdag 31/08/2023 te middernacht, evenals van de procedure voor de verkiezing.

Par courrier électronique du 10/07/2023, au moins 7 jours francs avant la séance, la Présidente du Conseil communal a informé les membres du Conseil communal de la procédure pour le dépôt de candidatures écrites et de l'échéance, à savoir au plus tard le jeudi 31/08/2023 à minuit, ainsi que de la procédure pour l'élection.

Artikel 15 § 1 alinea 4 van de nieuwe gemeentewet schrijft voor dat indien een Schepen afziet van zijn mandaat, een nieuwe kandidaat schriftelijk wordt voorgedragen door minstens de meerderheid van degenen die op dezelfde lijst zijn verkozen en door minstens de meerderheid van de verkozen

gemeenteraadsleden.

L'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 4, de la nouvelle loi communale dispose que si un échevin renonce à son mandat d'échevin, un nouveau candidat est présenté par écrit par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des élus du Conseil.

Eén enkele schriftelijke kandidatuur werd ingediend voor het vacant geworden Schepenambt ten gevolge van het ontslag van mevr. Ans PERSOONS. Het is deze van mevr. MAES Anaïs, verkozene van de lijst Change.Brussels.

Une seule candidature a été introduite par écrit pour le mandat d'échevine devenu vacant suite à la démission de Mme Ans PERSOONS. Il s'agit de celle de Mme Anaïs MAES, élue de la liste Change.Brussels.

De akte van voordracht vermeldt uitdrukkelijk het mandaat waarvoor mevr. MAES zich kandidaat stelt, nl. voor het mandaat van Schepen ter vervanging van mevr. Ans PERSOONS, ontslagnemend. Er wordt geen melding gemaakt van taalaanhorigheid (facultatief).

L'acte de présentation indique expressément le mandat pour lequel Mme MAES se porte candidate, soit le mandat d'échevine en remplacement de Mme Ans PERSOONS, démissionnaire. Il ne comprend pas d'indication (facultative) sur l'appartenance linguistique.

De akte van voordracht behaalt de door de wet voorgeschreven dubbele meerderheid. De akte werd enerzijds ondertekend door ten minste de meerderheid van de verkozenen van de lijst waarop zij verkozen werd (Change.Brussels) en anderzijds mede-ondertekend door verkozenen van de lijsten ECOLO-GROEN, PS, DéFI, zodat de voordracht gesteund wordt door ten minste de meerderheid van de zetelende leden in de Gemeenteraad.

L'acte de présentation de Mme MAES recueille la double majorité prescrite par

la loi. D'une part, il est signé par la majorité au moins des élus de la liste sur laquelle elle a été élue (Change.Brussels) et, d'autre part, il est cosigné par des élus des listes ECOLO-GROEN, PS, DÉFI, recueillant ainsi la majorité au moins des élus siégeant au Conseil communal.

De ontvankelijkheid van de kandidatuur dient ook beoordeeld te worden in het licht van artikel 16 van de nieuwe gemeentewet m.b.t. de verhouding mannen en vrouwen in het ganse College.

La recevabilité de la candidature doit également être examinée au vu des dispositions de l'article 16 de la nouvelle loi communale sur la proportion hommes-femmes dans la composition du Collège dans son ensemble.

Art. 16 § 1 stelt het principe vast dat er in de gemeenten met 100.000 tot 199.999 inwoners 9 Schepenen zijn, onder wie ten minste 4 Schepenen van verschillend geslacht van de anderen. In toepassing van art. 16, § 2, kan van dit principe slechts worden afgeweken als ten minste een derde van de leden van het College van Burgemeester en Schepenen van een ander geslacht is dan de anderen.

L'article 16, § 1, consacre le principe qu'il y a 9 échevins dans une commune de 100.000 à 199.999 habitants, dont au moins 4 d'un sexe différent des autres.

Conformément à l'article 16, § 2, il ne peut être dérogé au paragraphe 1er que si un tiers des membres du Collège des Bourgmestre et Échevins sont au minimum de sexe différent des autres.

De samenstelling van het College bij zijn installatie beantwoordde aan de voorschriften van artikel 16, § 2, van de nieuwe gemeentewet (ten minste één derde van zijn leden van verschillend geslacht).

La composition du Collège lors de son installation en début de législature répondait au prescrit de l'article 16, § 2, de la nouvelle loi communale (au

moins un tiers de ses membres de sexe différent des autres).

Gelet op de enige ontvangen kandidatuur voor de vervanging van mevr. PERSOONS, wordt voorgesteld om een vrouw te vervangen door een vrouw. Au vu de l'unique candidature réceptionnée pour le remplacement de Mme PERSOONS, il est proposé de remplacer une femme par une femme.

In het licht van de criteria van artikel 16, § 1 en 16, § 2, kan men vaststellen dat :

- er op 9 Schepenen (zonder de bijkomende Schepenen), 4 vrouwen en 5 mannen zullen zijn, wat beantwoordt aan artikel 16, § 1;
- er op 10 Schepenen (zonder de Burgemeester maar met de bijkomende Schepenen), 5 vrouwen en 5 mannen zullen zijn.

En examinant les critères de l'article 16, § 1, et 16, § 2, on peut constater que :

- sur 9 échevins (sans échevin surnuméraire) il y aura 4 femmes et 5 hommes, ce qui répond à l'article 16, § 1 ;
- sur 10 échevins (sans le bourgmestre mais avec l'échevin surnuméraire, il y aura 5 femmes et 5 hommes.

Ik breng ter kennis van de Raad dat de kandidatuur van mevr. MAES Anaïs geldig werd ingediend en dat er tot de stemming mag overgegaan worden.

Je porte à la connaissance du Conseil que la candidature de Mme MAES Anaïs est valablement présentée par écrit et que le scrutin peut avoir lieu.

Déroulement des opérations de vote

Verloop van de stemverrichtingen

**Mme la présidente.**- La procédure de scrutin et de dépouillement se déroule de la manière suivante :



Het verloop van de stemming en het tellen van de stemmen gebeurt als volgt:

L'élection a lieu en séance publique, mais le vote est secret.

De verkiezing vindt plaats in openbare zitting, maar de stemming is geheim.

Overeenkomstig de bepalingen van het huishoudelijk reglement zal een stemopnemingsbureau samengesteld worden, bestaande uit de Voorzitster, die het bureau zal voorzitten, en de 2 jongste aanwezige Raadsleden, nl. dhr. Anas BEN ABDELMOUMEN en mevr. Nawal BEN HAMOU die als stemopnemers fungeren.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, un bureau sera constitué pour le scrutin et le dépouillement, composé de la présidente et des deux conseillers présents les moins âgés, à savoir M. Anas BEN ABDELMOUMEN et Mme Nawal BEN HAMOU, qui rempliront les fonctions de scrutateurs.

Het bureau zal plaats nemen in de Zinneke- en Bruocsellazaal, die beschouwd wordt als deel uitmakend van de Raadzaal, waar de stemming zal plaats vinden in de daartoe geplaatste stemhokjes.

Le bureau prendra place dans les salles Zinneke et Bruocsella, qui sont considérées comme faisant partie intégrante de la salle du Conseil et où le vote aura lieu dans des isolements qui y sont installés à cet effet.

Ik zal aan ieder gemeenteraadslid één stembiljet overhandigen. dhr. BEN ABDELMOUMEN zal op een lijst aanduiden wie een stembiljet gekregen heeft. Daarna vullen de Raadsleden hun stembiljetten in de stemhokjes in, en deponeren ze vervolgens in de stembus. Mevr. BEN HAMOU zal aanduiden wie er gestemd heeft.

Chaque Conseiller recevra donc 1 seul bulletin des mains de la Présidente. M. BEN ABDELMOUMEN pointera les noms des Conseillers ayant reçu un

bulletin. Les conseillers voteront dans les isolements, puis viendront déposer leurs bulletins dans l'urne. Mme BEN HAMOU pointera le nom des conseillers ayant voté.

De naam van mevr. Anaïs MAES staat op het stembiljet. Om geldig te stemmen, dient u het vakje rood te kleuren naast "ja" of "neen". Indien u zich wenst te onthouden, dan dient u het stembiljet blanco te laten. Stembiljetten waarop meer dan één vakje gekleurd is, of waarop een of andere vermelding voorkomt, of die niet met het rode potlood werden ingevuld, zijn ongeldig. Wie zich vergist heeft, dient dit aan de Voorzitster te melden. Deze kan het biljet vervangen tegen afgifte van het oude dat dan zal vernietigd worden.

Le nom de Mme Anaïs MAES est indiqué sur le bulletin de vote. Pour voter valablement, vous coloriez en rouge la case "oui" ou "non". Celui qui veut s'abstenir doit laisser son bulletin blanc. Si vous coloriez plus d'une case, ou si une quelconque mention apparaît sur le bulletin, ou si le vote n'est pas exprimé au moyen du crayon rouge, votre bulletin sera nul. Celui qui s'est trompé doit le signaler à la présidente, qui pourra alors remplacer le bulletin contre la remise de l'ancien qui sera détruit.

Na de stemming wordt de stembus gesloten en de stemopneming zal plaats vinden in de gemeenteraadzaal. À l'issue du scrutin, l'urne sera fermée et on procédera au dépouillement dans la salle du Conseil communal.

De Voorzitster zal onmiddellijk het resultaat van de stemming afkondigen in openbare zitting.

La Présidente proclamera immédiatement le résultat du vote en séance publique.

Opérations de dépouillement

Stemopnemingsverrichtingen

Resultaat van de stemming :

Résultat du dépouillement :

- 39 raadsleden hebben deelgenomen aan de stemming - 39 conseillers ont participé au scrutin
- aantal stembiljetten aangetroffen in de urne - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- blanco en ongeldige stemmen - bulletins blancs et nuls : 7
- geldige stemmen - votes valables : 32
- absolute meerderheid - majorité absolue : 17
- neen-stemmen - votes négatifs : 7
- mevr. MAES behaalt 25 stemmen - Mme MAES obtient 25 suffrages.

*(Mevr. Anaïs MAES legt de volgende eed af in het Nederlands, gevolgd door het Frans :*

*Mme Anaïs MAES prête le serment suivant en néerlandais, suivi du français :*

*"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk"*

*"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge".*

*Il est donné acte de sa prestation serment et elle est installée dans ses fonctions d'échevine.*

*Er wordt akte verleend van haar eedaflegging en zij wordt aangesteld in haar schepenambt.)*

**M. Weytsman**.- D'emblée, je félicite Mme Maes pour son élection. Depuis les bancs de l'opposition, nous serons des forces de propositions constructives, en espérant que Mme Maes puisse mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Cela étant dit, même si nous n'avons évidemment rien contre Mme Maes, le groupe MR-VLD n'a pas soutenu cette proposition d'échevinat. Le vote est secret, mais le groupe MR-VLD veut expliquer pourquoi il n'a pas souhaité voter pour Mme Maes, contrairement au cas d'autres échevins comme Mme Mutyebele, que nous avons soutenue à l'époque. Tout simplement, on trouve que c'est un mauvais signal démocratique. Vous connaissez la règle qui prévaut au MR-VLD, à savoir le nombre de voix et le respect des électeurs. Mon intervention aurait pu avoir lieu dans le cadre de sa nomination comme conseillère communale. Nous trouvons que faire démissionner sept ou huit conseillers communaux jusqu'au neuvième suppléant est un très mauvais signal pour la démocratie. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité soutenir cette proposition formulée par le Collège.

**M. le Bourgmestre.**- La tradition au MR, c'est pour les échevins. Pour être ministre, il ne faut pas obtenir de voix.

**M. Wauters.**- Eerst en vooral, Mevrouw Maes, welkom in de Gemeenteraad van de stad Brussel. Je n'ai pas la chance de vous connaître, mais j'ai pour principe, humainement, d'avoir un a priori positif pour les personnes qui arrivent dans mon environnement. Je ne doute pas que vous mettez vos énergies et vos compétences, même si vous avez assez peu de temps pour le faire, au service des matières importantes qui relevaient de votre prédécesseure.

Ce qui m'afflige, c'est le nombre de personnes qui ont dû démissionner pour finalement arriver à faire monter la neuvième suppléante. Je me souviens que la liste Change.Brussels, aux élections de 2018, s'était présentée comme une liste citoyenne. Je connais personnellement des francophones et des Européens qui se sont inscrits sur cette liste avec beaucoup d'enthousiasme et qui ont récolté un

siège, celui de votre collègue et, aujourd'hui, le vôtre. Je vois qu'aujourd'hui, on a dû faire démissionner toute une série de personnes. Je serais curieux de connaître les raisons exactes qui ont fait qu'elles ont démissionné. Même si ça ne remet pas en question vos qualités personnelles, cela remet en question l'honnêteté intellectuelle, politique et démocratique d'un groupe politique qui s'appelait Change.Brussels et qui a d'ailleurs changé de nom très rapidement après.

J'espère que vous allez pouvoir faire du bon boulot. Comme le disait mon collègue M. Weytsman, nous serons attentifs et toujours prêts à soumettre des propositions pour faire avancer les choses, parce que nous sommes là pour la Ville de Bruxelles et pour les Bruxellois avant tout. Toutefois, j'espère que les Bruxelloises et les Bruxellois n'oublieront pas en 2024 ce qu'il s'est passé en 2018, quand ils devront poser un acte citoyen et voter pour une liste qui leur annonce des choses, mais ne tient pas ses promesses. Bonne chance et bon courage pour ce travail que vous commencez aujourd'hui.

**M. Coomans de Brachène.**- D'abord, je m'associe aux propos qui viennent d'être tenus par M. Weytsman et M. Wauters. Je ne connais pas non plus Mme Maes, mais, Monsieur le Bourgmestre, lorsque votre actuel président de parti est entré en politique, il n'avait jamais été élu et n'avait donc pas cette légitimité.

*(Colloques)*

Cela fait 23 ans que je siège dans ce Conseil. En 23 ans, jamais je n'ai connu un tel déni de démocratie face au respect des voix obtenues. J'ai fait un rapide calcul pour les deux principaux partis de la majorité. Au PS, le 31e non-élu, donc le tout dernier score des socialistes, fait 300 voix, donc le double de Mme Maes. Le 40e non-élu chez Ecolo fait plus de 200 voix. En l'occurrence, une personne qui a récolté moins de voix que n'importe qui ici va endosser des fonctions excessivement importantes. Cela n'a rien de personnel contre Mme

Maes, mais cela me semble être un très mauvais précédent. La majorité envoie un très mauvais signal.

Quand on est présent sur une liste, on a le droit de ne pas siéger, mais avec une telle multiplication de personnes qui désirent ne pas siéger, on peut se poser la question de l'utilité de s'inscrire sur une liste. On ne le fait pas par politesse ni charité chrétienne. On le fait parce qu'on croit à un projet, à une ambition, à une ville. Je pense que toutes les personnes qui sont ici croient à ce projet de ville.

Je regrette qu'à un an des élections pour une fonction aussi essentielle que l'échevinat de l'urbanisme, vous envoyiez un tel signal. Je pense que vous passez à côté de l'enjeu et je le déplore.

Entendre des leçons de la part du MR qui, par trois fois durant cette législature, a désigné des personnes qui ne sont même pas passées par le vote (la ministre des Affaires étrangères, la première ministre de l'Enseignement supérieur et la deuxième, qu'on est allé rechercher à l'étranger, c'est assez particulier. Que doivent penser vos parlementaires ? Si votre jurisprudence, ce sont les voix, au niveau de votre présidence de parti, on ne doit même pas passer par la case élection pour devenir ministre.

Je veux souligner le courage de Mme Maes. Mme Maes est enseignante. Il y a une semaine encore, elle faisait passer des examens à ses élèves. Elle a décidé de mettre sa carrière en suspens pour s'investir dans le pouvoir public pour un an. Franchement, je la félicite, parce que l'engagement politique, ce n'est pas simple. Cela implique de s'exposer et d'exposer sa famille. Simplement, je veux lui souhaiter bonne chance, mais je suis sûr qu'elle fera cela très bien.

Nos règles démocratiques, à Bruxelles, sont particulières. Elles sont le fruit de

longs accords, de longues discussions qui ne sont pas simples parce que nous sommes la capitale d'un pays qui n'est pas simple. Moi, je les trouve logiques. Ce dont vous ne parlez pas dans votre intervention, ce sont les listes bilingues à Bruxelles. Il était normal que pour s'occuper de l'enseignement néerlandophone, on fasse appel à une échevine néerlandophone, même si Mme Maes revendique toujours ses origines wallonnes et francophones. Elle le revendique tout le temps. Je regrette cette polémique. Je vous le rappelle : trois ministres, non pas des échevins de la petite Ville de Bruxelles, mais trois ministres dont une ministre régalienne des Affaires étrangères. Je pense donc que le MR doit d'abord appliquer ses règles avant de faire la leçon au Collège. C'est malheureusement une tendance lourde au MR. Je trouve cela dommage. Anaïs, bienvenue au Conseil communal !

**M. Weytsman**.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai du respect pour vos analyses, mais vous savez très bien qu'il n'y a pas d'obligation d'être député pour être ministre fédéral. Par contre, contrairement à ce que vous dites, un échevin doit être conseiller communal pour être nommé. C'est dans la loi. Cette obligation vaut pour tous les échevins, à l'exception du bourgmestre. Ce que nous soulignons, c'est que pour que Mme Maes puisse devenir conseillère communale, sept ou huit conseillers communaux ont dû démissionner. J'en connais personnellement et certains étaient néerlandophones également. Effectivement, vous avez une approche différente de celle du MR lorsqu'il faut respecter la loi au niveau communal.

**M. le Bourgmestre**.- Ne me dites pas qu'on ne respecte pas la loi. Vous êtes mal à l'aise par rapport à ma remarque.

**M. Weytsman**.- Je ne suis pas du tout mal à l'aise. Vous semblez oublier qu'il y a une grande différence : la loi prévoit que pour être échevin, il faut être

conseiller communal.

**M. le Bourgmestre**.- C'est vous qui avez dit qu'il y avait une règle au MR, à savoir le nombre de voix. Je n'ai pas vu que c'étaient ceux qui obtenaient le plus de voix qui étaient ministres au MR.

**M. Weytsman**.- Je vous dis que la situation n'est pas du tout la même. Je me permets d'insister sur le fait que pour que Mme Maes - je lui souhaite la bienvenue - puisse siéger, il a fallu que sept ou huit autres conseillers communaux démissionnent. Nous estimons, au MR, que c'est un très mauvais signal démocratique.

**M. le Bourgmestre**.- Pour remplacer Mme Glatigny, il a fallu faire venir un avion de New York pour amener sa successeuse. C'est un choix du MR aussi.

**M. Weytsman**.- Ce que vous dites est absolument faux. Mme Bertieaux habite en Belgique depuis très longtemps.

**M. le Bourgmestre**.- C'est ce qu'elle a dit. Moi, je reprends ce qu'elle a dit.

**M. Weytsman**.- Vous racontez n'importe quoi, c'en est même très déplaisant. Vous commencez à citer des personnes et c'est tout à fait faux. Je la connais personnellement, je sais où elle habitait, je suis déjà allé chez elle. Peu importe. Est-ce qu'on doit, Monsieur le Bourgmestre, en arriver à parler de personnes en particulier parce que le groupe MR se dit en défaveur de ces démissions en cascade ? Vous donnez, par vos propos, un écho à ce qui n'aurait pas dû faire l'objet d'une polémique. On a accueilli Mme Maes. Je suis heureux qu'elle soit là, mais nous ne l'avons pas soutenue et nous avons expliqué pourquoi.



**Démission de Mme Ans PERSOONS de ses fonctions de conseillère de  
police**

**Ontslag van mevr. Ans PERSOONS van haar functies van Politieraadslid**

**Mme la présidente.**- J'informe les membres du Conseil communal de la démission de Mme Ans PERSOONS comme conseillère de police. Lors de la prochaine séance du Conseil de police, sa 2e suppléante, Mme Fatima ABID, sera invitée à la prestation de serment.

Ik breng de Gemeenteraadsleden ter kennis van het ontslag van mevr. Ans PERSOONS als Politieraadslid. Tijdens de volgende vergadering van de Politieraad, zal haar tweede plaatsvervangster, mevr. Fatima ABID, worden uitgenodigd om de eed af te leggen.

**Pris pour information**

**Kennis genomen**

**Communications relatives aux associations subventionnées**  
**Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

**Mme la présidente.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes ou rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- A.R.BR.E. asbl (comptes 2022), A.R.BR.E. (jaarlijkse rekeningen 2022) ;
- asbl communale Entreprendre Bruxelles (rapport annuel 2022) ;
- asbl communale Brussels Expo (comptes annuels 2022) ;
- asbl communale BME (comptes annuels 2022), gemeentelijk vzw BME (jaarlijkse rekeningen 2022) ;
- asbl communale Entreprendre Brussels (comptes annuels 2022) ;
- asbl communale Bains de Bruxelles (comptes annuels et rapport annuel)

- asbl communale A.R.BR.E. (modification statuts 2023) ;
- Entreprendre.Brucity asbl, au 31/12/2022 (comptes, rapport financier et de gestion), Ondernemen.Brucity vzw, op 31/12/2022 (rekeningen en verslag inzake beheer en financiële toestand).

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Théâtre Royal du Parc asbl, au 30/06/2022, "Théâtre Royal du Parc" vzw, op 30/06/2022 ;
- Resto Modèle asbl, aux 31/12/2021 et 31/12/2022, "Resto Modèle" vzw, op 31/12/2021 en 31/12/2022 ;
- Association Sportif Brussels City asbl, au 31/12/2021, "Association Sportif Brussels City" vzw, op 31/12/2021 ;
- Royal Excelsior Sports Club 1904 asbl, au 31/12/2022 ;
- 1001 Valises asbl, au 31/12/2022, "1001 valises" vzw, op 31/12/2022 ;
- Molengeek asbl, au 31/12/2021, Molengeek vzw, op 31/12/2021 ;
- Brussels Major Events asbl, au 31/12/2022, Brussels Major Events vzw, op 31/12/2022 ;
- KunstenFESTIVALdesArts asbl, au 31/12/2022, "KunstenFESTIVALdesArts" vzw, op 31/12/2022 ;
- Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken asbl, au 31/12/2022, "Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken" vzw, op 31/12/2022 ;
- Jeunesse à Bruxelles asbl, au 31/12/2022, "Jeunesse à Bruxelles" vzw, op 31/12/2022 ;
- "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" (Fondation d'utilité publique), au 31/12/2022, Koninklijke Vlaamse Schouwburg (Stichting van openbaar nut), op 31/12/2022 ;
- Centre Culturel Bruegel asbl, au 31/12/2022, "Centre Culturel Bruegel" vzw

op 31/12/2022 ;

- Riches Claires asbl, au 31/12/2022, "Riches Claires" vzw op 31/12/2022 ;
- Les Brigittines asbl, au 31/12/2022, "Les Brigittines" vzw, op 31/12/2022 ;
- Théâtre Les Tanneurs asbl, au 30/06/2022, "Théâtre Les Tanneurs" vzw, op 30/06/2022 ;
- Rizome-Bxl asbl, au 31/12/2022, "Rizome-Bxl" vzw, op 31/12/2022 ;
- Entraide Bruxelles asbl, au 31/12/2022, "Entraide Bruxelles" vzw op 31/12/2022 ;
- Jazz Projects asbl, au 30/06/2022, Jazz Projects vzw, op 30/06/2022 ;
- Centre culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création asbl, au 31/12/2022, "Centre culturel de Bruxelles Nord - Maison de la création" vzw, op 31/12/2022 ;
- Bruxelles Musées Expositions asbl, au 31/12/2022, Brussel Musea Tentoonstellingen vzw, op 31/12/2022 ;
- Schuman Square Comité asbl, au 31/12/2022, Schuman Square Comité vzw op 31/12/2022 ;
- Bal National asbl, au 31/12/2022, "Bal National" vzw, op 31/12/2022 ;
- La Montagne magique, Théâtre des jeunes de la Ville de Bruxelles asbl, au 31/12/2022, "La Montagne magique, Théâtre des jeunes de la Ville de Bruxelles" vzw, op 31/12/2022 ;
- Le Renouveau du Quartier Grand Place asbl, au 31/12/2021, "Le Renouveau du Quartier Grand Place" vzw, op 31/12/2021.

### **Pris pour information**

#### **Kennis genomen**

*(Mme LALIEUX, conseillère communale, quitte la salle des délibérations)*

*(Mevr. LALIEUX, Gemeenteraadslid, verlaat de vergaderzaal)*

**Mme la présidente.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de

gestion de l'association suivante :

- Rock the City ! asbl, au 31/12/2022, Rock the City ! vzw, op 31/12/2022.

### **Pris pour information**

### **Kennis genomen**

*(Mme LALIEUX rentre en séance)*

*(Mevr. LALIEUX komt in zitting terug)*

### **Questions orales - Mondelinge vragen**

**Mme la présidente.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée par une question orale de M. WAUTERS et la question d'actualité de M. WEYTSMAN jointes à l'interpellation de Mme DEBAETS concernant la problématique des drogues dans le quartier Alhambra. De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform. Ze werd aangevuld met een mondelinge vraag van dhr. WAUTERS en de actualiteitsvraag van dhr. WEYTSMAN die worden toegevoegd aan de interpellatie van mevr. DEBAETS betreffende de drugsproblematiek in Alhambrawijk.

**Mme la présidente.**- Conformément à l'article 27 du règlement d'ordre intérieur, je décide qu'en raison de l'état de Mme l'échevine Houba, le Conseil communal examinera d'abord ses points. Les travaux se poursuivront ensuite avec l'examen des points dans l'ordre de préséance. Overeenkomstig artikel 27 van Huishoudelijk reglement Gemeenteraad heeft de Voorzitster besloten dat de Gemeenteraad, vanwege de toestand van mevr. de Schepen Houba, eerst de punten van mevr. Houba in overweging zal nemen. Daarna wordt verder gewerkt met de behandeling van punten in de agendaorde.

**Dossiers de Mme l'échevine Houba**

**Dossiers van mevr. de schepen Houba**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**Dossiers de M. le Bourgmestre**

**Dossiers van dhr. Burgemeester**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 3 – Punt 3 (délibération n° 29 du Conseil de l'action sociale du 28/06/2023 adoptant la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2023)

**M. Zian**, président du CPAS.- Il s'agit d'une modification purement technique qui est présentée à l'équilibre et n'a aucune incidence sur la dotation communale. Comme le budget a été préparé durant le premier semestre de l'année passée, il y a nécessairement des réallocations de base qui étaient insuffisamment dotées. Il s'agit d'un réarrangement interne qui n'a aucun impact sur la dotation communale.

**Vote**

**Mme la présidente**.- Nous devons à présent nous prononcer sur la délibération n° 29 du Conseil de l'action sociale du 28/06/2023 adoptant la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2023.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la présidente**.- Adoptée.

Point 4 – Punt 4 (modifications budgétaires 2023 du Mont-de-Piété)

**Votes**

**Mme la présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur les modifications budgétaires 2023 du Mont-de-Piété.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la présidente.**- Adoptées.

Point 5 - Punt 5 (compte et rapport de gestion 2022 du Mont-de-Piété)

**Mme la présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur le compte et le rapport de gestion 2022 du Mont-de-Piété.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la présidente.**- Adoptés.

**Dossiers de M. le Bourgmestre**

**Dossiers van dhr. Burgemeester**

**et/en**

**Dossiers de Mme l'échevine Maes**

**Dossiers van mevr. de schepen Maes**

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

**M. le Bourgmestre.**- Ces points sont à mon nom, puisque Mme Maes n'était pas encore installée, mais je trouverais plus correct que Mme Maes réponde aux

points pour lesquels elle est désormais compétente. Mme Maes n'est pas là juste pour assister à la séance. Elle est maintenant échevine. Donc, si tout le monde est d'accord, je propose que les points qui concernent l'urbanisme et l'enseignement néerlandophone soient abordés avec Mme Maes. Je pense que c'est la moindre des choses, maintenant qu'elle est installée.

**Mme la présidente.**- Vous l'avez vu dans l'ordre du jour, tous ces points se retrouvent dans les dossiers de Monsieur le Bourgmestre pour les raisons qu'il vient d'expliquer.

#### Point 18 – Punt 18

**M. Coomans de Brachène.**- J'ai noté qu'on parlait d'expropriation du Théâtre américain. On revient de loin. On a d'abord tenté de l'obtenir gratuitement. On a ensuite proposé des sommes relativement raisonnables. Aujourd'hui, c'est l'expropriation. On n'y voit pas très clair quant coût réel pour la Ville.

J'ai déjà dit à plusieurs occasions que la reprise du Théâtre américain ne me semblait pas être une priorité, sachant le grand nombre d'immeubles que la Ville a encore à sa charge et qui, pour beaucoup, sont dans un état catastrophique. Quand on a dix bâtiments à l'abandon, on commence par mettre les moyens pour les rénover, avant d'en acheter un onzième. Je comprends la tentation. Elle est forte parce que c'est un beau bâtiment, mais pour le moment, c'est un peu nébuleux parce qu'on ne sait pas exactement ce qu'on va y faire. J'avoue être un peu refroidi quand je vois les derniers achats de la Ville de Bruxelles et les rénovations qu'on nous annonce pour un prix raisonnable. Regardez la Bourse. On allait voir ce qu'on allait voir ! Non, cela n'allait pas coûter très cher. Et puis, on double, on triple, on quadruple...

Donc, j'ai un peu peur parce qu'il y a objectivement une explosion du coût des matériaux de 24 % en moyenne. Ce n'est pas anodin, car on parle ici d'un bâtiment emblématique. Donc, je me demande si le Collège ou la Ville ne feraient pas mieux de fixer les règles et de confier cela à quelqu'un qui soit capable de le faire dans un délai raisonnable, avec des conditions à respecter pour éviter un nouveau dérapage. Mes craintes sont légitimes parce que les habitants de la Ville veulent surtout que dans leurs quartiers respectifs, on rénove le bâti de la Ville qui, parfois, n'est pas du tout en bon état.

Les trois propriétaires avec le plus d'immeubles à l'abandon sur le territoire de la ville sont respectivement la Ville de Bruxelles, le CPAS de la Ville de Bruxelles et le Foyer bruxellois.

Que fait-on ? Combien cela va-t-il coûter ? Quelles sont les garanties de ne pas exploser le budget et d'avoir une occupation avec un budget maîtrisé ? Comment faire que ce dossier ne soit pas un caillou dans notre chaussure pendant encore dix ans ?

**M. le Bourgmestre.**- D'abord, cela me permet de rappeler à tous les conseillers qu'ils sont les bienvenus vendredi pour l'inauguration de la Bourse, qui est un bâtiment absolument sublime. Nous noterons que M. Coomans de Brachène n'a eu de cesse de s'opposer à ce projet, ce qui est son droit, mais j'espère que vous pourrez profiter d'un bâtiment majeur dont la rénovation est une véritable prouesse architecturale. Le grand public aura l'occasion de le découvrir samedi.

Il est vrai que le Théâtre américain n'est pas dans un très bon état. En effet, il est géré par la Régie des bâtiments. Donc, je vous invite, comme parlementaire, à poser des questions aux personnes qui sont là. Nous voulons l'exproprier pour l'utiliser, parce que c'est un des vestiges de l'Expo 58. C'était le théâtre du



pavillon américain. C'est un des derniers vestiges de l'Atomium, que nous avons rénové il y a plus de vingt ans. Je rappelle que ce bâtiment était promis à la démolition. Or nous pensons qu'il s'agit d'un patrimoine important. Ce lieu peut abriter une salle de spectacles, des studios de répétition. Il peut être rénové et donc conservé.

Le Collège estime qu'il est important de préserver le patrimoine bruxellois et encore plus ce moment exceptionnel qui a fait rayonner Bruxelles et la Belgique, à savoir l'Expo 58. Donc, le Théâtre américain en tant que vestige historique, mais aussi bâtiment en devenir pour la culture à Laeken, nous semble fondamental. Voilà pourquoi nous lançons la procédure d'expropriation visant à son acquisition. Nous ne connaissons pas encore le prix d'acquisition. Je ne peux malheureusement pas vous répondre. Mais ne vous inquiétez pas : pour l'engagement de cette expropriation budgétaire, nous devons évidemment passer devant le Conseil communal.

**M. Coomans de Brachène.**- Je suis très inquiet de la réponse qui a été donnée. Le bourgmestre est un expert de l'enfumage et il l'a très bien fait avec la Bourse. Je rappelle que le problème, ce n'est pas la Bourse. Je trouve que ce bâtiment est exceptionnel. Je le dis depuis douze ans. En 2011, je disais que le groupe MR était favorable à la reprise de l'emphytéose. Mais soit, c'est votre mauvaise foi qui s'exprime. Mais ce que je ne peux pas accepter et ce que la plupart des Bruxellois ne peuvent pas accepter, c'est un tel dérapage financier. Le prix de ce projet était déjà scandaleux, mais le multiplier par quatre et demi, c'est honteux ! C'est une gabegie inédite à Bruxelles.

Mais ce n'est pas l'objet de ma question. Ma question concerne le rachat d'un bâtiment certes emblématique, qui fait partie de l'Expo 58 et de notre patrimoine. Personne ne le conteste et là n'est pas le problème. Ce que je veux

savoir, c'est à combien la Ville est prête à le racheter. Vous pouvez encore avoir un doute sur le prix de rachat, mais j'ose imaginer que vous avez au moins fait une étude préalable pour savoir quel sera le coût de la rénovation, sachant que nous avons déjà sur le territoire de Laeken un grand nombre d'infrastructures culturelles.

Je suis toujours favorable à ce qu'on crée de nouvelles infrastructures culturelles, mais on n'y voit pas très clair. On va y créer des studios d'enregistrement. Soit, c'est très bien, même si je ne sais pas s'il y a une demande réelle et urgente dans ce domaine. Vous parlez d'une salle de spectacles. Peut-on avoir une estimation du nombre de personnes qu'on peut y accueillir ? J'imagine que votre estimation est aussi liée à ce nombre. On veut le racheter, mais avec quel projet concret ? Il n'y a rien de concret dans ce que vous nous avez expliqué. Les Bruxellois vont de nouveau payer sans rien savoir. Est-ce que cela va durer cinq, dix ou quinze ans, et pour quel projet final ?

#### Point 19 – Punt 19

**M. Coomans de Brachène.**- Lorsque le Collège a décidé de lancer cette occupation temporaire, on a dit qu'une telle occupation ne devait pas coûter autant. À l'époque, on avait dit que cela faisait beaucoup d'argent, au-delà de 100.000 € cumulés. Maintenant, vous ajoutez encore 20.000 € pour cette année. On n'y voit pas très clair et, surtout, on ne voit pas le bout du tunnel.

Quand, au-delà de cette occupation temporaire, aurons-nous un vrai projet d'occupation et de réhabilitation de ce site au bénéfice des habitants de Neder-Over-Heembeek ? Il s'agit d'un site qui ouvre sur ce quartier. C'est important. Je pense que les habitants sont en attente d'infrastructures, de quelque chose d'agréable. Pour le moment, on a un parc, du « broel », quelque chose qui est un

peu en attente.

**Mme Maes**, échevine.- Cette ASBL a reçu ses fonds après un appel à projets qui suivait le principe d'octroi de subsides de fonctionnement de 20.000 € par an pendant trois ans d'occupation. Cela a été validé par le Collège et le Conseil en 2022. Il n'est donc pas question de 100.000 €, mais de trois fois 20.000 € que ce Conseil a déjà acceptés en 2022.

Le projet s'appelle Bûmplanters. Il n'est pas seulement actif à cet endroit-là qui, autrement, serait désert, en attente du grand projet ZIR 4. Ces gens tiennent des permanences hebdomadaires sur site. Ils entretiennent l'espace pour qu'il ne devienne pas un bois sauvage et ils organisent des activités où ils mettent l'espace à la disposition du public. Les Bûmplanters doivent bien entendu, après l'allocation de ces 20.000 €, justifier leur activité. Ils l'ont fait dans le passé et vont le faire pour 2023 avec des pièces financières justificatives. Si ces pièces ne conviennent pas, la convention prévoit qu'ils devront rembourser les montants injustifiés. Si vous le voulez, on peut vous transmettre le rapport d'activité de l'année 2022.

**M. Coomans de Brachène**.- Je vous remercie, Madame Maes, pour cette réponse très claire. Si je vous parlais d'environ 100.000 €, c'est parce qu'à ma connaissance, aux sommes que vous avez évoquées, il était question d'ajouter un montant unique, mais je ne sais plus exactement de quel ordre (20.000 ou 30.000 €).

Cela étant, mon estimée collègue Clémentine Buggenhout, qui habite Neder, me confirme qu'on y voit très peu de monde. Elle me dit qu'on n'y voit jamais personne. J'y passe peut-être moins souvent qu'elle, mais je ressens la même chose. Peut-être est-ce à vérifier pour être sûr que la convention est respectée et

que, au-delà de l'entretien du site, il y a cette présence physique dont vous parlez. Je pense que ce serait la moindre des choses pour respecter les habitants et l'avenir de ce projet.

### Point 21 – Punt 21

**M. Wauters**.- C'est un dossier qui m'intéresse au plus haut point, puisque le programme Bruxelles tout autrement qu'on avait présenté en 2018 pour les élections contenait un gros chapitre à ce sujet. Effectivement, la Ville de Bruxelles, dans nombre de ses quartiers, a la chance d'avoir encore des intérieurs d'îlot qui ne sont pas complètement bétonnés. Je reviens d'ailleurs assez régulièrement devant ce Conseil communal pour défendre ces intérieurs d'îlot et leur diversité d'arbres et autres.

J'habite rue Marie-Christine dans un quartier où, très facilement et presque sans aucun contrôle, il y a moyen d'arracher des arbres « en stoemelings », comme on dit à Bruxelles. Heureusement que moi et d'autres sommes très vigilants pour essayer de préserver le côté vert de cet intérieur d'îlot. D'ailleurs, j'ai constaté que sur la carte qui montre les températures au sol, les jardins autour de chez moi sont un peu moins rouges qu'ailleurs, ce qui veut dire que les effets sont réels.

La Ville avait proposé un grand plan Canopée dont je suis très frustré de ne pas voir suffisamment de résultats. J'ai lu l'étude avec beaucoup d'intérêt. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce qu'on va en faire et comment vous allez travailler de façon transversale. Qu'est-ce qui est prévu ? On formule une série de recommandations, c'est très bien, mais qu'est-ce qu'on va en faire ? Aujourd'hui, il n'y a quasiment aucun contrôle et quand on appelle la police, c'est parfois trop tard. Comment va-t-on informer les habitants ? Parfois, ils ne savent même pas

qu'ils doivent demander une autorisation pour abattre un arbre. Ils sont de bonne foi. Je crois que sincèrement, ils ne savent même pas qu'ils ne peuvent pas.

Il y a un vrai travail à mener de protection de notre qualité de vie et de la qualité de l'air à Bruxelles. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir s'il y aura des actions concrètes. Comment seront-elles articulées de façon transversale avec les différents cabinets concernés, notamment dans les actions de sensibilisation des habitants ? Si on fait une série de recommandations, il faut qu'une personne physique puisse contrôler ce qui se fait derrière les façades.

**Mme Maes**, échevine.- Merci pour votre question très intéressante. En fait, on est complètement d'accord. Si l'étude sur les intérieurs d'îlot à Laeken est une question d'urbanisme, c'est justement pour éviter qu'on attaque les intérieurs îlot qui sont verts, mais il y a énormément d'intérieurs d'îlot à Laeken qui ne sont pas verts. Le plan veut faire en sorte qu'à chaque demande de permis d'urbanisme qui intègre un de ces intérieurs d'îlot, on prenne les recommandations comme base pour la délivrance dudit permis. Il est question non seulement de protéger les îlots qui sont déjà verts, mais aussi et surtout de dénoyer et verduriser des îlots qui, jusqu'à présent, sont très bétonnés. Pour chaque permis d'urbanisme, il faudra prendre en compte les recommandations du plan sur les îlots intérieurs à Laeken.

**M. Wauters**.- Vous avez répondu en partie sur l'aspect transversal du dossier, auquel j'aimerais voir associer les échevins compétents. Il est intéressant de savoir que cela pourra servir de base pour l'octroi de permis d'urbanisme ou autres. Aujourd'hui, par exemple, des gens veulent faire une toiture verte parce que cela permettra de filtrer l'eau, notamment. Ils sont prêts à plein de choses, mais une série de réglementations d'urbanisme de la Ville de Bruxelles sont un peu « hors sol ». On va exiger, dans leur petite cour de quatre mètres carrés,

qu'ils enlèvent le pavé alors qu'ils auraient beaucoup plus d'impact sur le climat en verdurisant, par exemple, leur toiture.

Ce qui m'intéresse, c'est aussi de savoir que ce travail intéressant puisse aboutir. C'est un autre échevin qui doit intervenir - c'est tout l'intérêt de la transversalité - sur la participation citoyenne. Une série de personnes très motivées dans ce domaine ou membres d'associations de toutes sortes peuvent apporter leur expertise pour que la réglementation urbanistique telle que vous allez l'adapter soit cohérente avec la réalité du terrain. Donc, il faut aussi que ce soit réalisable pour les propriétaires ou locataires qui veulent poser un acte positif pour la biodiversité et le climat.

Donc, je souhaiterais que rapidement, de façon collective et avec une ouverture vers la participation citoyenne, vous élaboriez des réglementations urbanistiques qui tiennent la route, gérables et applicables de manière concrète par les Bruxellois.

#### Point 25 – Punt 25

**M. Coomans de Brachène.**- Vendredi, j'aurais préféré poser la question en section, mais il ne m'a pas été possible de me connecter, car le lien qui m'avait été envoyé était corrompu.

Pouvez-vous me préciser ce qu'est un omnibus Vivaqua ?

**Mme Maes,** échevine.- Je vais être très honnête avec vous : il y a quelques jours encore, je ne savais pas non plus ce qu'est un omnibus. On m'a expliqué qu'en temps normal, l'eau qui arrive dans les avaloirs passe tout de suite dans les égouts. Mais à certains points, pour diverses raisons, on collecte l'eau avant de l'envoyer dans les égouts principaux. Et ce collecteur, c'est un omnibus.

**M. Coomans de Brachène**.- Je ne sais pas si c'est un effet du hasard ou de l'histoire, mais quand j'ai commencé à siéger dans ce Conseil, beaucoup d'élus de la Ville de Bruxelles habitaient du côté de l'avenue Louise et de l'avenue Roosevelt. Monsieur le Bourgmestre, aujourd'hui, il n'y a plus que vous et moi.

Je pense qu'il y a surtout quelque chose d'assez grave qui est en train de se passer, à savoir un manque de respect pour les habitants. Beaucoup d'habitants du centre-ville nous font état d'une débauche de bruit, de fêtes qui ont lieu matin, midi et, surtout, la nuit et qui les empêchent de vivre décemment dans le centre. Cela fait que souvent, les gens s'en vont. C'est aussi le cas dans les quartiers résidentiels du côté de l'avenue Louise et de l'avenue Roosevelt.

Quand la Ville de Bruxelles a décidé de déplacer la Fiesta Latina dans le bois de la Cambre, on a dit : « Attention, c'est un risque parce qu'il y a aussi, directement autour du bois de la Cambre, des habitations. » Peut-être le Collège s'en moque-t-il parce qu'il n'a pas beaucoup, voire aucun, de ce côté-là. Moi, je crois que chaque habitant, où qu'il soit, quel que soit son quartier, mérite d'être respecté. Je pense qu'il y a une qualité de vie à respecter à Bruxelles. Quand il y a du bruit à 10h, 11h, minuit, 2h du matin, parfois, c'est infernal. C'est infernal !

Nous avons pu fixer une jauge, à l'époque, avec mon collègue Alain Courtois pour ce quartier. On avait pu la respecter la plupart du temps. J'ai eu, après la dernière Fiesta Latina, énormément de plaintes de mes voisins, me disant à quel point c'était infernal, à quel point le bruit traversait leurs murs. Ils avaient l'impression d'avoir la fête dans leur salon, dans leur chambre, à tel point que c'en était devenu invivable. Est-ce que c'est ça qu'on veut pour la ville ? Est-ce

que c'est ça qu'on veut créer dans ce quartier ? Est-ce que c'est le signal qu'on veut envoyer ? J'espère que ce n'est pas le cas. On a, au sein de ce Collège, une forte représentation d'écologistes qui nous disent qu'ils vont faire respecter les espaces verts. Je rappelle que le bois de la Cambre, ce n'est pas un simple espace vert. C'est un espace vert reconnu également en zone Natura 2000.

**M. le Bourgmestre.**- Je rappelle que le MR continue de vouloir en faire une autoroute.

**M. Coomans de Brachène.**- Une zone Natura 2000 qui appelle aussi une série d'obligations. Il n'est pas possible d'y faire ce que l'on veut en termes de bruit, notamment pour éviter le départ des chauves-souris et d'une série d'espèces endémiques. Et on envoie un signal tout à fait opposé.

Donc, je voudrais savoir comment on prévoit de mieux gérer le bruit et de mieux respecter les habitants. Est-ce que c'est un signal qu'on prévoit d'envoyer également aux habitants du centre-ville et des autres quartiers périphériques qui sont aussi concernés par des fêtes extrêmement bruyantes ?

**M. le Bourgmestre.**- Le débat est bien posé. On a, en effet, un parti qui a occupé le mayorat il y a un peu plus de vingt ans. C'était une époque où, en effet, on fermait les endroits de nuit et on empêchait les fêtes. Sous un mayorat précédent, on interdisait les concerts de rock. C'était le début des années 80. Ici, nous essayons de trouver un équilibre. On ne nie pas que, parfois, il y a des fêtes qui font du bruit, mais on essaie de réfléchir au moyen de faire en sorte qu'une certaine jeunesse ait la possibilité de sortir, parce qu'elle a aussi le droit à la ville. Une ville, ce n'est pas blanc ou noir. Il y a, en effet, des règles à fixer. On essaie d'accompagner cela. Dans le bois de la Cambre, par exemple, il n'y a pas énormément de fêtes, contrairement à ce qu'on dit. On a un tableau qui est



très bien tenu par les services de Mme Jellab.

Je crois que le bois de la Cambre faisait beaucoup plus de bruit quand il était une autoroute. Votre parti continue d'exiger devant la justice que l'on réintroduise les voitures dans le bois de la Cambre, notamment là où ont lieu le Théâtre nomade, la Fête aphrodisiaque, les 24 heures vélo, la Fiesta Latina. C'est un choix de ville. Je ne vais pas vous convaincre et vous ne me convaincrez pas. Nous pensons, en effet, qu'il faut des lieux récréatifs pour les jeunes et les moins jeunes, pour les communautés. On essaie de les répartir sur le territoire. On en met aussi à Neder-Over-Heembeek. Parfois, aussi, il y a des personnes qui trouvent ça dommage. On en met à Laeken. On en met dans le centre-ville. On aura une question sur les événements de la place de Brouckère cet été et le bruit des rooftops. On pense que les rooftops sont intéressants parce qu'ils donnent aussi une vue différente, des rooftops que nous avons d'ailleurs concédés à un opérateur privé, ce qui devrait vous satisfaire.

Ce n'est pas simple de gérer une ville et le bruit, mais le son du silence, ce n'est pas la ville que nous voulons non plus. Une ville qui est en silence, ce n'est pas Bruxelles. Donc, il faut trouver cet équilibre difficile. Vous l'aviez trouvé dans les années 90, vous fermiez l'ensemble des endroits... Nous ne pensons pas que ce soit la bonne politique. Nous pensons qu'il faut, justement, une ville dans laquelle l'événementiel puisse s'exprimer, mais avec une certaine mesure et une répartition sur le territoire, en fixant des normes, en prévenant les riverains, en instaurant des numéros verts. Vous avez eu beaucoup de plaintes. Nous n'en avons pas reçu au service de la tranquillité publique, peut-être par lassitude. Je ne vais pas nier que certains ne téléphonent même plus.

Je peux vous dire que sur le calendrier du bois de la Cambre, on a plutôt limité le nombre d'événements. Si vous saviez le nombre de demandes qu'on reçoit.

On ne donne pas toujours notre accord. Par contre, c'est vrai que le bois de la Cambre est devenu un lieu très récréatif pour la jeunesse de Bruxelles. C'est un magnifique espace vert. Beaucoup de jeunes, le soir, se retrouvent là et on en est fiers. On trouve bien que ce ne soit plus une autoroute. On l'assume dans ce Collège. On trouve bien que ce ne soit plus seulement dédié à la voiture.

Comme je le dis souvent en riant avec mes collègues du Collège : « On a fait une action très révolutionnaire. On a fait d'un parc un parc. » Votre parti a toujours contesté cela. On verra aux prochaines élections ce qui sera défendu. Vous direz dans votre programme que vous remettrez les voitures dans le bois de la Cambre. Ce n'est pas ce que nous défendrons. En même temps, on trouvera cet équilibre entre un parc qui doit rester apaisé, des lieux de fête pour la jeunesse et la diversité culturelle qu'est Bruxelles.

Pour le reste, les gens ont droit à la tranquillité, mais il faut trouver un juste équilibre, qui n'est sans doute jamais simple à atteindre. Mais entre le rien du tout et la ville qui ne serait que bruyante, je pense que nous essayons de faire le maximum pour offrir une ville simplement attractive. Vous dites que les gens partent, mais en vingt ans de mayorat socialiste, 55.000 habitants de plus se sont fixés à Bruxelles.

**M. Coomans de Brachène.**- Monsieur le Bourgmestre, vous n'êtes jamais à une caricature près quand il s'agit de raconter des histoires. D'abord, je rappellerai que pour le moment, ce sont chaque année 40.000 Bruxellois qui quittent la ville. C'est inédit ! Il n'y en a jamais eu autant qui partent chaque année vers la périphérie, notamment pour des questions de bruit, parce que la ville est parfois devenue invivable. On peut trouver que ce n'est pas grave et qu'on arrivera bien à les remplacer, mais je pense que c'est aussi le droit des Bruxellois de trouver la qualité de vie qu'ils méritent dans leur ville. Je pense que tout le monde a

droit à un niveau de nuisance sonore raisonnable et raisonné.

Vous reprenez des choses caricaturales des années 90 pour nous dire qu'en 2023, vous faites quelque chose de très acceptable. Moi, je vous dis simplement que le bruit en journée et en soirée, c'est une chose, mais le bruit en début de nuit, quand des personnes ont envie ou ont besoin de se reposer et qu'ils ont l'impression d'avoir une fête dans leur salon ou dans leur chambre, c'est moins acceptable. Peut-être ne vous sentez-vous pas concerné parce que vous habitez du côté où c'est relativement calme. Je pense que vous agiriez d'une autre façon si vous étiez également victime de ce bruit.

Peut-être n'entendez-vous pas ces plaintes. À moi, en tout cas, elles me sont parvenues tant du côté de l'avenue Roosevelt que du côté Vert Chasseur, de gens qui nous ont dit à quel point c'était un cauchemar, à quel point ce week-end avait été extrêmement difficile. On n'est peut-être pas d'accord, mais l'équilibre, je crois qu'il doit pouvoir aussi être trouvé sur le temps. Des soirées qui durent extrêmement tard et rassemblent un très large public sont difficiles à faire évacuer. Il y a encore de la fête, des bruits à 1h, 2h, voire 3h du matin.

Vous, vous voulez faire venir des habitants et vous vous moquez de ceux qui sont déjà là, qui paient des impôts, qui essaient justement de rester en ville. C'est bien dommage, parce que je pense que les habitants de la ville méritent d'être respectés.

Merci. Monsieur Coomans, je voulais juste vérifier avec vous : est-ce qu'on a fait le tour de toutes vos questions sur les points de Monsieur le Bourgmestre ?

## Dossiers de M. l'échevin Hellings

### Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### Point 33- Punt 33

**M. Coomans de Brachène**.- J'ai envie de vous féliciter, une fois n'est pas coutume. On le demande depuis longtemps !

Pourquoi seulement maintenant et seulement pour 12 mois ? J'imagine que le trafic sera toujours problématique dans 12 mois. Est-ce pour tester les applications sur une période limitée et voir comment corriger le tir ? Ou décide-t-on, comme je l'aurais privilégié, d'avoir une politique à long terme pour voir comment adapter les choses ?

Aujourd'hui, la situation dans le centre-ville, certains quartiers et certaines rues est extrêmement problématique. On envoie des gens dans des quartiers résidentiels et des rues habitées où ils ne devraient pas être parce qu'ils se perdent. Est-ce qu'on choisit quelque chose qui soit cohérent ? J'aimerais comprendre le fonctionnement de cette application.

**M. Dhondt**, échevin.- Il s'agit d'outils qu'on utilise déjà. C'est un nouveau marché parce que le précédent est arrivé à échéance. C'est ce monitoring qui nous a permis de constater que, grâce au schéma de circulation Good Move lancé il y a un an, le trafic de transit avait enregistré une diminution de 27 % dans les quartiers. On a pu constater, grâce ce type de données, que sur la petite Ceinture, il n'y avait pas d'augmentation de trajets. Cet outil très intéressant nous permet de connaître les temps de trajet des voitures dans le Pentagone.

Grâce à cela, on va pouvoir compléter l'évaluation qui est en cours au sein des administrations de la Ville de Bruxelles.

**M. Coomans de Brachène**.- Je vous remercie pour ces précisions. J'ajouterai, et inutile d'y répondre parce que c'est un fait, non une question, je pense que vous manquez de dialogue avec les grandes plateformes telles que Google Maps et Waze pour ne citer que celles-là. En effet, quand on entre une adresse, et j'ai pu faire le test à plusieurs reprises, elles nous envoient régulièrement sur des tracés totalement erronés. Or ce sont ces applications qui sont le plus utilisées. Donc, je pense que là, vous devriez encore améliorer les choses, surtout pour le centre-ville, parce que c'est là où c'est le plus compliqué et c'est là que vous avez fait le plus de changements encore très récemment.

Quand une personne se retrouve dans quelque chose d'ubuesque, cela n'aide pas vos calculs, ni les habitants de la ville dans ces quartiers qui se retrouvent avec des voitures qui ne devraient rien y faire. Et ça n'aide évidemment pas le citoyen qui, désespéré, finit par aller dans d'autres quartiers pour faire ses courses. C'est ce que les commerçants nous disent, et pas uniquement les commerçants. La semaine dernière, des gens me disaient : « On était dans le centre-ville. La meilleure décision qu'on ait prise, c'est de le quitter. On est allés à Uccle. Au moins, on revit. »

**M. Dhondt**, échevin.- Par rapport à votre question sur l'utilisation des planificateurs, on a des liens très intenses et on fait le suivi. On reçoit aussi des questions des riverains, des commerçants, de tout le monde par rapport à la mise à jour de ce type de planificateur. Ce n'est pas un planificateur que nous gérons. On doit parfois demander que le planificateur change et mette les choses correctement. Waze est beaucoup plus à jour que Google Maps. Presque chaque semaine, il y a des contacts entre les planificateurs et les services.

**M. Coomans de Brachène**.- Pas de chance, il semblerait que j'utilise Google Maps. On se retrouve parfois dans des situations ubuesques, et je ne suis pas le seul. J'espère que vous aurez à cœur d'apporter ces améliorations.

Point 63 - Punt 63

**M. Coomans de Brachène**.- Le point concerne un marché public pour la communication sur l'évaluation du plan régional Good Move Pentagone, pour 170.000 €. Je voudrais savoir ce que cela concerne exactement. Est-ce uniquement de la communication ? Quels sont les canaux de communication ? Uniquement les réseaux sociaux ? Des tracts ? Des toutes-boîtes ?

Comment faites-vous pour améliorer la situation et y a-t-il un échange au travers de cette communication pour permettre d'enrichir les choses ? Comment est-ce que vous en tirez le meilleur ? C'est un budget assez conséquent : 36.000 € pour l'application et 170.000 € quasiment pour ce marché public de communication. Donc, comment est-ce que vous travaillez avec ces moyens ?

**M. Dhondt**, échevin.- Ce qui coûte cher, c'est tout ce qui est papier. Ici, on vise effectivement une campagne de communication dont le but est de vulgariser auprès du grand public l'évaluation qu'on est en train de faire. La raison pour laquelle on a prévu une somme assez large est que nous voulons aussi communiquer auprès d'un public un peu plus âgé pour lequel le papier est très important. Comme on l'a fait pour la mise en œuvre de Good Move, on va utiliser les différents canaux pour informer les gens des résultats du schéma de circulation. Le but est vraiment de toucher un maximum de gens et de les informer des effets positifs du schéma de circulation Good Move.

**M. Coomans de Brachène**.- Si vous me permettez d'être un peu cynique, à un an des élections, 170.000 €, c'est un beau cadeau que vous fait votre partenaire socialiste.

Vous nous dites que vous entendez ce que disent les habitants, mais malgré les remarques que je vous adresse depuis trois ans, rien n'a changé. Ici, vous allez pouvoir dire à l'envi à quel point votre projet est formidable et génial. Je crains malheureusement que vous ne le fassiez pas évoluer en fonction des demandes légitimes.

Je suis sûr que vous avez voulu bien faire avec votre plan Good Move. Je crois qu'il a encore de réelles faiblesses qui créent de réelles difficultés dans certains quartiers. On peut aller ensemble dans des rues qui sont encore engorgées matin, midi et soir. Et ces gens, comment font-ils pour avoir l'impression d'une vie de quartier, de quelque chose d'agréable ? Cela, vous ne leur offrez pas pour le moment, mais vous leur offrez une bonne communication à 170.000 € !

**M. Coomans de Brachène**.- Dans tous mes contacts, une demande revenait à chaque fois, à savoir arrêter le Brussels Bashing. La demande des commerçants est de mettre en valeur les éléments positifs de notre ville. Cette campagne de communication vise effectivement à communiquer d'une façon positive. La presse arrive toujours à trouver le commerçant qui n'est pas content. Oui, il y a des commerçants qui ne sont pas contents, mais une majorité de commerçants sont très positifs et c'est cette positivité qu'on doit mettre en valeur. La campagne de communication vise aussi à mettre en valeur tous les éléments positifs du centre-Ville.

Les gens viennent massivement dans le centre-ville. Il y a de plus en plus de gens qui décident de venir habiter ici et nous lançons une campagne positive

pour mettre Bruxelles en lumière.

**M. Coomans de Brachène**. Durant la dernière législature, Monsieur Dhondt, vous formuliez parfois des critiques assez virulentes à l'égard de la majorité. Moi, je ne vous ai jamais accusé de faire du Brussels Bashing. Vous remplissiez votre rôle d'opposition, de façon constructive, parfois virulente. C'est normal. Je suis fondamentalement amoureux de cette ville et à aucun moment je n'ai eu envie de faire du Brussels Bashing, même si vous le sous-entendez. Les remarques qui vous sont adressées le sont par des gens qui habitent la ville, y travaillent, y vivent. Ils ont envie de rester, mais ils sont parfois victimes des effets pervers de ce que vous avez mis en place. Permettez-leur au moins de critiquer et parfois de dire : « Avant, j'avais une vie de quartier qui était plutôt sympathique et maintenant, j'ai un niveau de nuisances qui est tel que c'est devenu invivable. »

Quand des experts, des entreprises, des personnes nous disent que le niveau d'amateurisme à Bruxelles n'a jamais été égalé - vous l'avez entendu de la bouche du patron de BECI -, il faut pouvoir l'entendre. Et je crois que le patron de BECI est un amoureux de Bruxelles aussi. Il y habite et ce n'est pas quelqu'un qui y vient juste pour la journée. Non, il y a des amoureux de Bruxelles, et admettre qu'il y a une difficulté, c'est déjà éviter d'être dans le déni. On n'est pas dans le Brussels Bashing, on a de la bienveillance pour cette ville et on espère tous qu'elle sera plus agréable à vivre demain qu'aujourd'hui et qu'hier.

Points 76 et 77 – Punten 76 en 77

**M. Coomans de Brachène**.- De nouveau, j'ai envie de vous dire : « Super, formidable, continuons comme ça ! » Il s'agit ici de grandes institutions, non de



petites écoles de quartier (école fondamentale Congrès-Dachsbeck, lycée Henriette Dachsbeck, école fondamentale du Canal et lycée Jacquain). Je m'étonne que cela tombe si tard dans la législature, alors que vous nous aviez annoncé que l'une des grandes priorités du Collège était justement d'isoler les bâtiments publics. Ici, on en est toujours à des audits et des mises à jour d'audits énergétiques. Je suis étonné qu'on n'aille pas plus loin. Je voulais y voir clair dans ces deux points.

**M. Hellings**, échevin.- Cela nous donne la possibilité de vous dire que quinze points à l'ordre du jour de ce Conseil communal concernant la mise en œuvre du plan climat. Donc, on avance très vite et très bien, puisque le plan climat a été adopté en décembre 2022.

Ici, il s'agit d'audits énergétiques pour des écoles. La Ville de Bruxelles a l'ambition de répondre à l'appel de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'isolation des écoles dans le cadre du budget d'un milliard d'euros qu'elle a débloqué à cette fin. C'est dans ce cadre que nous devons réaliser un audit énergétique. C'est le sens des deux marchés qui vous sont présentés aux points 76 et 77. Nous allons devoir réaliser un audit énergétique des établissements scolaires que vous avez cités pour pouvoir remettre un dossier de financement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ces écoles étaient bel et bien prévues dans le plan d'isolation des bâtiments publics.

Je vous tiendrai au courant des chantiers terminés d'isolation des bâtiments publics, en particulier des écoles. Nous avançons bien. Ici, c'est juste un financement complémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réclame un audit énergétique que nous allons financer.

**Mme Hariche**, échevine.- C'est une condition sine qua non pour pouvoir

candidater et obtenir les subventions.

**M. Coomans de Brachène**.- Ma question était toute simple et d'une certaine façon, elle reste d'actualité. Pourquoi seulement maintenant, en 2023, alors qu'on parle de grosses institutions ? On est en fin de législature.

**M. Hellings**, échevin.- L'appel aux subsides, c'est maintenant. On a besoin de cet audit pour obtenir de l'argent. Ces écoles sont déjà dans le planning.

**M. Coomans de Brachène**.- On aurait pu lancer cela plus vite.

**M. Hellings**, échevin.- Cette année, on isole l'institut Diderot, l'école primaire Charles Buls, les Archives, le Centre à Haren, les châssis de Reine Astrid et les châssis des Magnolias, et on relight la voirie de l'école du Canal. On interviendra en 2024 sur les écoles que vous citez, sur la base d'un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne s'agit pas uniquement de deniers publics de la Ville de Bruxelles, mais aussi de ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a débloqué, à l'initiative de la majorité progressiste qui intègre le MR, des montants importants pour l'isolation des écoles afin de montrer l'exemple aux générations futures.

**M. Coomans de Brachène**.- Pourquoi seulement maintenant ? Vous pouvez citer toute une litanie. On a une centaine d'écoles sur le territoire de la ville. Donc, à chaque fois, cela donnera de longues listes. C'est normal et c'est logique. Moi, je demandais pourquoi vous n'aviez pas lancé cela en 2019 ou 2020 ?

## Point 219 – Punt 219

**M. Weytsman**.- Ma question vise à permettre à l'échevin de nous expliquer exactement ce qui est repris dans ce marché visant des contenants alimentaires réutilisables.

**M. Hellings**, échevin.- D'abord, il y a l'objectif très clair fixé par Mme Jellab, celui du zéro déchet. Mme Jellab gère les déchets qui sont produits lors d'événements qui se tiennent en particulier au centre-ville, comme Plaisirs d'hiver. Il faut que les équipes de la Ville de Bruxelles gèrent la malpropreté générée par ces déchets, ces contenants à usage unique produits par les forains, par exemple, ou les opérateurs de Plaisirs d'hiver.

L'objectif poursuivi, avec ma collègue en charge des grands événements Mme Houba, est de mettre à disposition des opérateurs de Plaisirs d'hiver, mais aussi d'autres événements, des contenants réutilisables qui seront gérés par Rock The City, qui seront nettoyés par Brussels Expo et qui feront l'objet d'un marché payé par le département climat. L'objectif est de permettre à ces commerçants d'utiliser des contenants réutilisables sur la base d'un montant public payé par la Ville de Bruxelles. C'est l'objet du présent marché. Il sera géré par les opérateurs publics pour faire diminuer drastiquement la production de déchets.

La Ville de Bruxelles se veut exemplaire en matière de gestion des déchets, mais aussi de climat. C'est la mise en œuvre du Plan Climat. Nous voulons réduire les déchets en impliquant des opérateurs comme ceux des Plaisirs d'hiver dans la révolution climatique en cours.

**M. Weytsman**.- Je ne sais pas si la Ville de Bruxelles est exemplaire dans le domaine de la gestion de ses déchets. Cela me semble un peu vite dit, mais en

tout cas, le MR soutient l'approche zéro déchet. On l'a toujours soutenue. La critique qu'on formule, c'est qu'on se focalise uniquement sur cette stratégie zéro déchet. Cela nous empêche de gérer le vrai phénomène de malpropreté publique qui n'a jamais été aussi important ces dernières années en Région bruxelloise.

Ma question portait sur les contenants alimentaires réutilisables. Pour parler clair, ce montant de 120.000 € vise-t-il les gobelets réutilisables uniquement dans le cadre des Plaisirs d'hiver ?

Ce matériel est réutilisable, mais est-il effectivement réutilisé ? Est-on amenés à lancer des marchés publics similaires régulièrement ?

**M. Hellings**, échevin.- Il s'agit de la mise en œuvre claire et précise de la stratégie zéro déchet. L'objectif, c'est de ne plus produire de déchets de contenants à usage unique, essentiellement dans la zone du centre-ville qui déborde de visiteurs, à juste titre (150.000 personnes un samedi de février entre Fontainas et Rogier). Donc, l'objectif est que les gens mangent dans des contenants réutilisables qui seront, comme leur nom l'indique, réutilisés. C'est toute une filière que nous créons avec Rock The City qui stocke le matériel, la Ville de Bruxelles et sa section climat qui achètent le matériel, Brussels Expo qui le nettoiera et BME qui va gérer le matériel, amener les contenants réutilisables et les reprendre.

Il s'agit de 20.000 bols de trois tailles différentes, de 13.000 assiettes de quatre tailles différentes et de 15.000 couvercles pour bols et assiettes. Il ne s'agit pas seulement de gobelets réutilisables comme vous semblez le caricaturer. Il s'agit d'une stratégie extrêmement concrète, win-win public-public, visant à ce que la ville soit moins sale et que nous arrêtions de produire du CO2 à travers ces contenants à usage unique qui dégradent l'aspect de notre ville et qui font du tort

au climat.

**M. Weytsman**.- Il ne faut pas être sur la défensive, parce que je vais voter le point. On parle de 120.000 € pour des contenants alimentaires réutilisables. Je n'ai pas d'autre information sous les yeux. Donc, je ne caricature pas. J'essaie de comprendre, mais je n'ai toujours pas compris. Dans le cadre de l'organisation de grands événements, on doit utiliser du matériel réutilisable. C'est déjà le cas depuis quelques années pour les Plaisirs d'hiver.

Concrètement, de quoi parle-t-on ? J'ai compris l'achat, mais dans quel cadre va-t-on mettre ce matériel à disposition, à part les Plaisirs d'hiver où c'est déjà le cas ? Les terrasses horeca utilisent déjà du matériel réutilisable. On essaie de comprendre.

**M. Hellings**, échevin.- Ce qui est interdit, ce sont les contenants à usage unique en plastique, mais il y a des contenants à usage unique en papier, par exemple. Ces sont ceux-là qui seront remplacés par une vaisselle réutilisable.

Point 221 – Punt 221

**M. Weytsman**.- Expliquez-nous juste le point, parce que je n'ai pas d'informations à ce sujet. Il s'agit de 150.000 € pour du papier et du carton. Il n'est pas inutile de nous expliquer dans quel cadre.

**M. Hellings**, échevin.- Il s'agit de travaux d'impression. Vous savez qu'il y a une imprimerie à la Ville de Bruxelles, mais tout ne peut pas y être imprimé. Donc, on fait appel à une société extérieure pour imprimer ce qui n'est pas imprimable à l'imprimerie. Il va de soi que nous imposons à la société qui va remporter ce marché des clauses environnementales (papier recyclé ou écologique, encres

biologiques...). J'aurais répondu volontiers à cette question en section. Je pense que c'est un endroit plus adapté pour ce type de débat.

**M. Weytsman**.- Non, je pense que c'est important parce que le groupe MR a soutenu la démarche du Plan Climat. On ne l'a pas voté parce qu'on trouvait que sur certains points, il manquait un peu d'ambition. Je crois que c'est à vous de nous démontrer votre capacité à vous passer davantage du papier. Je crois que c'est une bonne chose. On partage tout à fait le même objectif. J'ai essayé de voir dans quelle mesure cette proposition de 150.000 € pour du papier et du carton s'inscrivait bien dans les objectifs que vous vous étiez fixés en la matière. C'est bien une question éminemment politique.

#### Point 222 – Punt 222

**M. Weytsman**.- Je voulais juste permettre à l'échevin de nous expliquer quelles étaient les modifications apportées à travers ce point par rapport aux pratiques du passé.

**M. Hellings**, échevin.- Comme vous le savez, beaucoup de structures satellites de la Ville de Bruxelles font appel à la centrale d'achats pour bénéficier de l'extraordinaire professionnalisme de ses acheteurs en matière de marchés publics. C'est très important. Il ne faut pas se tromper, quand on est une ASBL de la Ville et qu'on veut lancer un marché public dans les règles.

D'abord, signer une convention avec la centrale d'achats permet aux ASBL d'être sûres que leur marché public est réalisé dans les règles. Ensuite, on a un objectif de marchés publics 100 % durables. L'expertise des acheteurs de la centrale en matière d'achats durables est mise à la disposition des ASBL, comme ici, Rock The City. Donc, c'est clairement le marché précédent dont on a

discuté. Cela permet à Rock The City de faire appel à la centrale d'achats pour réaliser ses marchés publics que nous voulons évidemment durables.

**M. Weytsman**.- Je me permettrai d'introduire une question pour comprendre les critères et les paramètres de ce que vous avez déjà défini à plusieurs reprises et pour lequel on vous soutient, à savoir les marchés durables. Il s'agit de bien comprendre en quoi on peut estimer, après une évaluation d'un an, que ces marchés sont effectivement durables. Je vous poserai une question lors d'un prochain Conseil communal.

#### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Hariche**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Dossiers de M. l'échevin Dhondt**

#### **Dossiers van dhr. schepen Dhondt**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Point 88 – Punt 88**

**M. Coomans de Brachène**.- Dans les pièces jointes, on constate qu'il s'agit de financer l'installation d'arceaux et de box à vélos, ainsi que de drop zones. Pour les trois, c'est clairement utile.

Il est question de mettre des arceaux à vélos dans le bois de la Cambre. Je voulais savoir si cela devait faire l'objet d'un permis, puisque nous sommes dans le cadre d'un parc classé. Je rappelle que vous avez installé dans le bois de la

Cambre des horodateurs qui, à ma connaissance, sont illégaux et n'ont toujours pas été régularisés. Je voulais savoir si les arceaux à vélos, eux, devaient faire l'objet d'un permis en bonne et due forme.

Par ailleurs - j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici et à la Région -, à titre personnel, je privilégie, dès que cela est possible, les box à vélos. Certes, un box à vélos est douze fois plus cher qu'un arceau, mais il faut mettre les choses en perspective. Dans un box à vélos, on met cinq vélos, en général. On n'est donc plus à douze fois le prix, mais à deux fois et demie, à peu près. Par contre, la sécurité d'un vélo à l'intérieur d'un box est infiniment meilleure. Personne ne le contestera.

L'arceau à vélos est tout sauf sécurisant. C'est presque un appel au vol. En Région bruxelloise, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a les chiffres donnés par votre collègue Mme Van den Brandt, qu'on interroge régulièrement à ce sujet. C'est catastrophique et c'est d'ailleurs la première cause d'arrêt du vélo en Région de Bruxelles-Capitale. Moi-même, j'ai longtemps été cycliste quotidien et une des raisons pour lesquelles j'ai arrêté, c'est que, après le quatrième vol de vélo, ça devenait invivable. Et pourtant, on prend les meilleurs cadenas, on fait des efforts. Mais même en les accrochant à côté du commissariat, je vous assure que c'est devenu un sport malheureusement bien régional.

J'entends qu'il existe de nouveaux modèles d'arceaux plus sécurisants. Ils sont, certes, plus chers, mais ils empêchent pas mal de vols. Est-ce que vous avez déjà envisagé d'en acheter ?

Par ailleurs, comment comptez-vous augmenter le nombre de box à vélos ? Les box à vélos que vous prévoyez dans différentes rues doivent-ils faire l'objet d'une demande de permis ? Je m'étonne qu'il y en ait relativement peu, parce que, durant la crise du Covid, on a vu une augmentation substantielle du nombre



de personnes demandant à obtenir une place dans un box à vélos. C'était d'ailleurs mon cas et j'ai attendu trois ans ! On vient de me l'autoriser, une semaine après mon déménagement. Pas de chance ! Pourtant, ce box à vélos était là depuis trois mois et il était vide. Et je suis sûr que je ne suis pas le seul. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus de proactivité de la part de parking.brussels dans ce domaine. Je ne sais pas comment vous travaillez avec cette agence pour avoir cette interaction, pour activer les box à vélos et ne pas les laisser vides sur l'espace public.

Enfin, il y a la question des drop-off zones. Combien prévoyez-vous d'en développer et sera-ce bien dans l'ensemble des quartiers, et pas uniquement dans le Pentagone ?

**M. Dhondt**, échevin.- Merci pour l'intérêt que vous portez à la politique de mobilité, en l'espèce le stationnement. Cela mérite un vrai débat. S'agissant des arceaux, ce n'est pas du tout la demande des associations cyclistes. Les demandes sont très claires : il faut des parkings à vélos de courte durée et de longue durée. Quand j'ai commencé comme échevin de mobilité, il y avait 30 box à vélos sur tout le territoire de la ville. Ce collègue installe, tous les ans, 30 à 40 box à vélos. Je vous invite à visiter le site web Cycloparking. Vous y verrez le nombre de parkings sécurisés que la Ville, avec la Région et les différents opérateurs, a créés.

On s'attaque au problème des vols de vélos et je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part. Avec le bourgmestre et la police, il y a beaucoup d'actions qui sont mises en œuvre. La police, les services de la Ville, la Région, tout le monde est conscient du problème des vols de vélos. Ici, une partie des actions seront financées par la Région.

S'agissant du bois de la Cambre, on va vérifier si on a besoin d'un permis pour les arceaux à vélos. Merci pour la suggestion. Je pense que c'est très important d'y installer des arceaux, parce qu'il y a énormément de demandes. On a déjà eu un petit débat sur le bois de la Cambre. Beaucoup de visiteurs y viennent, par tous les moyens, mais aussi à vélo.

Le Collège veut réglementer la situation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles au moyen de dropzones pour éviter le stationnement sauvage. Souvent, c'est une vraie nuisance, surtout pour les piétons et les personnes à mobilité réduite qui souhaitent traverser ou juste marcher sur un trottoir. Donc, notre objectif est de réglementer sur tout le territoire et d'installer partout des dropzones. On a commencé avec le centre-ville. Ici, c'est un concept pour le centre-ville, mais on va l'élargir à tout le territoire. Cela va prendre un peu de temps, mais le but est d'avoir un territoire complètement réglementé par des dropzones. Vous pourrez utiliser les trottinettes, mais pour arrêter une session, vous devrez mettre votre trottinette dans une dropzone. Je pense que c'est vraiment important pour la sécurité et l'accessibilité de nos quartiers.

**M. Coomans de Brachène.**- Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas d'arceaux. Je demandais s'il ne fallait pas, dans certains cas, privilégier les box plutôt que les arceaux.

Je demandais par ailleurs, concernant le bois de la Cambre, s'il fallait un permis. Je n'ai pas eu de réponse. Il sera important de le savoir avant de mettre les arceaux, parce que vous donnez un très mauvais signal avec les horodateurs. Aujourd'hui, ils sont toujours là. Les gens ne savent pas s'ils doivent encore payer ou non. On paie pour quelque chose qui, aujourd'hui, est illégal. C'est une situation problématique. Il y a aussi le devoir d'exemplarité des pouvoirs publics et je pense que vous, Ecolo ou Groen, vous y êtes attentifs. Sincèrement, je

pense que vous l'êtes. Il y a d'autres partis qui ne le sont pas autant. Je pense qu'on peut le reconnaître chez vous, mais à un moment, il faut l'appliquer.

Vous dites que vous installez de 30 à 40 box à vélos par an. Or, pendant le Covid, les chiffres ont explosé. Il y avait, à ma connaissance, 9.600 demandes pour des parkings à vélos. Aujourd'hui, on peut estimer à près de 500 le nombre de box nécessaires. Vous nous dites que vous en installez entre 30 et 40. C'est très bien, mais est-ce qu'il ne faudrait pas accélérer le processus ?

Je suis ici dans l'opposition. Je vous pose une question par rapport à une demande qui explose. Vous devriez être content. Vous devriez augmenter les budgets. Il y avait certes des demandes, mais pas autant. Des Bruxellois attendent pour commencer la pratique du vélo. J'ai des voisins qui doivent monter leurs vélos pliants sur deux étages. Ce n'est pas possible ! Donc moi, j'essaie de comprendre comment vous allez encourager la pratique du vélo, notamment en augmentant le nombre de box.

Enfin, sur les drop-off zones, on est d'accord. Évidemment, il en faut et vous avez raison de les développer. Ma question était simple. Je vous demandais si on allait les développer dans tous les quartiers. Il y a une concentration dans le centre-ville, mais j'aimerais bien qu'on pense également aux quartiers décentralisés. Et je rappelle en corollaire qu'il y a des zones où il n'y a pas d'offre de trottinettes ou de vélos. Je pense notamment à Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren, surtout Neder-Over-Heembeek et Haren, qui sont un peu les oubliées. Beaucoup de sociétés refusent d'y opérer.

*(Remarques de la présidente)*

### **Dossiers de M. l'échevin Maingain**

### **Dossiers van de schepen Maingain**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Point 94 - Punt 94**

**M. Coomans de Brachène.**- Je me demandais pourquoi ce point passait chez M. Maingain et s'il fallait un permis pour installer ces toilettes sèches dans le parc de Bruxelles.

**M. Maingain.**- Ce point passe chez moi parce qu'on soutient un acteur économique. Oui, il y aura, à terme, un permis pour ces toilettes.

### **Dossiers de Mme l'échevine Jellab**

### **Dossiers van mevr. de schepen Jellab**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Point 229 – Punt 229**

**M. Weytsman.**- J'ai lu la convention. La propreté publique est souvent une succession de détails. Vous savez qu'on a des problèmes avec des conteneurs des Petits Riens. On a déjà eu un échange là-dessus. Vous avez dit que vous alliez être un peu plus sévère. Or je ne vois rien dans la convention concernant le nettoyage.

Est-ce que je comprends bien la convention ? Il me semble que dorénavant, tous les conteneurs des Petits Riens ou assimilés seront enfouis sur le territoire de la

Ville de Bruxelles, auquel cas ce serait une bonne chose.

**Mme Jellab**, échevine.- Il s'agit de bulles à verre qui sont enterrées par Bruxelles Propreté. On en profite pour ajouter des bulles à vêtements (rue du Peuple et square Gutenberg). Dès qu'il y a possibilité d'enterrer, on le fait. Ce n'est pas toujours possible. Je pense que sur l'ensemble du territoire, on doit en avoir à peu près 80.

Dans les deux années à venir, il n'y aura pas de nouveau conteneur à textiles enterré, parce que la Région prépare une nouvelle ordonnance à ce sujet pour 2025. Je partage votre avis : il y a toujours des problèmes avec les dépôts autour de ces installations. Cela donne lieu à beaucoup de plaintes.

**M. Weytsman**.- Lors de notre échange, vous disiez que vous seriez plus sévère à l'encontre de cette ASBL. C'est elle qui doit gérer ces bulles. Ce n'est pas uniquement à charge des pouvoirs publics et des balayeurs de la Ville de Bruxelles. Et donc, c'est peut-être une occasion manquée parce qu'on signe une nouvelle convention et on ne met rien à ce sujet.

**Mme Jellab**, échevine.- Ici, c'est un avenant à la convention pour vous informer des deux nouvelles bulles enterrées. Dans la convention, il est bien précisé que le nettoyage autour de ces bulles doit être fait par Les Petits Riens. On a régulièrement des discussions avec cette structure pour lui rappeler ses engagements. Mais en même temps, c'est une demande réelle face à notre consommation de vêtements. On en a trop et il faut les réutiliser. Je pense que c'est l'un des déchets que l'on retrouve le plus dans l'espace public.

**M. Weytsman**.- Vous avez totalement raison, c'est une priorité. D'autres modes de distribution sont parfois orientés plus directement encore vers les plus

nécessiteux et les textiles ne sont pas revendus. Mais peu importe, il faut les multiplier. Il faut juste que ce soit propre autour.

### **Dossiers de M. l'échevin Pinxteren**

### **Dossiers van de schepen Pinxteren**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele**

### **Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Point 117 – Punt 117**

**M. Weytsman**.- C'était un peu compliqué pour nous de les comparer. Donc, j'ai essayé de faire l'exercice. J'avais lu le précédent, j'ai relu celui-ci, et je n'ai pas vu de grandes différences. C'est peut-être l'occasion pour vous de nous les exposer.

**Mme Mutyebele**, échevine.- Il n'y a pas beaucoup de différences par rapport à l'appel à projets précédent, si ce n'est pour le montant des subventions que les associations peuvent demander. Auparavant, c'était 3.000 €. Étant donné, surtout en matière de handicap, que certaines associations réalisent des investissements comme des rampes, etc., 3.000 € ne suffisaient pas. Donc, on a décidé de monter l'enveloppe à 4.000 €.

**M. Coomans de Brachène**.- La Régie foncière est propriétaire d'un bâtiment dans la Petite rue des Bouchers. Elle est propriétaire de beaucoup de bâtiments dans l'Îlot sacré. Ici, je m'étonne de l'évaluation telle qu'elle a été faite, puisque d'un montant de départ de 953.000 €, on se retrouve avec un montant qui atteindrait presque 1.700.000 €. Donc, je m'étonne de cette augmentation, de ce supplément. C'est en fait une explosion. On double quasiment le budget. Je voulais savoir comment l'évaluation avait pu être tellement erronée qu'on en arrive à un quasi-doublement du montant.

Est-ce qu'on va obtenir une certaine forme de rentabilité liée à cet investissement ? Comme il s'agit probablement d'un bâtiment patrimonial, cela peut être plus compliqué, mais comment est-ce que le calcul a été fait pour rentrer dans les frais ? Est-ce que vous avez étudié la possibilité de vendre l'immeuble au privé pour diminuer les coûts ? En matière de rénovation, parce qu'il n'est pas soumis à la lourdeur administrative des marchés publics, le secteur privé peut obtenir de meilleurs prix. C'est assez paradoxal, mais il faut le savoir.

**Mme Mutyebele**, échevine.- D'abord, pour la programmation que nous avons affectée à cet immeuble, on passe de deux logements et un commerce à cinq logements et un commerce. On accroît considérablement la rentabilité que l'on pouvait attendre de cet immeuble.

C'est vrai qu'il y a une augmentation considérable des frais, mais quelle est la cause de cette augmentation ? D'abord, un retard conséquent pour l'obtention du permis d'urbanisme. De ce fait, comme vous l'avez évoqué vous-même lors de votre précédente intervention, le projet a subi une inflation parce que les

matières premières ont augmenté. On a aussi été confrontés à une difficulté liée au périmètre du chantier. Le montant n'a pas doublé, mais l'augmentation est de 30 %.

**M. Coomans de Brachène.**- Je pense c'est plutôt de l'ordre de 40 %.

L'évaluation est importante pour ne pas se tromper et ne pas être dans le déni des chiffres. J'entends qu'on augmente le nombre de logements. Cela veut dire sans doute qu'on diminue aussi leur taille. Est-ce qu'on est conformes aux prescriptions que nous fixons pour le secteur privé ? On demande sans cesse que les privés fassent de plus grands logements à Bruxelles pour permettre à des familles de rester et d'avoir une meilleure qualité de vie. Créer cinq logements dans une petite maison de la rue des Bouchers, cela m'étonne. Ce n'est pas impossible, mais ce serait un très mauvais signal que la Régie foncière fixe des quotas au rabais pour des habitations. J'ose espérer que ce ne sera pas le cas.

Les coûts des matériaux ont explosé. On parle de 24 %, avec une légère diminution pour le moment. Je m'étonne donc d'une telle explosion de budget.

Point 121 – Punt 121

**Mme Buggenhout.**- Je connais bien ce terrain à Neder-Over-Hembeek. Ce point était inscrit il y a six mois et a été retiré pour la bonne raison que cela me semblait être un petit arrangement entre amis, dans le sens où ce terrain qui fait à peine 3,5 ares a été octroyé à une personne qui habite juste à côté et qui a déjà aménagé le jardin. La pelouse était faite. Il était déjà en possession de ce terrain.

J'ai demandé pourquoi on ne le vendait pas. On m'a dit que la Ville avait des projets. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est, puisqu'on parle de l'occupation précaire d'une petite parcelle de jardin de 230 mètres carrés octroyée pour 500 €



par an. Cela aurait pu être un très beau terrain pour une habitation unifamiliale, qui aurait rapporté à la Ville un précompte immobilier et des habitants en plus.

Je voudrais savoir ce qu'on entend par précaire, quel est le projet de construction sur ce terrain et dans quel délai, parce que je vais le tenir sérieusement à l'œil.

**Mme Mutyebele**, échevine.- Merci de tenir ce terrain à l'œil. Je pense que vous faites votre devoir en tant que conseillère communale. La Régie a publié un appel à intérêt pour l'exploitation de cette parcelle. C'était officiel, c'était public. On passe aujourd'hui devant le Conseil communal pour faire une convention, pour que les personnes qui ont répondu à cet appel puissent occuper ce terrain de manière précaire.

On ne conclut pas de contrat de bail parce qu'on a un projet pour ce terrain dans le cadre du plan logement, peut-être lors de la prochaine législature. Ce n'est pas une priorité. On a certains quartiers et terrains qui sont prioritaires, mais ce terrain ne fait pas partie de nos priorités en matière de construction de logements. Quand on développera notre prochain plan logement, j'espère que nous pourrons valoriser ce terrain. Comme vous le savez, c'est précaire parce que ce n'est pas un contrat de bail établi pour neuf ans. Chaque année, on va revoir cette occupation et on y mettra fin quand on le voudra. On vend très rarement nos parcelles.

**Mme Buggenhout**.- Je m'étonne. C'est un terrain tellement petit, entre deux façades. Il doit faire au maximum 3,3 ares. Je ne vois pas comment la Ville y créera des logements, sauf peut-être de petits studios. C'est exactement la dimension d'une maison unifamiliale, avec une hauteur qui est également réglementée. Donc, j'ose espérer qu'il y a un projet ou, du moins, qu'on pourra

y construire une maison unifamiliale ou deux.

Point 122 – Punt 122

**M. Coomans de Brachène**.- Le point évoque, entre parenthèses, les articles 25 et 15. Et quand on ouvre la pièce jointe, je vous encourage à le faire, vous verrez que l'avenant n'évoque que l'article 15. On n'évoque pas l'article 25. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus ?

**Mme Mutyebele**, échevine.- C'est juste une petite modification. On remplacera l'atelier de production « Les filles SPRL en abrégé LF Cooking » par « Les plaisirs culinaires ». C'est l'atelier de production du restaurant Les Filles. Ce sont les mêmes personnes qui ont changé de société. C'est juste un détail technique. Ce sont exactement les mêmes personnes.

**M. Coomans de Brachène**.- Le détail technique est surtout au point 15 avec une partie de phrase qui change : « livraison dans les salles de réunions entre 12 et 14h lorsque la cantine est ouverte dans les différents espaces de Brucity, qui sera assurée par un système de commande et de paiement »  
On parle d'un changement de l'article 25. L'article 15 est évoqué, mais par l'article 25.

**Mme Mutyebele**, échevine.- Cela ne change rien à l'objet substantiel du contrat de concession. Ce sont des modifications de détail.

**M. Coomans de Brachène**.- J'y suis favorable. Je vous fais remarquer qu'il y a une petite coquille.

**Mme Mutyebele**, échevine.- On va vérifier. Je vous remercie.

**M. Coomans de Brachène**.- La Ville de Bruxelles est propriétaire de cet actif depuis pas mal d'années. Dans le cadre du transfert de propriété, quelle est la différence pour la Ville de Bruxelles ? Nous donnons notre accord pour qu'il y ait transfert de propriété. Il y aurait une demande pour une hypothèque sur le terrain. En cas de problème, est-ce que la Ville de Bruxelles, d'une manière ou d'une autre, serait partie prenante en cas de défaut de paiement dans le cadre de cette hypothèque ? Et pourquoi ce point nous est-il soumis ?

**Mme Mutyebele**, échevine.- L'ITT Tower est rachetée par la société Whitewood, qui a décidé de la rénover pour la moderniser et respecter les normes énergétiques. La banque a demandé que la Ville lui accorde une hypothèque sur le droit réel comme garantie. On doit juste signer auprès de la banque de l'emphytéote, mais cela ne change rien. Si l'emphytéote n'arrive pas à payer ses obligations auprès de la banque, la Ville de Bruxelles ne sera pas inquiétée. Nous signons juste pour donner notre accord afin que Whitewood puisse obtenir cet emprunt auprès de sa banque.

**M. Coomans de Brachène**.- Je vous confirme que je ne comprends pas. Si nous devons signer auprès de la banque, cela veut dire que nous nous portons garants pour cette demande spécifique de Whitewood. En soi, cela ne me pose aucun problème. La SFPI est l'un des principaux actionnaires. J'ai confiance, a priori, en la SFPI. Elle aura les moyens. Ce que je veux savoir, c'est si, en cas de défaut de paiement, cela pourrait porter préjudice à la Ville de Bruxelles dans le cadre de la propriété du tréfonds. Nous sommes toujours propriétaires de ce tréfonds, un terrain qui rapporte une somme conséquente à la Régie foncière. Je voulais savoir si on prenait un risque quelconque.

**Mme Mutyebele**, échevine.- Le service juridique a vérifié et c'est pour cela qu'on vient vers vous. C'est juste une déclaration que le tréfonds nous appartient. On accepte que ce tréfonds soit hypothéqué par Whitewood. Nous n'avons aucune obligation financière et nous ne subirons aucun préjudice financier en cas de non-exécution de ses obligations auprès de son institution bancaire par Whitewood. Je vous l'assure. Le service juridique a vérifié. Vous pouvez relire, c'est écrit noir sur blanc. C'est juste une déclaration que nous acceptons que le tréfonds soit hypothéqué.

**M. Coomans de Brachène**.- Je ne suis pas expert fiscal. À mon avis, s'il y a des experts qui nous écoutent, ils seront peut-être surpris.

**M. le Bourgmestre**.- Ce n'est pas de la fiscalité, Monsieur Coomans.

**M. Coomans de Brachène**.- Si, d'une certaine façon, parce que mettre en hypothèque un terrain dont on n'est pas propriétaire (puisque c'est bien la Ville qui en est propriétaire), cela peut susciter quelques réactions. Vous nous dites qu'il n'y a pas de risque, que c'est marqué noir sur blanc. On espère tous qu'il n'y aura pas de problème. Si c'est le cas, on reviendra vers vous, mais on espère tous que tout se passera bien.

Point 125 – Punt 125

**M. Coomans de Brachène**.- D'abord, une petite remarque. « Hôtel de Ville, Grand-Place », ce n'est pas « Grand-Place 1 », mais « Grand-Place ». Il n'y a pas de numéro. Je ne sais pas qui se réunit dans le bâtiment voisin, au Roi d'Espagne....

Concernant le point en question, je pense qu'on a tous eu une petite frayeur

quand on a appris l'incendie à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Je crois que cela doit nous rendre encore plus attentifs pour la suite. Je voulais savoir ce qui avait été mis en œuvre pour limiter les risques à l'avenir. Ce bâtiment étant occupé de façon un peu différente, est-ce qu'on ne prend pas un risque supplémentaire ? Est-ce que vous allez prendre, après cet avertissement, des mesures particulières pour éviter au maximum les risques d'incendie ?

**Mme Mutyebele**, échevine.- Je pense qu'on agit en propriétaire diligent. Nous faisons les travaux en bonne et due forme. Bien sûr, on a pris toutes les précautions. L'objet de ce point est le passage du marché, mais si vous voulez connaître les précautions prises, laissez-moi revenir vers vous par écrit. Les services me détailleront toutes les mesures techniques qui ont été prises pour éviter les incendies.

**M. Coomans de Brachène**.- Je sais que les services sont très attentifs. Eux aussi sont des amoureux de ce bâtiment. Ils ont à cœur d'éviter qu'on ait d'autres mauvaises surprises de ce genre. Cela doit nous rendre attentifs pour la suite. On a tous envie que ce bâtiment perdure encore des centaines d'années. Je serais heureux d'avoir une réponse complémentaire sur ce qui est mis en place pour éviter les risques d'incendie dans la mesure du possible.

Point 126 – Punt 126

**M. Coomans de Brachène**.- Pour le stade, on nous dit à chaque fois que c'est la dernière dépense, que tout va bien et que le stade est en bon état. Certes, ce n'est qu'un monitoring et la dépense n'est que de 36.000 €, mais on sait que la structure du stade est dans un état précaire. J'y suis encore passé dans le cadre des concerts et j'ai vu la rouille sur les poteaux d'éclairage. On peut estimer que c'est secondaire, mais c'est quand même une rouille qui n'est pas anodine. Cela

montre l'âge d'un bâtiment qui mérite un entretien très important. Cela implique donc des coûts.

On refuse de nous préciser ces coûts depuis des années. Or nous apprenons à chaque fois que beaucoup d'autres factures devraient encore tomber, parce que beaucoup de choses ne sont plus aux normes dans ce stade. À chaque fois, on nous annonce une petite facture. Ici, somme toute, elle est très raisonnable (36.000 €). Ce n'est rien par rapport au coût d'un stade, mais quid si demain, on nous dit que les poutres blanches, sur la base de ce monitoring, sont dans un très mauvais état et qu'il faut faire le remplacement ?

Je m'inquiète, parce que ce sera de nouveau un emplâtre sur une jambe de bois. J'ai donc quelques craintes pour l'avenir de ce bâtiment et j'aimerais qu'on ait un regard global sur ce que cela va nous coûter au cours des dix prochaines années, au moins. Je pense qu'il est possible d'avoir une vision sur dix ans pour un tel bâtiment. On n'est pas supposés tout prévoir, mais la moindre des choses est de savoir combien cela va vous coûter les prochaines années pour le maintenir aux normes. C'est votre souhait et je pense donc que vous aurez plus d'explications à nous donner à ce sujet.

**M. Hellings**, échevin.- On entend bien que le MR a changé d'avis sur le stade Roi Baudouin, stade que vous vouliez, quand vous étiez en charge des sports, détruire. Si vous l'aviez détruit, Monsieur Coomans, on n'aurait pas pu accueillir vendredi le Mémorial Van Damme, un événement sportif de très grande ampleur qui fait rayonner Bruxelles au-delà des frontières. Cela veut dire que nous n'aurions pas eu le Mémorial 2023, ni le Mémorial 2022, ni le Mémorial 2021.

Il s'agit ici d'un marché de monitoring. Nous regardons poutre par poutre, élément par élément, si c'est toujours conforme. Je vous rassure, il n'y a pas de

problème de sécurité, puisque nous suivons l'état du stade. Le stade, dans l'état où vous nous l'avez laissé - et vous nous l'avez laissé dans un très sale état -, est rénové peu à peu. Nous avons investi 6,5 millions pour remplacer les 50.000 sièges. Nous avons investi 3,4 millions pour une piste d'athlétisme qui va être inaugurée demain.

Nous continuons les travaux. Nous aurons, c'est vrai, des travaux à mener sur la toiture et l'éclairage. C'est prévu, c'est planifié. Nous avons lancé cette étude de monitoring qui tient à l'œil la toiture, mais nous savons que nous allons devoir remplacer ladite toiture dans quatre ou cinq ans. L'entièreté de la toiture devrait être remplacée. Nous allons lancer une étude globale et nous connaissons dans quelques mois le montant de la facture pour ce remplacement. Ladite étude de monitoring vise à mieux comprendre comment fonctionne la toiture, mais je rassure l'entièreté du public : on peut faire venir 400.000 personnes lors de sept concerts en juillet et en août. Nous pouvons faire venir 300.000 personnes pour des manifestations sportives comme les quatre matches de qualification des Diables Rouges pour l'Euro et le Mémorial Van Damme, et tous les entraînements de l'Excelsior, un club de 1.000 personnes. Le stade Roi Baudouin est vivant, contrairement à ce que le MR voulait en faire il y a quelques années.

**M. Coomans de Brachène.**- C'est très amusant d'entendre comment M. Hellings réécrit l'histoire. Je l'ai déjà dit à de multiples reprises. Je rappellerai d'abord à M. Hellings que c'est son partenaire de majorité socialiste qui a décidé de changer de stade. Nous n'étions pas dans la majorité à l'époque. Cela a été décidé par une majorité régionale où siégeait le parti de M. Hellings, en 2013, lors d'un certain congrès à Ostende. Parmi les membres du gouvernement bruxellois, on comptait un certain Christos Doulkeridis et une certaine Evelyne Huytebroeck, qui, à ma connaissance, ne sont toujours pas

passés chez les libéraux. C'est alors qu'il a été décidé de déplacer le stade sur le parking C. Le MR n'était pas dans la majorité régionale. Le MR n'a fait qu'appliquer les règles.

**M. le Bourgmestre.**- Le parti Socialiste remercie le MR d'exécuter les ordres du PS. C'est important. Merci au MR d'exécuter nos ordres.

**M. Coomans de Brachène.**- Vous avez cette façon de faire et cette mauvaise foi dès que vous êtes mal à l'aise.

**M. le Bourgmestre.**- Monsieur Coomans, taisez-vous et exécutez les ordres !

**M. Coomans de Brachène.**- Monsieur le Bourgmestre, votre responsabilité dans l'échec de projet de stade est immense, et vous le savez très bien. Vous êtes entré dans la majorité et c'était votre projet, c'était votre demande de faire que le projet NEO puisse prévoir le déménagement. Mais ça, vous semblez l'oublier. Vous avez fait un petit nettoyage de cerveau auprès de votre collègue Ecolo qui accuse évidemment les libéraux, qui étaient dans l'opposition, je le rappelle, au moment où les choix ont été faits au niveau régional. Et nous sommes d'ailleurs toujours dans l'opposition au niveau régional. Cela fait vingt ans, quasiment.

Mais vous choisissez de tronquer la réalité. Moi, je vous demandais de façon constructive si, avant la fin de la majorité, on pourrait au moins avoir un état des lieux, savoir combien réellement cela va nous coûter. Je le demande depuis le début. Je suis transparent là-dessus. J'entends des chiffres que vous ne nous donnez pas, concernant des éléments qui ne seraient plus conformes à l'intérieur du stade. Ce sont des factures extrêmement importantes qui, potentiellement, dépasseraient largement les 6 millions que vous évoquez.



Votre partenaire de majorité au niveau régional, avec M. Rudi Vervoort, nous dit lui-même que nous devons passer par une démolition ou autre chose. C'est lui qui le dit, à la Région, à la tribune, en commission. Alors, je suis surpris, car Ecolo est dans cette majorité. Vous avez des majorités miroirs à la Ville et à la Région.

Aujourd'hui, vous mettez des rustines et les Bruxellois risquent de le payer deux fois. C'est pour cela que je demande d'y voir plus clair. Je ne suis pas expert.

Si vous avez une voiture toute branlante et que vous remplacez une fois les roues, puis le châssis, la calandre, le moteur, les phares, les roues, etc., vous aurez peut-être tout remplacé, ça vous aura coûté deux fois le prix d'une voiture neuve, mais, en attendant, le châssis que vous aurez gardé, lui, sera toujours pourri. C'est ma crainte. Je vous demande simplement d'avoir une vision à long terme pour ce stade.

*(Remarques de la présidente sur le temps de parole)*

#### Point 134 – Punt 134

**M. Wauters**.- J'ai recherché sur internet la définition de « refroidissement adiabatique » et je trouve cette technique plutôt intéressante. Un marché public est lancé pour l'installation d'un tel système à la crèche Les Petits Fleuristes à Bruxelles. Est-ce que ce système est déjà utilisé dans d'autres bâtiments de la Ville ou en passe de l'être ? Si c'est le cas, est-ce qu'on en a déjà tiré des enseignements ? Est-ce que ce système pourrait éventuellement remplacer à terme les climatiseurs qui sont très énergivores en termes de consommation électrique ?

**M. Pinxteren**, échevin.- Je propose de vous faire rencontrer en section les

responsables des infrastructures, qui pourront vous expliquer en détail le fonctionnement du système. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que la multiplication des pics de chaleur et les canicules posent de très gros problèmes dans certaines crèches. En bonne entente avec le département du patrimoine public, nous avons réalisé une analyse de la situation et des interventions possibles. Cela va des interventions assez légères (volets, etc.) à des interventions plus lourdes, dont celle-là, qui exigent un matériel assez technique pour trouver des solutions et assurer une qualité de service et de confort aux enfants qui fréquentent nos milieux d'accueil, mais aussi aux personnels. On ne promeut évidemment pas les appareils d'air conditionné. On met progressivement en place tous les équipements nécessaires pour garantir la maîtrise des températures dans nos milieux d'accueil. Je peux vous envoyer la documentation si vous le souhaitez.

**M. Wauters.**- Je découvre le mot adiabatique. Des Bruxelloises et des Bruxellois nous écoutent. Ces techniques peuvent aussi être appliquées dans des logements privés et personnels, et cela a donc du sens de poser la question ici.

Point 237 – Punt 237

**M. Weytsman.**- Quelles seront les actions concrètes et quel sera le budget alloué à cet engagement ? Qu'en est-il de l'évaluation de ce plan ? Je vois qu'on doit réaliser des PV, faire des monitorings, etc. Donc, je présume qu'il y a un budget global prévu. En quoi cet engagement qu'on va prendre ensemble et que mon groupe va probablement voter complète-t-il les plans que vous avez déposés il y a quelques semaines ou mois, notamment en matière d'égalité des genres ?

**Mme Mutyebele,** échevine.- C'est la Ville qui est invitée à présenter son plan

*Rien sans mon consentement* à Lyon, dans le cadre du réseau des villes européennes Eurocities fondé en 1986 et qui regroupe 200 grandes villes européennes. Le plan *Rien sans mon consentement* a été voté au Conseil communal le 21 novembre 2012. Il contient 77 mesures, certaines plus coercitives que d'autres, visant à éviter le harcèlement de rue et les violences faites aux femmes, faisant suite aux campagnes *Balance ton bar*, etc.

Il n'y a pas de budget spécial alloué à ce plan parce qu'il est transversal. Il relève de chaque échevin en fonction des thématiques abordées. Il complète nos plans d'action qui passent ici au Conseil et qui sont réévalués en général tous les deux ans. Pour le plan *Rien sans mon consentement*, on n'a pas prévu d'évaluation, mais je pense que c'est une bonne idée d'évaluer certaines mesures qui dépendent de nous. Ce plan contient également des mesures qui dépendent du fédéral ou d'autres niveaux de pouvoir, et qu'on ne peut donc pas évaluer. Dans deux ans ou l'année prochaine, on pourrait effectivement voir où en est la concrétisation de ce plan.

Le point dont question vise à signaler que la Ville a été sélectionnée pour présenter son plan, parce que les autres villes d'Eurocities ont constaté que nous faisons de grands efforts en matière de violences faites aux femmes et de lutte contre le harcèlement.

### **Vote**

**Mme la présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la présidente.**- Adoptés, sous réserve des observations formulées par

l'opposition.

*(M. Ouriaghli prend la présidence de la séance)*

**Questions orales, questions d'actualité et interpellations**

**Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties**

**Interpellatie van mevr. DEBAETS betreffende de drugsproblematiek in de**

**Alhambrawijk**

**Questions d'actualité jointes de MM. WEYTSMAN et BAUWENS**

**Question jointe de M. WAUTERS au sujet de l'insécurité et de la  
criminalité autour des gares**

**Mevrouw Debaets.**- Deze zomer waren er terug verschillende buurtcomités die de alarmbel hebben geluid, onder andere het buurtcomité rond Yzer en Alhambra. We hebben ondertussen natuurlijk ook allemaal vernomen dat de buurtcomités zich verenigd hebben en ontvangen zijn bij de minister-president. Maar mijn vraag richtte zich initieel vooral rond Alhambra-Yzer. De mensen geven daar wel aan – ze zijn, denk ik, heel correct in hun verslaggeving – dat er omtrent de prostitutie daar misschien wel een aantal stappen werd gezet door de Stad om dat te proberen in te dijken, onder andere door de sluiting van een etablissement. Maar waar er omtrent de prostitutie misschien stappen worden gezet, neemt de drugsproblematiek het over. De drugsverslaafden, maar ook de dealers krijgen er eigenlijk stilaan de overhand. En dat zorgt niet alleen voor onveilige situaties voor de mensen die gebruiken, maar eigenlijk ook voor de mensen die daar wonen. Het is een ongelooflijke rommel. Mensen voelen zich onveilig, meubilair van cafés en stadsmeubilair wordt beschadigd, en zo verder. We weten ook, en dat is ook oud nieuws, dat het al lang niet meer gaat over het gebruik van wiet of heroïne maar dat eigenlijk vooral de crack enorm in opmars

is. Ik heb nog eens de cijfers opgezocht die onder andere Transit ook in het parlement naar voren heeft gebracht, en dat is toch wel heel zorgwekkend. In 2015 werden 500 crackpijpjes uitgedeeld. Vorig jaar waren dat er 14.000. Dat is een enorme explosie van dat type drugs. En ik citeer ook meneer Collin van de vzw Dune, die zegt: 'Ik heb heroineverslaafden gekend bij wie je daar uiterlijk amper iets van zag, maar crack maakt van mensen zombies.' Onder de acute gevolgen van het gebruik vallen onder andere paranoia en hevige hallucinaties. Maar het kan de mensen ook zeer agressief maken. En ik denk dat we dat allemaal merken. Ik merk het ook als ik van bij mij thuis naar kantoor of naar de stad fiets dat mensen helemaal weg zijn, dat je niet weet hoe ze gaan reageren. Je durft ze amper aan te kijken, want er kan een enorme explosie van geweld ontstaan. Het is zeer intimiderend, ook naar kinderen toe. Ik denk dat we allemaal inzien dat er echt iets moet gaan gebeuren. Dus nogmaals: het is een probleem op vlak van volksgezondheid voor die mensen. Die moeten geholpen worden, daar zijn we het over eens, misschien zijn we het minder eens over de manier waarop, maar ze moeten geholpen worden. Burgers hebben echter ook het recht op veiligheid, ik hoop dat we het daar ook over eens zijn. En dus, een paar vragen. Eerste vraag: was u aanwezig bij het overleg van de minister-president met al die buurtcomités die de krachten bundelen – in al die verschillende buurten ervaart men dezelfde problematiek – of niet? Of heeft u die mensen ondertussen zelf uitgenodigd? Niet alle buurten situeren zich immers op het grondgebied van de Stad, maar heel veel wel. Heeft u cijfers van de politie? Het zou interessant zijn om te weten of het aantal geweldincidenten in Alhambra-Yzer ook effectief gestegen is. Wat zegt de rapportering vanuit de zone? Heeft u ook met de minister-president samengezeten, bekijkt u hoe u dat kan oplossen? Het was wat vreemd om te zien dat er pas schot in de zaak is gekomen in de omgeving van het Zuidstation op het moment dat de federale regering de zaak naar zich toetrok. Ik las het interview met de premier waarin hij zegt: 'ik ben misschien niet bevoegd – want dat is Rudi Vervoort – maar ik

voel me verantwoordelijk.' Hoe meer mensen zich verantwoordelijk voelen en er iets aan willen doen is goed. De grote afwezige was de minister-president. In dit geval blijft natuurlijk de vraag: er moet coördinatie komen, er moet aansturing komen. En hoe gaat u vanuit de bevoegdheden die u wel heeft ervoor zorgen dat de veiligheid in die buurten terugkomt?

**M. Wauters**.- La problématique dénoncée ces dernières semaines autour de la gare du Midi n'est, en fait, que l'épicentre d'une situation anxiogène bien plus vaste qui détruit depuis pas mal de temps la qualité de vie des Bruxelloises et des Bruxellois, et qui percole non seulement dans et autour de la gare du Midi, mais également à la gare du Nord, dans des quartiers d'autres communes de la Région, dans des stations de métro et des quartiers comme Yser. Quand ma collègue a introduit son interpellation sur Yser, je pensais qu'on était clairement dans la problématique de la prostitution. En fait, tout cela est intrinsèquement lié. Les réponses doivent aussi être collectives et communes.

J'ai lu dans la presse que « la gare du Midi n'était pas sur la Ville de Bruxelles ». Ce serait réducteur de ne pas se rendre compte à quel point cela a des effets sur les quartiers de la Ville de Bruxelles. L'hôpital Saint-Pierre est un acteur essentiel dans l'accompagnement et le suivi des problématiques de santé et de santé mentale directement liées à la consommation de drogues dures. Cette consommation est en constante augmentation en Région bruxelloise, en particulier sur le territoire de notre ville, puisqu'elle rassemble comme un aimant une série de problématiques.

Nous avons tous et toutes été confrontés à ces images choquantes de personnes, véritables zombies en errance, consommant dans nos rues et nos stations de métro. Inutile de se mettre la tête dans le sable, tout cela engendre un climat d'agressivité et d'insécurité qui ne fait que croître, et cela, depuis longtemps. La malpropreté constante et le mauvais entretien des infrastructures urbaines, les

chantiers et les travaux incessants ne font que contribuer à ce climat anxieux global.

Je tiens à souligner que la Ville agit à travers son CPAS, ses hôpitaux, les moyens mis en œuvre pour l'accueil des réfugiés (parfois en se substituant aux autres niveaux de pouvoir, puisqu'il faut trouver des solutions), la création d'une salle de consommation à moindre risque ou encore le soutien au secteur associatif qui effectue un travail remarquable. Mais les acteurs de terrain eux-mêmes sont désemparés et demandent que les collaborations soient plus larges, qu'il y ait une coordination efficace et une action à tous les niveaux de pouvoir.

Malheureusement, il aura fallu des cartes blanches et les gros titres des journaux belges et internationaux pour que le pouvoir fédéral et ensuite seulement la Région se réveille et sortent de leur léthargie. De notre point de vue, il n'est plus temps d'échafauder des plans qui seront mis en action dans des années. On parlait d'une échéance à 2030, et on est en 2023 ! Il ne faut pas dire de bêtises. C'est sans délai qu'il faut mettre en place ce qu'on pourrait appeler une task force qui serait pilotée par la Région et qui rassemblerait tous les acteurs concernés : SNCB, STIB, commune, police fédérale, police locale, justice, Fedasil, hôpitaux, acteurs régionaux. Il faut oser, à un moment donné, prendre les choses à bras-le-corps et changer d'optique, cesser ce jeu idiot qui m'exaspère et exaspère tous les concitoyens, celui du « ce n'est pas moi, c'est lui », « c'était quand il était au pouvoir ».

Il faut être pragmatique, car la réponse demande de la fermeté pour rétablir le vivre ensemble dans une ville comme Bruxelles. Une telle réponse demande aussi de l'humanité, parce que celle-ci est vitale, des moyens financiers et humains. Car ceux qui pensent qu'il faut dépenser le moins possible pour accompagner, en amont, les laissés pour compte, notamment les réfugiés et les

drogués, et que l'on doit uniquement agir sur l'aspect répressif, ceux-là ne produisent qu'un feu de paille de campagne électorale.

Par ailleurs, on se retrouvera avec une addition qui sera bien plus élevée. J'ai envie d'opposer cet argument à ceux qui sont racistes et qui disent qu'il ne faut pas accueillir les réfugiés. En réalité, si on parle à leur portefeuille, peut-être qu'ils comprendront. Cela nous coûte plus cher de ne rien faire ou de ne pas faire assez. Je ne comprends pas que l'on continue dans cette voie avec un tel aveuglement dans ce sens-là.

Le pouvoir fédéral a annoncé un plan d'action autour de la gare du Midi qui s'articule sur trois axes : la criminalité et l'illégalité, le sans-abrisme et la toxicomanie, les travaux d'infrastructures. On apprend aussi que le Centre de crise nationale assurera la coordination stratégique et facilitera la collaboration entre les différents services. La mission sera donc limitée dans le temps et transférée à la Région de Bruxelles-Capitale une fois que le plan de sécurité aura été élaboré.

Le lendemain, 29 août, on apprenait que le ministre-président bruxellois Rudi Vervoort serait auditionné le 12 septembre devant la commission des Affaires intérieures du Parlement bruxellois sur l'insécurité dans et autour de la gare du Midi.

Monsieur le Bourgmestre, après ce choc, il est grand temps de passer à l'action. Face à la dégradation galopante du tissu social, on ne peut plus tirer la couverture chacun de son côté, on doit stopper l'amateurisme. Je sais que vous voulez être volontariste en la matière, depuis le temps que je vous connais, mais pour nous, c'est la Région qui doit au plus vite coordonner les actions à mener là où c'est nécessaire, autour de la gare du Midi, de la gare du Nord et des stations



de métro, et dans certains quartiers. Votre majorité est identique à celle de la Région et, en partie, du fédéral. Notre objectif commun devrait être de ne plus laisser personne en errance dans la rue sans un accompagnement organisé par une série de services sociaux, notamment.

Pouvez-vous nous confirmer que la Ville de Bruxelles s'inscrira résolument dans ce plan d'action ? Comment la Ville compte-t-elle s'intégrer pleinement à cette task force pour redonner une qualité de vie non seulement à toutes celles et tous ceux qui vivent à Bruxelles, mais aussi à ceux qui essaient de la visiter.

**M. Weytsman**.- Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Ma question orale porte surtout sur le quartier Yser. Je ne vais pas revenir sur les responsabilités de tel ou tel autre niveau de pouvoir. On en débattrait au Parlement, notamment. J'essaie de rester dans le cadre des compétences du Bourgmestre.

Les constats, on les connaît dans ces quartiers : violence, traite des êtres humains, toxicomanie, drogue... Monsieur le Bourgmestre, après notre échange et lorsque vous avez rencontré les habitants du quartier Yser Nord, on a constaté qu'un renforcement de la présence policière sur le terrain diminuait fortement l'agressivité. C'est déjà un élément positif.

Combien de policiers sont-ils mobilisés dans le quartier Nord et Yser, et nouvellement mobilisés dans le quartier Yser ? Quels ont été les renforts de ces derniers mois ? Les habitants me disent que les renforts viennent, que c'est efficace, mais qu'ils repartent et que les gens reviennent. Comment pérenniser cette mesure ? Est-ce que vous avez le staff suffisant ? Quelles sont les limites budgétaires ? Faut-il augmenter le budget de la police et avoir des exigences au niveau fédéral ?

Je voudrais vous entendre sur les limites de la zone de police Bruxelles Capitale Ixelles. Comment travaillez-vous avec les différents niveaux de pouvoir ? De fait, le ministre-président, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, joue un rôle important de coordination.

Il y a un volet sécuritaire sur lequel je vous entends peu dans la presse. J'étais un peu contrarié par votre idée d'ouvrir une nouvelle salle de consommation de drogue à moindre risque. Non pas que j'y sois opposé, mais venir avec cela alors que les gens se font casser la figure devant chez eux... Il faut trouver un équilibre entre le volet sanitaire qui, certes, est important et le volet sécuritaire. Sur le volet sécuritaire, je vous entends peu.

Sur le volet sanitaire, je voudrais comprendre ce que la Ville a fait concrètement de plus. Quelles sont les associations qui ont été ou pourraient être renforcées ? Qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? Il existe aussi une procédure dont j'ai l'impression qu'elle est sous-utilisée. Certes, elle est assez compliquée. Elle est utilisée uniquement dans le cas particulier de personnes qui ont des problèmes mentaux assez graves. Quand on discute avec elles ou quand les policiers essaient de discuter avec elles, on voit bien que ces personnes sont parfois dangereuses non seulement pour les autres, mais aussi pour elles-mêmes. Un policier, pas plus tard qu'hier, me disait que lui-même, parfois, demandait d'activer la mise en observation (procédure dite Nixon). Il y a des gens qu'on abandonne presque et dont on sait qu'on devrait les mettre en observation. Je sais que c'est une observation forcée, mais elle peut être utile pour les aider. D'ailleurs, le même policier me rappelait que lorsque cette procédure était utilisée, les personnes revenaient trois ou quatre semaines après et qu'elles allaient beaucoup mieux. Parfois, il y a un cercle vertueux.

À côté du volet sécuritaire, il y a celui de l'accompagnement social. Qu'est-ce

qu'on fait concrètement pour aider et accompagner ces personnes ?

Un autre point concernant les quartiers Yser et Nord, certes moins important, est le sentiment général d'une espèce d'abandon de la propreté publique sur la Petite ceinture. Cela ne relève clairement pas uniquement des compétences de la Ville, mais principalement des compétences de la Région. Franchement, quand on voit ce qu'il se passe là-bas... Les habitants vous l'ont dit. Les commerçants vous l'ont dit. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus, Madame l'Échevine ? Quitte à décider ensemble qu'on pallie les manquements de la Région, qu'on lui fasse savoir ou qu'on lui facture les dépenses occasionnées. On ne peut pas demander au bourgmestre de renforcer la police et les services sociaux et, en même temps, laisser cet espace public dans un tel état. Il faut aussi aborder la question de la propreté publique.

**Mevrouw Stoops**.- Ik dacht dat meneer Bauwens eerst het woord had gevraagd... Genderafwisseling, heel goed, dank u wel. Ja het punt staat niet voor de eerste keer op de agenda. En het blijft natuurlijk heel frustrerend om te zien hoe deze zeer ernstige en ook gelaagde problematiek zo uit zijn voegen is gebarsten. De interpellaties en de vragen hier worden niet voor niets samengevoegd, want de problemen aan Yzer en Alhambra waren duidelijk niet tot die plek beperkt. En het samengaan van die problematieken roept al lang naar een gemeenschappelijke aanpak. Federaal, gewestelijk en ook gemeentelijk. Maar ook wat de bevoegdheden betreft. Het gaat hier over gezondheid, het gaat over veiligheid, het gaat over mobiliteit. Ik wil de burgers van de 40 comités waarvan een aantal uit Brussel Stad komen uitdrukkelijk bedanken, want hun gecoördineerde hulpvraag heeft ook wel duidelijk geholpen om richting oplossingen en samenwerkingen te komen. Er zal snel en op verschillende niveaus wat versnellingen hoger moeten worden geschakeld

aangezien de situatie onhoudbaar blijft. Sinds corona, de collega's hebben het ook al gezegd, is het drugsgebruik verergerd bij mensen die op straat leven. De opvangcrisis en armoede zorgen helaas voor vruchtbare grond. De toename van het crackgebruik heeft bijzonder schadelijke gevolgen. De buurt, en ook de metroreizigers en het MIVB-personeel voelen het helaas iedere dag aan den lijve.

Er zijn al enkele stappen gezet. Enkele politieacties aan Yzer gaven al wat ademruimte aan de wijk, waarvoor dank, meneer de Burgemeester. Alleszins, elke dag zonder beterschap zou ook onaanvaardbare last geven aan de vele Brusselaars en zowel binnen als buiten Brussel Stad. Het is belangrijk dat die verschillende aspecten van de oplossing op elkaar afgestemd worden en hierin moeten we boven en over elkaars muren en bevoegdheden kijken.

Samenwerking zal de enige oplossing zijn, dat heeft u ook aangegeven. Ik zal u citeren, meneer de Burgemeester. Dus een grotere aanwezigheid van de politie om korter op de bal te spelen, een humaan en structureel antwoord op de noden van mensen zonder verblijfplaats die vaak ook met zware psychosociale problemen kampen en de aanpak van de financiële constructies die de drugscriminaliteit in ons land mogelijk maken. Er is een project SubLINK, noodopvang, een nieuwe gebruikersruimte in de buurt die moet versterkt en versneld worden. En de Burgemeester en het College spraken zich reeds uit om bijkomende inspanningen te doen. Maar ook samenwerking met de burgers die zelfs in misère een zeer constructieve houding aannemen zal nodig zijn. Dus een gecoördineerde aanpak om de buurt leefbaar te maken en te houden om verdere drama's te vermijden.

En ik vroeg in het Parlement minister-president Rudi Vervoort al over die coördinerende rol. Vele vragen werden al gesteld dus ik neem ook aan dat u wel gaat vertellen hoe u denkt dat die coördinatie zal verlopen, federaal, gewestelijk, met alle aandachtspunten samen, aparte werkgroepen, meer specifiek voor onze Stad. En dan had ik misschien ook nog de vraag willen stellen: van binnen heel

die coördinatie die nu op gang komt, krijgen onze gemeentelijke organen zoals de preventiedienst Bravvo van de Stad Brussel, de buurtwerking, hulpverleningsorganisaties ook een plek daarin? Ik kijk uit naar de vele antwoorden op al deze vragen, dank u wel.

**M. Bauwens**.- J'habite le quartier Nord. Il y a dix ans déjà, mon voisin d'en face, un papa immigré avec des enfants, allait aux réunions de parents avec un gros sac-poubelle contenant toutes les chaussures de ses enfants : « Ainsi, mes enfants ne sortent pas, parce que j'ai peur qu'ils tombent dans les mains des dealers de drogues dans le quartier », expliquait-il. J'ai vécu des dizaines d'années dans un quartier où il y avait des dealers. On les connaissait, d'ailleurs. Je peux vous assurer que tous les parents sont inquiets pour leurs enfants et pour leur quartier, et ils en ont assez. Donc, je suis content qu'il y ait débat. Je trouve que, parfois, le débat est malsain, mais je suis content qu'il y ait un débat.

J'entends le MR demander combien de policiers on été mobilisés dans le quartier. C'est important, mais je n'entends jamais demander combien de policiers manquent à la police judiciaire fédérale pour chasser la source du trafic de drogue. La police fédérale dit qu'il lui manque au moins 1.000 policiers pour bien faire son travail. Au port d'Anvers, 1 % des conteneurs sont contrôlés et sur ce 1 % de conteneurs contrôlés, la police a saisi plus de 100 tonnes de cocaïne. On peut imaginer l'ampleur des arrivages en Belgique, contre lesquels la police judiciaire n'a pas assez de moyens.

Notons aussi la responsabilité de ceux qui sont au gouvernement fédéral et qui disent ici que dans leur quartier, il ne se passe rien. En fait, ils ont désinvesti, ensemble avec un certain Bart De Wever à Anvers, dans la police judiciaire. Or il faut aller à la source du problème. Sans cela, on pourra faire des rafles à la gare du Midi, à la gare du Nord et dans les quartiers, ça ne changera rien. Je

pense que le bourgmestre serait même d'accord avec ce que je dis.

Aider les consommateurs dans les quartiers est aussi un point important.

L'année passée, je suis intervenu sur le projet Housing First qui donne de l'aide aux sans-abri. C'est une fois devenu sans-abri que le risque de la drogue devient plus grand. Le bilan de l'année passée est de quatre maisons en plus avec les moyens du fédéral. J'espère que le plan de cette année-ci va plus loin et qu'on va vraiment déployer un plan ambitieux pour le Housing First.

Comme vous le savez, je suis issu du secteur de la jeunesse à Bruxelles. Quand j'y travaillais, il y a dix ans, les moyens n'étaient pas indexés et ils ne le sont toujours pas. Je connais des maisons de jeunes qui ont de gros problèmes financiers. C'est le cas, souvent avec l'associatif, dernier filet pour beaucoup de gens en difficulté. Il aide beaucoup de jeunes qui tombent dans les mains des dealers et qui n'ont plus les moyens. Là d'où je viens, une des huit maisons de jeunes risque d'être fermée faute de moyens et d'indexation par le gouvernement. Quels efforts sont consentis par la Ville pour soutenir ce secteur ? Depuis le Covid, il y a plus d'argent dans le milieu de la drogue, donc plus de violence et plus de problèmes.

Les policiers sont en sous-effectif dans les quartiers. L'agent de quartier n'est pas la solution miracle. Pour résoudre un problème d'une telle grandeur, il faudrait plusieurs approches, dont fait partie l'agent de quartier. Mes voisins et beaucoup de gens disent que les agents de quartier, on ne les voit plus, ce qui veut dire qu'ils peinent à jouer leur rôle dans les quartiers. À ce niveau-là, je demande aussi au bourgmestre de faire plus d'efforts.

**Mme Nagy**.- Je souhaite d'abord saluer le fait qu'on puisse avoir ce débat ici, au Conseil communal. Il faut sortir de l'idée selon laquelle tout le monde est

compétent et personne n'est responsable. Je pense qu'il y a des éléments factuels : manque de policiers fédéraux, manque de magistrats au niveau fédéral, difficultés dans la gestion de l'asile, Région bruxelloise qui doit assumer une série de compétences comme l'accueil des personnes sans-abri avec des moyens considérables, mais manifestement insuffisants par rapport aux besoins, lutte contre la toxicomanie.

Je sais ce que le narcotrafic peut faire à une société lorsqu'il s'attaque à des États qui n'ont pas les moyens de répondre à la puissance de l'argent. La Belgique en est un peu à ce stade. Les difficultés à maîtriser le contrôle du port d'Anvers sont graves et auront des conséquences au niveau régional et au niveau des communes.

Il faut, à un moment donné, se réunir et dire : « Nous, responsables politiques de la Ville de Bruxelles, nous souhaitons qu'il y ait un véritable plan d'action pour lutter contre ce qui est en train de se passer dans nos stations de métro, dans nos rues, dans les gares de cette Ville et de cette Région. » J'encourage vraiment les autorités et le bourgmestre, qui est en première ligne du fait de sa fonction, à apporter des réponses claires aux problématiques telles que le sous-financement structurel de la magistrature, le sous-financement de la police fédérale, les difficultés de coordination entre ces institutions et les polices locales, les difficultés de recrutement de nos policiers, un plan efficace d'accueil et de lutte contre la toxicomanie.

Ce n'est pas suffisant, même si on fait beaucoup d'efforts. Qu'est-ce qu'on peut encore faire ? Est-ce qu'il faut d'autres salles de shoot ? Il faut une forme d'unanimité, parce que le moment est grave vu les destructions que cela peut amener dans notre société. Il suffit de regarder les images effrayantes de San Francisco, ville riche s'il en est, où les gens errent dans les rues. Je ne dis pas

qu'on en est là, mais c'est un futur qui peut arriver.

Monsieur le Bourgmestre, je serai très intéressée par vos réponses quant à la manière dont on peut aborder cette question, dont on réussira à faire bouger le fédéral, notamment parce qu'en 2024, Bruxelles devra négocier dans un contexte qui ne lui sera pas favorable. Je ne pense pas que ce soit totalement innocent si, aujourd'hui, on met en évidence une série de difficultés de gestion, notamment dans des lieux qui sont fédéraux par excellence, à savoir la gare du Midi.

**M. le Bourgmestre.**- D'abord, je veux remercier mes collègues pour la tenue de ce débat. Je trouve que leurs propos et questions sont mesurés. On est devant un problème de longue haleine. On a l'habitude, dans ce pays, de jouer au ping-pong. J'ai dit que ça ne servait à rien, et comme je le dis souvent dans les quartiers, s'il y a un responsable, c'est moi. Même si cela dépend d'autres niveaux de pouvoir, la volonté de cette majorité est d'assumer ses responsabilités et d'amener les autres vers la solution que nous pensons être la meilleure.

Au cours des sept derniers mois, 280 personnes ont été arrêtées dans le centre, 189 mises à disposition du parquet, 46 sous mandat.

Proxi Dansaert onderhoudt goede contacten met de buurtcomités van de wijk en neemt deel aan buurtvergaderingen, maar organiseert ook op eigen initiatief overlegmomenten om te polsen naar de indruk van de bevolking. Maar het is waar: dit is niet genoeg. En ik ben er nu van overtuigd, nu meer en meer, meer dan in het verleden, dat de combinatie van een veiligheidsplan én een volksgezondheidsplan de oplossing is. En ik heb gevraagd aan de hoofdcommissaris en de directeur van de psychiatrische diensten van



Ziekenhuis Brugmann om een plan op te stellen, samen. Een beetje zoals in het verleden met het Sint-Pieterziekenhuis en PolBru over een plan over het seksueel geweld.

Le dispositif CPVS, qui maintenant existe partout, est parti de PolBru. C'est la police de Bruxelles qui a élaboré, avec les professionnels des soins, un trajet dans le cadre des violences sexuelles. Je suis convaincu que nous avons de grands professionnels en Belgique, en matière de toxicomanie, qui ne demandent qu'à nous donner des réponses. Ils nous disent tous que c'est long, le traitement de la toxicomanie. Ce n'est pas un problème simple à résoudre. Il touche toutes les couches de la société. C'est une lasagne complexe.

Het daklozenprobleem, het armoedeprobleem, het probleem van mentale gezondheid, van familieproblemen, van geweld, van problemen op school... Maar van alle milieus. We zijn bezig nu met dit plan, en een deel ervan is een soort mobiele patrouille op te bouwen in de straat omdat het niet alleen het werk is van de politieagent om een oplossing te vinden, maar ook samen met de mensen van het zorgpersoneel.

Donc, c'est un problème complexe et il faut oser le dire à la population. Elle se sentira moins abandonnée. Par exemple, quand on a ouvert la salle de consommation, on a reçu une aide de la Région, mais le gros de l'investissement et du fonctionnement est pris en charge par le CPAS avec le soutien de la Ville. Je travaille avec les hôpitaux pour envisager l'ouverture d'une autre salle. Est-ce qu'une salle de consommation va tout résoudre ? Non, mais les comités de quartier eux-mêmes ont demandé une autre salle de consommation.

We hebben ook werken over de armoede en in het bijzonder met de daklozen.

We zijn de enige politiezone in het land met een Herscham-patrouille. Het zijn zes mensen gespecialiseerd in overlast in combinatie met het probleem van de daklozen. Het is echt sociaal. Het is een beetje bijzonder, een politieagent met ook een vorming in sociale actie. Maar het is voor ons echt noodzakelijk en nuttig.

Ce genre de patrouilles est un laboratoire permanent. Le parquet ne poursuit pas. M. Weytsman a cité la procédure Nixon, et il a raison. On l'active, mais elle est complexe à activer parce qu'on retire quelqu'un de la société sans procès. Le psychiatre en chef de Brugmann m'a dit que, quand on mettait une personne en observation (ce qu'on appelait collocation), elle ne pouvait pas sortir avec une décharge. C'est le parquet qui décide si elle peut sortir. Elle est mise sous protection.

Polbru a aidé les collègues de la zone Midi pour montrer qu'on prenait la main. On est tous d'accord sur le fait que cela ne va pas tout résoudre, mais il faut montrer que l'État est là. Cela aussi, la police doit pouvoir le montrer.

Il y a beaucoup de mineurs étrangers non accompagnés à la gare de Midi. Certains me disent qu'on n'est pas sûr qu'ils soient mineurs. Ils ont peut-être 19 ans, mais cela reste des gamins. Pour le quartier Nord, on n'a pas beaucoup de solutions. Heureusement, la grande majorité au fédéral a dit qu'on ne pouvait plus enfermer de mineurs, mais le suivi est complexe. Quand on sait que sur les 200 personnes en errance, il y a 85 mineurs non accompagnés, c'est très interpellant pour une société qui doit construire des ponts de solidarité.

Je dirai qu'on est dans un processus long parce que la drogue s'est répandue, pas seulement à cause du port d'Anvers, un peu à cause du Covid, mais aussi parce qu'elle est plus accessible qu'ailleurs. Les drogues synthétiques sont un

peu partout. On parle évidemment du crack et de l'héroïne, mais il y a toutes les autres drogues de synthèse. Et ne parlons pas de la cocaïne, qui est un peu partout.

Aujourd'hui, seuls 3 % du budget sont consacrés aux problématiques de drogue et à la prévention. Mais que propose-t-on ? J'ai demandé à ce que l'on travaille là-dessus. Quand une famille nous dit que son gosse fume du crack ou sniffe de la cocaïne, qu'est-ce qu'on lui donne comme numéro de téléphone ? Je l'ai toujours dit, je fumais deux paquets et demi de cigarettes par jour. J'ai voulu arrêter, un tabacologue m'a aidé à arrêter. Pourtant, j'avais 42 ans, j'étais un adulte et j'avais décidé de le faire.

Je vais peut-être vous paraître un peu brutal, mais je n'attends rien des autres niveaux de pouvoir. J'espère les convaincre, mais je n'attendrai pas qu'ils soient convaincus, comme on l'a fait pour la salle de consommation qui, je le répète, n'est pas la panacée. S'agissant de la police fédérale, je pense que l'État fédéral est de plus en plus désargenté. On pourrait revenir sur les causes. Le procureur fédéral a demandé l'assistance de PolBru pour le fameux programme Sky ECC. Immédiatement, on a répondu. Il est un peu bizarre que la police locale envoie des hommes pour aider la police fédérale. Vous l'avez vu cet été, la police fédérale judiciaire a dit que ça n'allait pas du tout.

La vraie prise de responsabilité dans ce pays, et je pense que c'est possible, consiste non seulement à se mettre autour de la table, mais aussi à nommer et à savoir. On est tous concernés et je dois dire que la solidarité des bourgmestres à Bruxelles fonctionne bien. On débat avec la Région et le fédéral, mais on est face à un travail de très longue haleine. Est-ce qu'on l'a minimisé ?

Honnêtement, je l'avoue, je ne me rendais pas compte qu'il était tant répandu dans toutes les couches de la société. Pourtant, un membre de ma famille s'est

beaucoup occupé de toxicomanie et m'en a souvent parlé, mais je ne m'attendais pas à un pic pareil.

Cela vaudrait la peine d'avoir une section où les professionnels de soins et les professionnels policiers vous expliqueraient ce que nous faisons pour qu'au moins, vous soyez informés comme conseillers communaux. On est partis pour un phénomène sur le long terme. On aura des réponses à court terme. On mène des actions « coup de poing » pour montrer que l'État est présent à Ixelles, dans les quartiers Dixmude, gare du Midi ou gare du Nord, mais dans certaines matières, on doit désengager la police. Ce n'est pas son métier, elle doit être en appui.

C'est sur un métier de soins, un métier social qu'on essaie de travailler. Et là, je veux vous dire, pour avoir une parole rassurante à la fin de mon intervention, que les travailleurs sociaux et les associations dont vous avez parlé sont de vrais professionnels. On a la chance d'avoir nos personnels de soins, nos médecins, nos infirmiers, nos assistants sociaux. Les personnes qui travaillent sur la toxicomanie, il faut les écouter et trouver des moyens.

En trois mois, la police et le patron d'un des plus grands services de psychiatrie du pays ont élaboré un plan qui ouvre une perspective de soins pour ces publics extrêmement fragilisés et qui aura un effet sur la sécurité. Voilà ce que ce Collège s'engage à faire. Comme vous l'avez dit, nous ne sommes peut-être pas compétents, mais nous sommes tous responsables.

**Mevrouw Debaets.**- Ik wil u danken voor uw antwoord dat, denk ik, heel sereen was en zo volledig mogelijk. Ik denk dat we een aantal dingen moeten erkennen. Ik denk dat we moeten beginnen met te erkennen dat de strijd tegen de drugshandel eigenlijk ook op internationaal niveau moet gevoerd worden. We hebben, denk ik, allemaal verwezen naar de enorme toevoer van crack en

andere drugs die vaak uit verre oorden komen. En misschien in Antwerpen, maar ook op andere manieren binnenkomen en dat we die strijd niet alleen in Brussel kunnen winnen. Dat is evident. Dat zal ook op internationaal vlak moeten gebeuren ook.

Ten tweede erken ik ook dat u initiatieven neemt. En dat u de problematiek erkent. En dat is eigenlijk op zich al, zeker voor iemand die toch stevig binnen de PS verankerd is, vrij uitzonderlijk. En ik zeg dat niet met enig cynisme. Dat is zo, want bij uw voorgangers en ook bij een aantal van uw partijgenoten is dat nog altijd niet mogelijk. Maar u doet dat tenminste wel. En dat wil ik erkennen. Ik hoor Rudi Vervoort – excuus dat ik hem toch nog even noem, maar hij is wel de minister-president – nog altijd zeggen, of ik lees het in de krant dit weekend: 'L'insécurité est un mantra de la droite.' Dan denk ik: maar hoe wereldvreemd kun je zijn? Het is juist het tegenovergestelde! Want wie woont er in die wijken? Vooral mensen die het financieel moeilijk hebben. Zij zijn het eerste slachtoffer van de onveiligheid in Brussel. Dus op zijn minst erkent u dat. Te laat? Misschien wel. Ik denk dat we allemaal al weten dat deze problematiek al tien-vijftien jaar bezig is en dat vooral eerder linkse partijen dat te laat hebben benoemd. Maar goed. Laat ons kijken naar oplossingen. En daarom ben ik ook wel blij dat u werkt aan een plan. Ik hoop dat dat niet alleen voor de Stad Brussel of voor de politiezone is. Ik hoop dat dat plan waar u aan werkt ook uitgerold zal kunnen worden naar andere Brusselse wijken en politiezones. En daarmee ga ik afronden: ik denk dat dat eigenlijk de enige oplossing is. Het enige wat u en iedereen op zijn niveau kan doen, is samenwerken. En ook dat is, denk ik, niet genoeg gebeurd, te laat gebeurd. Inderdaad: het pingpongen, van de Stad naar het Gewest, het Gewest naar de federale regering... De burger heeft daar niets aan. De burger wil politici die misschien niet bevoegd zijn, maar die zich wel verantwoordelijk voelen. En ik denk dat als iedereen op zijn niveau dat kan doen, dat we al een grote stap voorwaarts kunnen. Ik dank u.

**M. Wauters**.- Vous avez dit exactement ce que j'avais dit, à savoir que c'est un travail sociétal. Cela veut dire qu'il faut arrêter de raboter les moyens affectés à l'accompagnement social et à santé, dont la santé mentale. Il faudra, à un moment donné, mettre les moyens sur la table d'une manière ou d'une autre. La Ville fait déjà énormément de choses.

Peu importe qui prend le leadership dans ce domaine. Si c'est la Ville, tant mieux. La Ville de Bruxelles, d'ailleurs, concentre une série de problématiques, reconnaissons-le. Mais je pense que cela devrait se faire au niveau régional. Bianca Debaets vient de le dire, il faut vraiment une réflexion globale, certainement au niveau de la Région, mais aussi avec tous les niveaux de pouvoir concernés, dont le fédéral. Pour moi, il n'y a pas de choses plus importantes ou de choses moins importantes à faire. C'est clair que si on ne s'occupe que d'un élément, on va laisser tomber l'autre côté et on ne va pas y arriver. Quand je dis qu'il n'y a pas de problèmes plus importants que d'autres, je songe à la consommation de drogues, aux assuétudes, quelles qu'elles soient, à la propreté. L'entretien de l'espace public joue un rôle énorme dans une série de sentiments anxigènes ou d'insécurité qui ne sont pas que des impressions.

Il y a un vrai problème de grand banditisme qui descend des Pays-Bas vers Anvers, Bruxelles et Charleroi. J'ai l'impression, depuis l'époque du Covid, que cette violence ne fait que croître dans tous les quartiers. Ce n'est pas qu'un sentiment, c'est une réalité. Donc, si on parvenait, à partir de la Ville de Bruxelles, à élaborer un plan sur la base des éléments que vous avez donnés, ce serait bien. La Ville de Bruxelles, au nom de presque tous ses conseillers communaux, majorité comme opposition, pourrait proposer quelque chose de très concret à faire réaliser au niveau régional avec la collaboration du fédéral. Je pense que cela pourrait être un électrochoc.

Je ne veux plus de mesure « one shot ». Il est bon que la police montre que l'État est là, mais on ne va pas répéter ça dans deux, puis six mois. Cela ne servira à rien. Cela va prendre du temps, de mettre en place un vrai projet, mais nous pourrions, au sein de l'hémicycle de la Ville de Bruxelles, soumettre des propositions étayées et argumentées aux différents niveaux de pouvoir. Il me semble que Mme Nagy ne disait pas autre chose. On pourrait être le moteur pour aboutir à quelque chose dans un délai beaucoup plus raisonnable. C'est la vie de nos concitoyens et notre qualité de vie à chacun et à chacune qui sont en jeu et qui, pour l'instant, sont en danger.

**M. Weytsman**.- Je vous remercie pour votre analyse, mais pas vraiment pour les propositions qui s'en dégagent. Je ne vois pas de proposition claire. Il ne faut pas non plus résumer la problématique à la seule toxicomanie. Dans le quartier que vous avez cité (Yser), le problème, ce sont aussi des bandes urbaines qu'on connaît et qui sont là parfois depuis des années. Ce sont aussi des voleurs (qui ne sont pas toujours des gens sous assuétude), des commerces cambriolés, le trafic des êtres humains comme main-d'œuvre d'un chantier à l'autre. Ce n'est pas que la toxicomanie. C'est aussi le trafic des êtres humains lié à la mendicité organisée ou à la prostitution forcée. Vous semblez résumer toutes les problématiques à la toxicomanie.

Sur le volet sécuritaire, envoyer la police de la Ville de Bruxelles à Yser, c'est ce qu'il faut faire tous les jours, dans un quartier exposé à tant de violence. J'aurais souhaité de vous, Monsieur le Bourgmestre, que vous veniez avec une analyse précise en me disant que pour sécuriser des quartiers comme la place Bockstael en soirée, Yser, ou la gare du Nord, il vous faut 50 ou 60 hommes de plus. J'ai entendu qu'il fallait renforcer la police tant au fédéral que dans les quartiers. C'est à vous de nous dire quels sont les besoins. Vous me parlez de six personnes pour Herscham. Combien d'effectifs supplémentaires vous faut-

il ?Après, on peut discuter des moyens. Le nerf de la guerre, c'est discuter du budget et l'affecter aux bons endroits. À la gare du Midi, il y a toujours autant d'insécurité. Il faudra y laisser la police aussi longtemps qu'on n'aura pas résolu ce problème.

J'ai moi-même discuté avec des psychiatres de la mise en observation, à plusieurs reprises, dans deux hôpitaux. Je ne suis pas d'accord avec eux sur la mise en observation forcée. Mais il faut, à un moment donné, prendre ses responsabilités, avoir le courage de dire que même si la mise en observation forcée n'entre pas dans votre philosophie ni dans la mienne, elle permet non seulement d'aider des gens, mais aussi de ne pas exposer d'autres citoyens, qui n'ont rien demandé, à la violence. Donc, les mises en observation forcées, les policiers me disent qu'ils souhaiteraient en voir davantage parce qu'ils connaissent leurs « clients ». Ils savent qu'il y a des personnes qui sont dangereuses pour elles-mêmes comme elles le sont dangereuses pour les autres. Les mises en observation forcées, vous pouvez y avoir recours. Qu'est-ce que la Ville peut faire de plus ?

**M. le Bourgmestre.**- Le bourgmestre n'a évidemment pas le pouvoir d'ordonner une mise en observation forcée.

**M. Weytsman.**- Une mise en observation forcée, tout le monde peut la demander, vous comme moi. Je suis dans la rue, je peux la demander. La police voudrait plus de soutien pour qu'on en fasse, dans certains cas, une priorité.

**M. le Bourgmestre.**- Vous savez très bien que ce n'est pas vrai. C'est votre technique, au MR. Vous dites des choses fausses.

**M. Weytsman.**- J'ai demandé si on pouvait avoir une estimation du nombre de



policiers. Je trouve qu'il en faut plus. C'est à vous de nous dire ce qu'il faut dans les quartiers.

Sur le travail social, vous nous avez parlé de la cellule Herscham. Est-ce suffisant ?

Je vous encourage à avoir davantage recours, dans le cadre de vos compétences, aux mises en observation.

On n'a pas parlé de l'entretien. Dans certains quartiers, dont Yser, la berne centrale, matin et soir, est dans un état pitoyable. Il y a des dépôts clandestins. Cela fait partie d'un ensemble d'éléments qui ne permettent pas de tirer le quartier vers le haut.

Voilà les quatre points sur lesquels je voulais insister. S'agissant de la mise en observation forcée, la police peut la demander, les services sociaux aussi. La Ville également le peut, dans des cas très précis et en respectant la loi, s'il y a une maladie mentale identifiée, si la personne est dangereuse pour elle-même comme pour les autres. Quand le tribunal le demande ou quand le parquet le demande, il y a souvent un suivi. Les policiers disent que c'est bénéfique pour ces personnes dans certains cas. C'est aussi bénéfique pour la société. Comment est-ce que vous organisez les mises en observation forcées ? Comment est-ce que vous les demandez ? À travers la police ? Dans quel cadre ? Vous dites que c'est très compliqué à organiser. Soit, mais quelle est la limite que vous vous fixez ? Quand est-ce que vous le faites et quand est-ce que vous ne le faites pas ? On me dit que ce n'est pas suffisamment utilisé. Peut-être ai-je tort, mais expliquez-moi comment vous le faites.

**Mevrouw Stoops**.- Ik ga een beetje korter zijn. Bedankt, meneer de Burgemeester. Ik geloof erg in de aanpak die u naar voor schuift om die gezondheidsproblematiek zo hard aan te pakken. Dat u niet wacht, maar dat u gaat zoeken waar we hier in de Gemeente al werk van kunnen maken, ja, dat

hebben we met de Stad en zelfs ook het Gewest al vaker gedaan. Dan kijk ik eerder naar het federale en het opvangen van de vele mensen op de vlucht. Als er buiten het enige Brusselse aanmeldingspunt dat we nu hebben, bijvoorbeeld ook in Vlaanderen en Wallonië een aanmeldpunt zou gemaakt worden, of als iedere gemeente vijf mensen zou opvangen, dan wordt er al een serieuze opschaling van Housing First gerealiseerd. Ik denk dat als we zelfs maar voor een deel al in actie kunnen schieten en als u niet wilt wachten of hopen op samenwerking, dat we toch hopelijk samen op alle niveaus verder gaan aansturen op een coördinerend orgaan dat volgens mij toch zijn waarde zal hebben wanneer we allemaal erin geloven dat het een werk van lange adem zal worden. Dus ik denk vooral hierin: samen sterk. Dank u wel.

**M. Bauwens**.- Monsieur le Bourgmestre, vous avez appelé les gens de l'associatif des héros, et je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai un peu peur que ce soit comme pendant le Covid et qu'après, ils soient à nouveau oubliés.

Des gens qui travaillent au CPAS et doivent apporter de l'aide me disent qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne peuvent plus payer leur loyer. Il y a de plus en plus de sans-abrisme. Et on ne peut pas les aider. On sait que sans-abrisme et drogue sont liés. Pour le projet Housing First, l'objectif de la Ville de Bruxelles doit être beaucoup plus ambitieux. C'est beau d'appeler les gens des héros, je vous soutiens, mais c'est aussi très beau d'augmenter le budget dans le secteur d'où je viens, le secteur de la jeunesse, dernier filet pour beaucoup de jeunes et sous-financé depuis des années. Les maisons de jeunes doivent fermer, des animateurs sont parfois à deux dans une maison de jeunes. Ils ne savent pas aider. Beaucoup d'acteurs de terrain disent qu'il faut plus de moyens et il faut donc des plans plus ambitieux.

Je n'entends quasiment personne parler de la mafia des drogues, sauf en disant :

« Moi, je prends mes responsabilités et je n'attends rien du fédéral. » J'entends quelqu'un d'autre dire que c'est une lutte internationale. Je ne sais pas si cela sous-entend que nous, on ne peut rien faire, mais je trouve que tant qu'on ne prend pas cela au sérieux, on obtiendra peu de résultats. Il faut être ambitieux dans ce domaine aussi, vous et votre parti qui est au gouvernement. Ne pas parler de la mafia des drogues, c'est discuter dans le vide.

**Mme Nagy**.- Monsieur le Bourgmestre, je partage votre volonté de dire que vous venez avec des propositions que les autres peuvent s'approprier et qui peuvent être des solutions. Je pense que l'exemple que vous citez de la coordination entre la police, les services de santé mentale des hôpitaux et les spécialistes du curatif et de la toxicomanie est important. Je trouve que vous avez là une attitude volontariste qui doit être saluée. Vous êtes un petit peu en retrait, peut-être, mais c'est l'impression que vous donnez et qui est fausse. On sait qu'il y a une espèce de tonneau des Danaïdes.

Vous citez la situation de beaucoup de migrants. Vient s'y ajouter le fait que les demandeurs d'asile vont se retrouver de plus en plus dans la rue. On alimente ainsi le sans-abrisme et la précarité dans la rue. La magistrature elle-même dit qu'il y a un problème et que nous n'avons pas les moyens suffisants. Quand vous nous racontez que la police de Bruxelles soutient la police fédérale, c'est un peu le monde à l'envers ! En principe, ce devrait être le contraire. La réforme de la police prévoyait que le fédéral vienne en appui pour des situations comme celle qu'on connaît dans les stations de la STIB, à la gare du Midi ou à la gare du Nord. Il y a une difficulté majeure.

Sur la question de la mafia de la drogue, méfions-nous. Ce sont des gens terribles, sans foi ni loi, qui vous mettent une société à feu et à sang sans état d'âme. Je viens de Colombie. Il y a le Mexique, aussi. C'est terrifiant ! Si on ne

renforce pas l'État régalien, c'est une situation qu'on ne maîtrisera pas. Bien sûr, il y a les discussions sur la manière de maîtriser le trafic de drogue international. Je ne suis pas pour le prohibitionniste, mais c'est un autre débat beaucoup plus délicat.

En attendant - le procureur fédéral le dit -, le crime organisé pilonnera un État pour voir s'il a la capacité de résister. Je trouve que votre approche est pragmatique et va de l'avant, mais il ne faut pas ignorer tout le reste. Il faut en tout cas avoir la volonté de travailler et faire entendre la voix de la Ville de Bruxelles de manière forte et unanime pour dire que c'est un enjeu beaucoup trop important pour simplement dire : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre. »

**M. le Bourgmestre.**- Sur le fait de rétablir l'État régalien, il n'y a pas de quartier où on n'aille pas. Je ne vais pas dévoiler les actions menées actuellement, mais ce qu'on a fait par le passé. On a assisté, à un moment donné, à une volonté de prise de contrôle d'un quartier dans le Pentagone. Je ne vais pas le citer pour ne pas le stigmatiser. On a mis la recherche locale (une vingtaine d'hommes) en appui d'un commissariat de quartier. On a procédé à 90 arrestations et 20 mises à disposition. Ça a eu un effet. Pour combien de temps, on ne le sait pas. Quand on mène des actions dans le quartier Dixmude, ça a un effet. Le problème, c'est le suivi.

S'agissant des personnes qui n'ont pas de permis de séjour, il faut, à un moment donné, décider. Soit on leur donne des papiers et on trouve une solution, soit on les expulse, mais si on les laisse dans un vortex pendant dix ans, elles basculeront dans la criminalité. En fait, on n'aide pas le quartier parce qu'on ne décide pas. Quand l'État ne décide pas, il est défaillant.

Quant aux procédures Nixon, dès qu'on m'en demande une, je la signe. Parfois

même, on les privilégie parce que des associations de commerçants, des riverains ou des personnes nous interpellent. Après, il y a un processus où le parquet lui-même dit qu'il est plutôt désarmé. Oui, il faut sans doute renforcer le parquet par rapport à ces aspects sociosanitaires. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une chaîne. Les associations peuvent accompagner une personne qui commet un trouble à l'ordre public. Je peux proposer au parquet de la mettre en observation, mais je ne suis pas médecin, je ne suis pas psychiatre. La police fait son job.

Je ne suis pas pour mettre les toxicomanes en prison, Monsieur Weytsman. Je trouve que c'est une erreur. Votre parti préconise cela, mais je pense que c'est une idiotie. Notre boulot, c'est de les mettre dans un trajet de soins. Bien entendu, s'ils ont commis un délit, ils doivent être jugés, mais dire qu'un toxicomane va se soigner parce qu'on le met en prison et qu'on lui fait payer sa cellule, je pense que c'est une grave erreur.

**M. Weytsman.**- Ce n'est pas ce qui a été dit non plus. On posait une condition de sevrage, comme cela se fait dans beaucoup de parquets, notamment à Bruxelles et, surtout, à Anvers. L'objectif est bien le sevrage, évidemment.

**M. le Bourgmestre.**- Je ne sais pas qui sont les médecins que vous consultez, mais ce n'est pas ce que les médecins que je consulte me préconisent. Toutes ces procédures, c'est un processus qui est un peu comme la chaîne de sécurité. La chaîne de sécurité, c'est prévention, répression, suivi.

Prenons le quartier du parc Maximilien. Au début de la législature, on avait quasiment un campement à cet endroit. Est-ce que tout est réglé ? Non, mais on a quand même fortement amélioré les choses avec des projets urbains, des reconstructions, la rénovation du parc. On va travailler sur la cohésion sociale,

un contrat de développement urbain et la présence de la police. Est-ce qu'il y a toujours des migrants qui traînent un peu partout ? Oui, des transmigrants qui ne sont pas dans des procédures. C'est compliqué à gérer. C'est cette complexité qu'il faut oser dire aux gens, mais en prenant nos responsabilités, ce qu'on a fait dans le quartier du parc Maximilien. J'ai la faiblesse de croire qu'entre 2018 et maintenant, la situation s'est améliorée. Est-ce qu'elle est parfaite ?

Certainement pas, mais elle s'est améliorée.

Ici, on est confrontés à un nouveau phénomène qui est le crack. Honnêtement, on connaissait les drogues de synthèse, on connaissait la cocaïne, on connaissait l'héroïne qui touchait peu de gens, avec des prises de doses moindres que pour le crack. C'est un tout nouveau phénomène pour lequel, en plus, il n'y a pas de sevrage, contrairement à l'héroïne. Cela prend cinq à six mois de sevrer quelqu'un. C'est cette complexité que je voulais évoquer.

Soyons clairs, je serai toujours du côté de l'État régalien, qui doit montrer qu'il est là, ce que nous faisons tout le temps avec la police de Bruxelles qui est présente en permanence. Mais je veux qu'il y ait un suivi. À un moment donné, même la police dit qu'elle a atteint la limite de sa mission et qu'elle ne peut pas aller au-delà.

Monsieur Bauwens, la Ville de Bruxelles n'a pas à rougir de ses hôpitaux. On a investi massivement dans nos hôpitaux et nos services sociaux. M. Zian me citait un exemple. Les CPAS de Saint-Gilles, d'Anderlecht et de Bruxelles ont créé des places pour offrir un suivi psychopédiatrique à des mineurs étrangers non accompagnés. L'initiative a été prise par le service pédopsychiatrie de Saint-Pierre. Le relais a été fait par les CPAS, qui sont des outils extrêmement efficaces dans nos villes. Un projet pilote a été lancé. Ces dix places ne vont pas tout résoudre, mais c'est l'accumulation des mesures, où tout le monde prend ses

responsabilités, qui résoudra le problème. Et donc, je le répète, c'est un problème qu'il faut voir de façon globale.

Je terminerai par la lutte contre le trafic international. Je l'ai dit, je suis pour une approche administrative. Les bourgmestres ne sont pas des shérifs. On voit le blanchiment se répandre dans des commerces et dans certaines zones. Pour lutter contre cela, il faut des armes plus fortes. J'ai plaidé en ce sens. Je sais qu'il n'est pas toujours facile, dans un État de droit, de trouver le bon équilibre. Lutter contre la drogue sans un volet santé publique, cela ne fonctionne pas non plus. De temps en temps, on a aussi besoin de dispositifs légaux - on y travaille au Parlement fédéral - pour nous autoriser à fermer certaines institutions. Elles ne sont là que pour blanchir le trafic de drogue.

**M. Weytsman**.- Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, il n'y a pas 25 quartiers exposés à ce dont on a parlé. Il y en a quelques-uns. M. le Bourgmestre doit les connaître. Mon avis est que la police doit être tout le temps présente dans ces cas-là, jusqu'au moment où la situation se calme. J'ai demandé à plusieurs reprises combien d'effectifs il faudrait à la police de la Ville de Bruxelles, éventuellement en complément de la police fédérale, pour assurer une sécurité 24h/24 dans ces quartiers.

Je pense que la cellule Herscham est composée de six policiers. J'ai l'impression que c'est largement trop peu. Pour engager des policiers supplémentaires et les incorporer dans cette cellule, quel serait le calendrier ? Quels seraient les coûts ? Quel serait le budget ? J'attendais de ce débat qu'outre l'analyse, on arrive à des conclusions que je pourrais soutenir ici, au niveau régional ou au niveau fédéral. Je n'ai pas compris la politique qui sera menée et les budgets qui seront mobilisés pour relever tous les défis dont on a parlé aujourd'hui.

**Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant le suivi du plan  
fontaines de la Ville de Bruxelles lancé en 2016**

**M. Coomans de Brachène.**- Tout à l'heure, nous avons eu l'occasion d'évoquer succinctement plusieurs points à l'ordre du jour. Il s'agissait des points 27, 28, 30 et 217. Ils concernaient respectivement les fontaines de Brouckère qui se trouvaient historiquement Porte de Namur et maintenant au square Jean Palfyn, à Laeken, mais également les fontaines Marie-Louise et Ambiorix, différentes fontaines non précisées, ainsi que les fontaines du parc de Bruxelles.

La Ville de Bruxelles est riche d'un très grand nombre de fontaines. Lorsque j'ai pris mes fonctions comme échevin en 2012, un très grand nombre de ces fontaines n'étaient plus en fonctionnement. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, avaient disparu des listings de la Ville de Bruxelles, parce qu'une fontaine qui n'est plus sur le listing, il ne faut plus l'entretenir. Il a fallu un travail extrêmement conséquent pendant plusieurs années pour retrouver ces fontaines, les réintroduire dans les listings et faire un plan d'ensemble.

En 2016, j'ai pu faire passer au Collège un plan fontaines qui se voulait ambitieux pour entamer des réparations extrêmement lourdes et remettre en fonctionnement une quarantaine de fontaines, et cela, sur cinq ans.

L'investissement était extrêmement conséquent. On parlait de plusieurs millions. En trois ans, jusqu'à la fin 2018, nous avons pu remettre en fonctionnement 32 fontaines. Il en restait à ma connaissance 12 à réparer. Ce n'étaient pas les plus simples, certes, mais il était important de garder le rythme. Pour chacune d'entre elles, il y avait un programme, une ambition.

Or j'ai l'impression que depuis mon départ, on a un peu perdu le fil. On a un peu perdu cette ambition et on n'a plus le même regard. Je constate que beaucoup de



ces fontaines remises en fonctionnement en 2016, 2017 ou 2018 ne fonctionnent plus. Est-ce que c'est temporaire ? Est-ce sur le plus long terme ? Je n'en sais rien, mais il y a une certaine inquiétude chez moi et je ne suis pas le seul à ressentir cette forme de déception.

Combien de fontaines fonctionnent effectivement sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

Depuis le début de la législature, quelles sont les fontaines remises en état et celles qui seraient à nouveau défailtantes ?

Quel budget annuel la Ville de Bruxelles consacre-t-elle à l'entretien et la restauration de ces fontaines ? Quel montant faudrait-il pour remettre en état l'ensemble des fontaines ?

Disposez-vous d'un agenda pour les travaux à effectuer, un agenda évidemment le plus précis possible.

**Mme Maes**, échevine.- Je suis en train d'apprendre à connaître tous les dossiers. Je vous entends parler d'un plan sous la législature précédente. Ce qu'on m'a donné comme information, c'est qu'au début de cette législature, nous avons lancé un inventaire de tous les monuments et fontaines. Cet inventaire est la base nécessaire pour une planification stratégique pluriannuelle de l'entretien, la rénovation ou la restauration des monuments et des fontaines, en plus de l'entretien quotidien et/ou des réparations urgentes en cas de besoin.

Nous avons exactement 56 fontaines décoratives et 53 bornes à eau potable en fonctionnement sur l'ensemble de la Ville de Bruxelles, sous la gestion de la cellule techniques spéciales. Depuis le début de la législature, nous gérons 14 nouvelles bornes et 5 nouvelles fontaines décoratives, et 3 autres sont en cours de réalisation. Neuf fontaines décoratives et 3 bornes à eau potable sont défailtantes. Certaines datent de la législature précédente et d'autres seraient

défaillantes depuis plus de 10 ans. Parmi celles-ci, 6 fontaines décoratives nécessitent une étude approfondie en vue de lancer des marchés de restauration complète. Ces études et travaux seront lancés au fur et à mesure, selon les disponibilités budgétaires et la charge de travail y correspondant.

Annuellement, un montant de 535.000 € à l'extraordinaire et de 130.000 € à l'ordinaire est prévu afin d'assurer une bonne gestion des fontaines sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Vu le nombre croissant de fontaines et de bornes, il va de soi qu'il y aura lieu d'augmenter les budgets alloués afin de garantir des bassins fonctionnels et bien entretenus.

Enfin, nous pouvons vous transmettre une liste détaillée de toutes les études et de tous les travaux en cours, à votre demande.

**M. Coomans de Brachène.**- Je tiens déjà à remercier Mme Maes. C'est un peu une mise sous pression, un baptême du feu. Vous comprenez bien que cette question a été déposée avant qu'il ne soit question d'un changement éventuel d'échevin. Mais je pense néanmoins que ce plan est connu et reconnu. Si vous tapez « plan Fontaines 2016 », vous retrouverez certains articles. Ce n'est pas quelque chose que nous avons gardé de manière confidentielle, au contraire. On l'a fait savoir à la presse et au grand public. Il y avait une attente réelle de la part des Bruxelloises et des Bruxellois parce qu'ils sont légitimement attachés à ce qui est un élément de la vie dans ces quartiers.

Une part des difficultés consistait à retrouver des fontaines assez uniformément placées partout dans la ville. Je relirai en détail votre intervention. Je veux bien obtenir les détails dont vous m'avez parlé à l'issue de cette intervention.

J'entends à votre ton constructif qu'il y a la volonté d'aller de l'avant, de ne pas

laisser ces éléments à l'abandon et d'en tenir compte. J'espère que vous aurez à cœur de continuer tout au long de la législature. Il vous reste une année pour agir. On avait laissé de côté certaines des fontaines les plus problématiques. À l'époque, on savait que certaines ne seraient peut-être jamais remises en service parce qu'elles étaient trop compliquées à réparer et qu'il fallait peut-être trouver une solution pour élaborer un nouveau projet. Je pense que c'est là que vous pourriez apporter une plus-value, dans des choix stratégiques qui devraient être portés avec vous et le Collège. J'espère que vous aurez à cœur de le faire et je ne manquerai pas de revenir là-dessus prochainement.

**Question de M. WAUTERS concernant le suivi de la création de la piste cyclopiétonne L50 pour relier la place Bockstael et le parc de la Senne**

**M. Wauters.**- La création d'une piste cyclopiétonne est prévue à Laeken. Le dossier a traîné des années, notamment dans le cadre du contrat de quartier Bockstael. On a pris la décision d'opter pour une piste cyclopiétonne qui passerait à l'arrière des maisons de la rue Stéphanie. C'est très anxiogène et ennuyeux pour les habitants. Il a été dit qu'on ne pouvait pas utiliser le passage Chambon ni créer une passerelle pour relier Outre-Pont au quartier de Laeken, ce qui est une vieille revendication du quartier. En 1983 déjà, le comité de quartier, dont j'étais président, demandait la création d'une passerelle pour relier ces deux quartiers.

Pourquoi prend-on une décision contre l'avis des associations et des habitants du quartier de Laeken sans argumentaire qui l'étaye et l'explique. Je trouve qu'en termes de démocratie et de participation citoyenne, c'est scandaleux et dramatique. Le passage Chambon doit être rénové depuis bien longtemps. Si, un jour, on me donne une explication qui tienne la route, j'arrêterai de vous interroger sur ce dossier. Sinon, j'y reviendrai, puisque la règle m'y autorise tous

les trois mois, pour essayer de comprendre pourquoi vous prenez des décisions de manière globale contre l'avis des habitants.

**M. Pinxteren**, échevin.- Je comprends votre demande. Je ne peux malheureusement pas y répondre de façon satisfaisante et vous m'en voyez désolé. Je vous ai transmis les copies de tous les PV de réunion et de toutes les études qui ont été communiquées par les services et Beliris, maître d'ouvrage du projet de voie cyclopiétonne aux abords de l'ancienne gare de Laeken.

Bien que les arguments motivant l'option sud soient connus, je regrette comme vous que les pièces qui constituent l'historique de ce projet, programmé et lancé il y a près de dix ans sous une précédente législature dans le cadre du contrat de quartier Bockstael et porté par Beliris, restent incomplètes. Je ne peux que constater cela. Je n'ai pas de PV qui confirme le choix de cette option et le motive. On a fouillé toutes les archives. On a une étude de 2017 qui porte sur l'ensemble de la ligne. Elle fait apparaître une option sud (option rue Stéphanie) qui, d'après les documents dont on dispose, offre l'avantage d'assurer une continuité de cheminement sur l'ensemble du tracé de la ligne 50. L'option côté nord avait notamment comme contrainte de faire passer l'usager promeneur plusieurs fois du côté sud au côté nord en quelques centaines de mètres, par manque d'espace le long de la ligne 50, et de renvoyer les cyclistes en voirie là où ils ne pouvaient plus passer.

C'est l'explication dont je dispose, que je vous ai déjà transmise et que je vous retransmets aujourd'hui. Je n'en ai pas d'autres. Je pense qu'il y a une logique de continuité cycliste que je peux comprendre. La logique budgétaire, je ne pourrai pas l'étayer. La conclusion que je peux tirer est qu'il est compliqué, dans le cadre de la programmation d'un contrat de quartier, d'avoir autant de maîtres d'ouvrage. Désormais, on ne travaille plus avec Beliris. On ne travaille

plus sur des opérations jointes qui, in fine, sont difficiles à réaliser dans des timings correspondant au timing d'un contrat de quartier. Au fil du temps, l'historique se perd et c'est le cas ici. C'est une difficulté qui ne se représentera plus, puisque ce type de collaboration a cessé.

Je voudrais quand même vous donner un petit élément d'espoir. Je partage votre souci de désenclaver le quartier Outre-Pont. Ce projet était peut-être une solution pour ce faire. Ce n'est pas l'option qui a été retenue, mais cela ne veut pas dire que ce soit l'unique solution. Je voudrais attirer votre attention sur le contrat de rénovation urbaine 8 qui porte notamment sur ce périmètre-là et Schaerbeek, et pour lequel la Région doit nous faire part de ses intentions. Je plaiderai pour que le désenclavement du quartier Outre-Pont figure sur cette liste de souhaits et d'investissements possibles dans le cadre du CRU 8. Voilà pour mes réponses, sans doute insatisfaisantes à vos yeux.

**M. Wauters.**- Vous saviez que cette réponse ne me satisferait pas. Vous avez essayé de me répondre, comme vous l'avez déjà fait plusieurs fois. Si on passe par la rue Stéphanie, de toute façon, à un moment donné, la piste cyclable sera du mauvais côté du chemin de fer pour aller jusqu'à Jette. Si on ne traverse pas le chemin de fer d'un côté, on le traversera de l'autre. Pourquoi ne pas en profiter pour mettre en avant le passage Chambon qui doit être rénové ? Ce serait une occasion de faire pression sur l'État fédéral et Beliris pour rendre le passage beaucoup plus convivial dans le parc Annie Cordy, pour créer du contact social et du contrôle social.

Je trouve qu'il y avait une logique assez implacable et vertueuse, pour laquelle on obtient une fin de non-recevoir sans argumentaire autre que de dire : « Ce sont les arguments qu'on a développés à l'époque. » Cela ne me convient pas.

**Question de M. WEYTSMAN relative aux conséquences de l'augmentation  
de la taxe d'occupation temporaire de voirie sur les particuliers et les  
objectifs climatiques**

**M. Weytsman**.- On a déjà débattu de ce point à deux reprises lors du budget et des modifications budgétaires. J'aimerais avoir un échange posé avec vous pour qu'on comprenne bien l'impact de cette augmentation qui est assez importante. On passe de 0,89 à 2,05 € par mètre carré.

Je me permets de revenir sur un exemple très concret. Vous avez reçu un email du commerçant du centre-ville dont je vous avais déjà parlé à l'époque, qui voit sa facture passer de 8.748 à 20.000 € de taxes. Bien que l'augmentation de cette taxe ait été présentée dans un article de la DH, en 2022, comme étant gérable pour les particuliers et ciblant principalement les professionnels de la construction, la réalité est tout autre. Ce ne sont pas les professionnels de la construction qui doivent payer cette taxe, mais bien les particuliers qui veulent rénover ou isoler leur façade.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles ces chantiers sont parfois longs. Dans le cas présent, la façade étant en partie classée, c'est la Direction du patrimoine culturel qui impose une série d'exigences en partenariat avec les artisans, mais on peut aussi avoir des entrepreneurs défaillants. On peut avoir simplement des travaux qui sont plus longs que prévu. J'ai pris l'exemple de l'été, où beaucoup d'entrepreneurs arrêtent de travailler pendant cinq ou six semaines. C'est évidemment leur choix, mais tout cela, évidemment, est à charge des particuliers.

Dans le cas présent, la taxe est tellement élevée que le particulier n'est pas à même de payer l'isolation acoustique de la façade, mais uniquement de travailler

sur la rénovation et l'embellissement. Je rappelle que la taxe passe de 8.000 à 20.000 €. Je trouve qu'on doit objectiver le débat, Monsieur le Bourgmestre. Je vous ai demandé de travailler sur une exonération ou une exemption de cette taxe lorsque les travaux visent à mieux isoler le bâti et la façade.

Je me permets de revenir avec une autre demande : quand la façade est classée, ne peut-on réfléchir à certaines formes de soutien ? Les subsides que ces personnes reçoivent ne sont pas du tout suffisants pour faire face à de telles dépenses.

Quel est, sur le territoire de la Ville de Bruxelles, le délai moyen d'occupation temporaire de voirie ? Quelques semaines, comme vous l'aviez évoqué, ou plutôt quatre ou cinq mois, comme certains me disent ? Cela nous permettrait de savoir si un doublement du montant de base a eu comme effet de tripler ou de quadrupler les recettes, tout simplement parce que les délais sont beaucoup plus élevés que ce qui était prévu dans les estimations budgétaires initiales.

**M. le Bourgmestre.**- Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, un règlement de taxes adapté est effectivement entré en vigueur, visant l'occupation temporaire de la voirie. Le taux est augmenté, car il était largement inférieur à la moyenne des taux pratiqués par les autres communes de la Région. Il était resté historiquement bas par rapport à l'ensemble des autres communes bruxelloises. L'objectif retenu, outre de s'aligner sur les autres communes bruxelloises, vient du constat que les chantiers à occupation temporaire de la voirie publique sont de nature à perturber la tranquillité publique et la mobilité. Il y a notamment une incidence sur la vie économique.

Concernant votre demande d'information relative à la durée moyenne des travaux et sur la base d'informations concrètes en notre possession, il nous est

malheureusement impossible, au regard des demandes introduites auprès des départements espaces publics et verts, de distinguer les travaux de rafraîchissement de façade, les travaux d'isolation de la toiture, les travaux de réparation de corniches ou encore les travaux liés à des rénovations intérieures lourdes. En effet, cette donnée n'est pas reprise dans les formulaires de demande adressés au département concerné, mais pourquoi ne pas l'imaginer ?

Toutefois, nous pouvons vous communiquer que, durant les deux premiers trimestres de l'année 2022, alors que le taux s'élevait à moins de 0,88 € par mètre carré, la durée moyenne d'occupation était de 33 jours. Actuellement, et sur une période observée de juin 22 à juin 23, la moyenne est quasiment la même, soit 36 jours.

Pour terminer, concernant le choix des exonérations, il relève de l'autonomie fiscale du Conseil communal de déterminer les bases et l'assiette d'imposition dont elle apprécie la nécessité au regard des besoins qu'elle estime devoir pourvoir. Prévoir une exonération pour les travaux de façade et l'isolation risque de créer des discriminations dans les faits et d'entraîner des recours judiciaires pouvant mettre en péril l'ensemble des enrôlements.

Concernant les biens relevant du patrimoine classé ou sur liste, je me permets de vous renvoyer au site [d'urban.brussels](http://urban.brussels), qui explique que ces derniers bénéficient d'une aide substantielle pour les travaux. Le montant de la subvention est de 40 % du coût des travaux pour les bénéficiaires privés. Il peut être majoré en fonction des revenus, de la situation du bien ou du type de travaux.

**M. Weytsman**.- Donc, on s'est alignés sur le montant le plus élevé en Région bruxelloise. De mémoire, vous évoquiez un alignement sur Ixelles, à l'époque. Est-ce que vous avez déjà rénové la façade de votre maison ? Personne ne tient



le délai de 33 jours. Ce n'est pas possible !

**M. le Bourgmestre**.- Ce sont les chiffres de l'administration.

**M. Weytsman**.- La rénovation complète d'une façade, c'est au minimum 60 jours. Et parfois, il y a des problèmes, surtout quand le bien est classé, quand il y a un problème avec l'entrepreneur ou quand c'est plus compliqué que prévu.

Je suis venu avec un exemple concret. Ce commerçant du centre-ville passe de 8.000 à 20.000 €. En fait, si l'échafaudage est présent en façade, c'est parce que la Direction régionale est en train d'examiner avec les artisans s'il ne faudrait pas revoir l'embellissement ou le mécanisme de protection. Il y a d'autres exemples où, simplement, l'entrepreneur a laissé traîner les travaux. Et dans tous les cas, ce que l'entrepreneur ne paie pas, c'est le particulier qui le paie.

J'interviens pour demander l'exonération dans le cadre d'une façade classée ou, en tout cas, une discussion avec ces particuliers. Isoler la façade, cela figure dans le plan climat comme l'une des priorités pour diminuer les émissions de CO2 en Région bruxelloise, bien avant les problématiques de mobilité. Cela vise l'isolation de tout le bâti, qu'il soit industriel ou résidentiel. Ce que vous faites, c'est imposer une taxe contre-productive qui va à l'encontre des objectifs climatiques. Donc, je vous demande pour la troisième fois de prévoir dans certains cas une exonération ou une diminution de cette taxe qui est vraiment très importante.

**Question de Mme DEBAETS et M. WEYTSMAN concernant les nuisances  
sonores causées par les Plaisirs d'été à la place de Brouckère**  
**Vraag van mevr. DEBAETS en dhr. WEYTSMAN betreffende de  
geluidsoverlast veroorzaakt door Zomerpret op het de Brouckèreplein**

**Mevrouw Debaets.**- Er waren ook nu weer heel wat klachten rond Zomerpret. En niet zozeer rond het evenement zelf, maar wel rond de geluidsoverlast, die het evenement en de concerten met zich meebrachten. En dan vooral de mensen die rond het Brouckèreplein wonen hadden daar toch heel wat hinder van. En ik citeer hier toch graag eens een fragment. Het is verschenen in La DH op 29 Juli van één van die buurtbewoners die zegt: « Samedi dernier, j'ouvrais les fenêtres à l'arrière de l'appartement. J'avais un concert place de Brouckère. J'ouvrais celle à l'avant. Il y en avait un autre sur la place de la Monnaie », glisse une riveraine de longue date. « Et qu'on ne vienne pas me dire que c'est un problème de génération et que je suis une fille grincheuse, je suis une habituée du C12. J'aime la musique, mais pas quand elle m'est imposée. » Ik denk dat dat het heel goed samenvat. Toen ik u in het verleden over Core festival ondervroeg liet u ook uitschijnen alsof de mensen van CD&V en MR geen plezier willen maken. Dat wij zo mensen zijn van een vorige eeuw die helemaal niet meer mee zijn. Maar dat klopt natuurlijk niet. Ik denk dat ook de collega's van de MR graag eens op café een glas drinken en graag naar concerten gaan. Maar natuurlijk, zoals die vrouw zegt: wanneer je het zelf kiest. En als je thuis bent, dan heb je recht op rust en op stilte. Wat de mensen vooral stoort, is dat de geluidsnormen volgens hen niet gerespecteerd werden, dat ook de luidsprekers die de muziek versterken gericht stonden naar de appartementen daar in de buurt. Kortom: het was eigenlijk geen fijne ervaring voor de mensen. En ze voegen er nog aan toe, toen ze de stad en de politie contacteerden, dat zee als antwoord kregen: « Oh, Madame, quand on décide d'habiter dans un parc d'attractions, il ne faut pas s'étonner. » Dat is toch ook wel een beetje een kil en cynisch antwoord. Zeker

als je weet dat daar ook mensen wonen met jonge kinderen, bejaarden, mensen die ziek zijn en zo verder. Dus ik ga naar mijn vragen: kan u toelichten hoeveel contactnames daarover bij u en bij de politiediensten zijn binnengekomen? Zijn er controles op die geluidsnormen uitgevoerd? Welke concrete oplossingen – dat is misschien het belangrijkste – overweegt u om bij gelijkaardige evenementen de overlast te vermijden? En staan er op het Brouckèreplein of op het Muntplein nog andere muziekevenementen gepland in de komende maanden? Ik dank u.

**M. Weytsman**.- Monsieur le Bourgmestre, je voudrais attirer votre attention sur les préoccupations légitimes des habitants du centre-ville quant à une forme de pollution sonore qui a sévi en particulier pendant les Plaisirs d'été, mais pas exclusivement, notamment autour de la place de Brouckère et de la place de la Monnaie. Les résidents ont enduré des niveaux de bruit qu'ils décrivent comme inacceptables, insoutenables à long terme.

Par rapport à l'échange de tout à l'heure sur la Fiesta Latina, il y a deux éléments qui me déplaisent. D'une part, il n'est pas question d'opposer ceux qui ne veulent que du calme et ceux qui ne veulent que la fête. Vous seriez alors le chantre de la fête et je serais celui qui veut tout faire fermer, n'avoir que du calme. Je crois qu'on devrait faire preuve d'un peu de nuance. Par ailleurs, j'habite dans une rue qui n'est pas exposée à toutes ces difficultés, mais des citoyens viennent me trouver et m'envoient des emails en nous disant : « Sincèrement, si ça continue, on va déménager. » Je juge donc opportun de m'adresser à mon bourgmestre pour que l'on trouve ensemble un certain équilibre. Outre les Plaisirs d'été sur les places de Brouckère et de la Monnaie, vous l'avez dit, Monsieur le Bourgmestre, il y a un nombre croissant de toits-terrasses. Est-ce que cela veut dire que je suis contre ? Non, cela veut dire qu'il faut trouver des solutions ensemble.

Il y a des musiciens de rue équipés d'amplificateurs, des guides touristiques qui utilisent des micros amplificateurs, des bars et des cafés qui diffusent de la musique à plein volume, jour et nuit, en particulier dans le centre-ville. Les habitants nous disent à quel point c'est parfois difficile. Donc, je viens avec trois questions très concrètes.

Dans le cadre des Plaisirs d'été sur la place de Brouckère, quelle analyse est-ce que vous faites de cette première édition ? C'est une première édition et on peut donc l'améliorer. En plus, il n'y avait pas toujours beaucoup de monde, probablement à cause du climat.

Pourquoi a-t-on prévu une activité horeca sur la place de Brouckère pendant cet événement alors que les commerces, bars et cafés alentour auraient été heureux d'y participer ?

Est-ce qu'une deuxième édition est prévue ? Quelles sont les pistes d'amélioration explorées pour répondre à des habitants qui nous disent que, de jour comme de nuit, c'est très compliqué ?

En ce qui concerne les toits-terrasses, je souhaiterais qu'on réunisse la Ville de Bruxelles et les habitants qui, non seulement, découvrent ces toits-terrasses, mais sont aussi exposés à des problèmes de pollution sonore. Comment est-ce qu'on peut minimiser cette nuisance ? Est-ce qu'on peut travailler sur des contrats de gestion ? Je crois qu'il y a eu, en tout cas sous la précédente législature, des échanges entre les habitants et la Ville de Bruxelles pour réfléchir à ce qui était acceptable dans le cadre du toit-terrasse de la Bourse. Est-ce que cela peut être discuté ? Quelles sont les limites et les balises ? Est-ce qu'on peut imaginer qu'à partir d'une certaine heure, sur ce toit-terrasse, il n'y ait plus de musique, par exemple ?

J'en viens aux artistes de rue. On a déjà eu un débat à ce sujet. Vous m'aviez dit que vous étiez très vigilant quant au fait de ne pas accepter d'amplificateurs moyennant des dérogations. Je vous avais d'ailleurs trouvé un peu sévère sur le papier mais, dans les faits, on me dit que cet été, énormément de musiciens de rue utilisaient des amplificateurs. Qu'est-ce qu'on doit faire ? Comment contrôler davantage ?

**M. le Bourgmestre.**- L'événement Urban Garden s'est tenu du 14 juillet au 6 août. Les horaires étaient de 12h à 22h, avec une tolérance jusqu'à 23h les vendredis et samedis. Dans l'espace public, on essaie, en période de festivals, de ne pas dépasser minuit et même de finir à 23h, ce qui limite le nombre de plaintes. Trois plaintes écrites ont été réceptionnées par le service tranquillité publique les 4, 21 et 22 juillet. Vous savez que le 21 juillet, il n'y a pas de limite sonore, car c'est la Fête nationale.

De regionale normen voor het uitzenden van de versterkte muziek werden gerespecteerd. Het evenement begon met een muziekniveau van categorie 2, maximaal 95 decibel. Er hingen Happy Ears-pictogrammen, oordopjes beschikbaar, een decibelmeter die zichtbaar was voor het publiek en na een overleg met de omwonenden op 20 juli werd overgeschakeld naar een lagere geluidscategorie 1, 85 decibel.

Pour la prochaine édition des Plaisirs d'été, nous allons revoir l'implantation du site et principalement l'orientation de la scène pour réduire les nuisances sonores, intégrer dans les appels d'offres des mesures et outils pour réduire ces mêmes nuisances sonores, et revoir la programmation pour diminuer l'impact d'une telle programmation musicale sur trois semaines.

Bruxelles Environnement, en charge des mesures sonores, ne nous a pas précisé l'ampleur des contrôles. Pour l'heure, nous n'avons reçu aucun rapport. En tout et pour tout, sur l'ensemble du territoire de la ville, dix-huit plaintes ont été reçues pour des événements organisés et seize pour la Foire du Midi ont été réceptionnés par le service tranquillité publique de la Ville de Bruxelles depuis le 21 juin.

Les prochains événements organisés place de Brouckère sont les suivants : 17 septembre : mini-village Polbru, de 9h à 19h ; 22 septembre : TD de rentrée de l'ULB de 17h à 23h ; 23 septembre : Urban Danse Caravane, Théâtre national de 15h à 18h ; 18 octobre : teambuildingstocht Wetenschappelijke Kring VUB de 19h à 22h30. Vous constatez que ces événements sont espacés dans le temps.

Alle georganiseerde evenementen moeten systematisch per brief of per post gecommuniceerd worden naar de omwonenden met vermelding van het soort evenement, de tijden en de organisatoren.

Les événements pour l'année 2024 doivent encore être traités au fur et à mesure des demandes qui parviennent à la Ville. Les artistes de rue ne peuvent se produire que dans les lieux autorisés. De plus, ils ne peuvent s'installer à moins de 30 mètres d'un artiste réalisant une autre prestation. Les prestations d'un même artiste ne peuvent avoir lieu au même endroit durant deux tranches horaires successives. Je le répète, l'utilisation des amplificateurs est interdite, même si ce n'est pas toujours respecté. On peut verbaliser et enlever les autorisations.

Concernant la diffusion de musique, le règlement général de police prévoit, en son article 88, l'interdiction des nuisances sonores de nature à troubler la tranquillité publique et la quiétude du voisinage, et dont l'intensité des ondes

sonores dépasse le niveau de bruit ambiant de l'espace public. Les terrasses rooftops tombent donc sous le coup de cette réglementation, au même titre que tous les établissements ouverts au public.

**Mevrouw Debaets.**- U zegt dat het wel nog meevalt, maar als je alles optelt dan merk je toch dat er om de haverklap iets is. Ik vond ook iets interessants, ik was wat op het net aan het surfen: het was een studie van Brussel Leefmilieu, maar ook andere universiteiten hebben het onderzocht, waaruit blijkt dat geluidsoverlast in een stad een van de factoren is, een van de belangrijkste elementen waardoor mensen verhuizen. Geluidsoverlast. Dat is niet alleen muziek, natuurlijk. Dat zijn ook moto's en wagens die opgedreven worden, dat zijn sirenes en zo verder. Geluid, geluidsoverlast heeft een enorme impact op het welbevinden van mensen. In die zin verbaast het mij een beetje ook dat er geen metingen zijn uitgevoerd. Ik ging er eigenlijk van uit dat als er dergelijke grootschalige evenementen zijn in de Stad, daar systematisch controle is om te kijken of men de normen respecteert. En ik hoop toch wel dat u dat gaat doen. In die zin ben ik een beetje ontgoocheld deze keer, omdat ik eigenlijk gehoopt had dat u in uw antwoord ging zeggen dat u of uw diensten er bij toekomstige edities en ook bij andere evenementen zou over waken dat dat binnen de perken zou blijven. U zegt dat eigenlijk niet. Ik hoop dat we u daar toch gaan kunnen van overtuigen. Nogmaals, in een stad mogen er, moeten er festiviteiten zijn, maar mensen, bewoners, jonge mensen, oude mensen, mensen die ziek zijn, hebben ook het recht om hier goed te wonen. En goed wonen betekent ook apaiser, inderdaad, zoals mijn collega zegt, om hier op die manier ook te kunnen verblijven.

**M. Weytsman.**- Merci pour les modifications en cours de réflexion. Est-ce que dans le marché qui va être passé et les outils qui vont être mis à disposition, il y a moyen de prévoir une espèce de contrat avec les habitants ? Une fin à 22h,

cela paraît raisonnable, mais il faut se mettre à la place de quelqu'un qui passe l'été à Bruxelles, qui habite sur la place de Brouckère et qui entend de la musique tous les jours pendant trois semaines de 14h à 22h. Je pense aussi aux gens qui télétravaillent, qui ont envie d'ouvrir leurs fenêtres ou qui ont un petit balcon. Est-ce qu'il y a moyen de revoir cela à la baisse et d'y associer au moins les riverains ? Vous évoquez quelques plaintes, mais vous savez aussi que les gens se sont regroupés en collectifs et qu'il y a beaucoup de personnes derrière. Il y a aussi des relais dans la presse. Je crois que cela altère un peu l'habitabilité de la ville.

Quant aux amplificateurs, j'entends que le règlement de police permet de verbaliser leur usage, mais vous vous promenez autant que moi dans le centre-ville pour savoir que devant la Bourse, par exemple, il y a toujours des amplificateurs. On peut envoyer la police tout le temps, ils sont toujours là. C'est super, d'ailleurs. Cela ne me choquait pas jusqu'à ce qu'on me dise à quel point, pour les gens qui habitent tout autour, c'est vraiment impactant. Je crois qu'on doit s'en soucier.

Il en va de même pour les rooftops. Mettez-vous à la place de quelqu'un qui habite au quatrième étage. Juste en face de chez lui, au-dessus d'un hôtel, un rooftop est en train de se créer. Reconnaissons quand même que c'est assez impactant. Il aura de la musique tous les jours, peut-être de 11h à 23h. Ce n'est pas possible. On ne peut pas se contenter de renvoyer les gens au règlement général de police. Il faut à nouveau discuter avec les habitants et essayer de trouver un contrat de gestion avec le gestionnaire de rooftop, peut-être dire qu'à certains moments, il n'y aura pas de musique. On peut passer un bon moment à boire un verre sans qu'il y ait nécessairement de la musique. Tout doit être abordé.



**M. le Bourgmestre.**- J'ai noté vos différentes remarques. On va les transmettre aux organisateurs. Un comité de gestion se réunit systématiquement pour notre rooftop. On n'a pas reçu beaucoup de plaintes. Pour le reste, il y a eu des réunions organisées avec le comité de quartier et on va analyser la pertinence de l'événement de la place de Brouckère, qui dure trois semaines. Je crois qu'on est en phase de débriefing à ce sujet. Je vous ai expliqué ce qui serait mis en place si l'événement se poursuivait à cet endroit. Le fait d'arrêter à 22h ou 23h est souvent déterminant pour réduire le nombre de plaintes, qui augmente après 23h. Sur le rooftop de Brucity, ils ne mettent pas la musique à fond. C'est plutôt une musique d'ambiance.

**Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant les travaux en cours dans le quartier Sainte-Catherine et leur impact sur les commerces.**

**M. Coomans de Brachène.**- Je précise que cette question a été déposée en juin. Il y a eu entre-temps quelques évolutions. Des travaux ont commencé au printemps rue et place Sainte-Catherine. Ils sont très impactants pour les commerçants et les habitants. Malheureusement, ils ont duré et stagné à certains endroits. Au printemps, il y a eu beaucoup de belles journées, mais malheureusement, vu la poussière engendrée, les commerçants n'ont pas pu ouvrir leur terrasse, à tel point que certains ont fermé, car ce n'était pas rentable.

J'imagine que je ne suis pas le premier à faire remonter des remarques et plaintes à cet égard. Il y a eu peu de discussions, d'après les commerçants, sur l'avancement des travaux et les retards éventuels. Une série de dépôts ont empêché certains d'ouvrir leur commerce et ont causé de gros dégâts. On sort de la crise énergétique, de la crise du Covid, d'une série de crises qui se sont accumulées et qui ont gravement impacté le centre-ville. Et cela a été, pour certains, la crise de trop. Certains nous disaient : « Nous, tous les jours, qu'on

ouvre ou qu'on n'ouvre pas, ce sont des centaines, voire des milliers d'euros qu'on doit dégager pour payer notre personnel et toutes les charges liées à notre commerce. Et on n'est absolument pas entendus par la Ville. » Cela a donné l'impression d'un dialogue de sourd dans un contexte où on leur disait que ce n'était pas notre problème.

Disposez-vous d'un agenda précis pour la finalisation du chantier ?

Quelles compensations sont-elles octroyées aux commerçants parfois lourdement touchés par les travaux en cours ?

Quelles mesures le Collège met-il en place pour minimiser les effets négatifs subis par les commerçants et permettre l'accessibilité du quartier ?

Comment expliquez-vous le peu d'ouvriers présents au quotidien sur le chantier et y a-t-il eu des mesures prises pour y remédier ?

**Mme Maes**, échevine.- Tout d'abord, je tiens à vous informer que le chantier se déroule comme prévu, sans retard. La fin du chantier de réaménagement de la rue Sainte-Catherine est estimée à la fin novembre 2023, avec l'achèvement du carrefour avec la rue Melsens. La majeure partie de la rue Sainte-Catherine est terminée et l'était déjà fin juillet pour les congés du bâtiment. Le pavage de la phase 7B, à hauteur du Noordzee, sera terminé et la voirie sera rouverte à la circulation cette semaine. L'aménagement du carrefour de la rue Sainte-Catherine avec la rue des Poissonniers débutera aujourd'hui.

En ce qui concerne plus spécifiquement le coin entre la rue Sainte-Catherine et la rue des Poissonniers, la zone devait être terminée avant les congés du bâtiment 2023, mais des problèmes ont été rencontrés avec les raccordements aux collecteurs existants. Vivaqua avait répondu dans les délais pour faire les travaux, mais en ouvrant le sol, il a été découvert que les branchements d'avaloirs existants étaient fissurés et irrécupérables. Il n'était pas possible de se

connecter à ces anciens avaloirs.

L'aménagement du passage entre la place Sainte-Catherine et la place du Vieux Marché aux grains est planifié à partir du 18 septembre. Le phasage est établi et contraint par l'accès à la rue Sainte-Catherine pour les livraisons et les véhicules d'urgence.

Concernant le nombre d'ouvriers présents, les conditions imposées par le Siamu, à savoir le phasage du chantier par zone de 20 mètres de longueur, ne permettent pas de travailler avec de grands engins de chantier ni avec de grandes équipes. Certaines interventions sont sous-traitées par l'entrepreneur. Il y a une équipe spécifique pour le démontage, une pour le pavage, etc. De plus, l'avancement du chantier dépend des conditions météo et peut être interrompu si ces dernières ne sont pas favorables.

Concernant les effets négatifs pour les commerçants et l'accessibilité du quartier, plusieurs initiatives ont été prises, dont : l'aménagement de couloirs piétons pendant le chantier et la libération des zones aménagées dès que possible ; des interventions d'un côté de la rue et, ensuite, de l'autre pour ne pas paralyser la voirie et permettre la continuité des livraisons en tenant compte des chantiers alentour. Certains commerces se sont également concertés avec la Ville et l'entrepreneur pour prévoir le meilleur moment d'intervention devant leur établissement, et ont prévu leurs congés annuels à ce moment-là.

Nous avons permis aux commerçants le placement de leurs terrasses en zone de chantier, bien que cela rende les conditions de travail plus difficiles pour l'entrepreneur. Des totems signalétiques ont été placés, indiquant l'accessibilité des commerces de la rue Sainte-Catherine depuis la rue Paul Devaux et la place Sainte-Catherine. Pendant et après les congés du bâtiment, un couloir piéton a

été aménagé dans le chantier de la rue des Poissonniers pour permettre aux passants de la rue Paul Devaux d'accéder directement à la rue Sainte-Catherine.

Enfin, plusieurs initiatives ont été prises en termes de communication. Une réunion publique d'information a été organisée au début du mois de février 2023, ainsi que de nombreux passages dans tous les commerces pour annoncer chaque phase du chantier, avec distribution de toutes-boîtes, mailing et publications sur le site web de la Ville, mise à disposition d'une adresse mail spécifique pour toutes les questions et les demandes sur le chantier, création d'un groupe WhatsApp pour les annonces liées aux chantiers...

**M. Coomans de Brachène**. Je tiens à remercier l'échevine pour la clarté de ses réponses. C'est très agréable et je l'en remercie. Vous vous prêtez très bien à cet exercice.

Je réagis à des demandes qui n'émanent pas de moi (je n'habite pas le quartier), mais de commerçants, au fur et à mesure de mes échanges avec eux et au fil des semaines. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de communication, mais que cette communication a été défaillante. Les commerçants me disent : « Il y a un problème, on n'a pas les informations, on a de grands tas de pavés, des problèmes qui sont là devant nous et qui restent pendant des jours, voire des semaines. Et on a l'impression de ne pas avoir d'interlocuteur par rapport à cela. » C'est une impression. C'est comme le sentiment d'insécurité. Et s'il y a une impression, c'est qu'il y a peut-être une défaillance quelque part.

J'entends que vous avez rencontré une série de problèmes sur le chantier. Ce n'est pas dû à la Ville et je peux le comprendre. Toutefois, pour des commerçants lourdement impactés, cela reste difficile. Pour le Noordzee, par exemple, la terrasse est essentielle.

J'espère que vous aurez à cœur de passer dans la zone pour vous rendre compte de la situation par vous-même, de façon constructive. Je ne veux pas créer de polémiques inutiles. Je vous dis simplement que des remarques sont émises par ces commerçants et par les habitants. Je crois que vos réponses en laisseront certains sur leur faim. Certains perdent des milliers d'euros par mois !

**Question de M. WEYTSMAN concernant le refus d'inscription au registre de la population de certains enfants nés dans le cadre d'une GPA**

**M. Weytsman**.- Je souhaite attirer votre attention sur une question assez grave qui concerne trois familles homoparentales avec lesquelles je suis en contact. Elles font face au refus d'inscription de leurs enfants au registre de la population en raison du rejet par le Collège de la Ville de Bruxelles de la transcription de doubles liens paternels. Ces familles présentent pourtant aux autorités communales, à vous, une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, où le couple est clairement désigné comme les parents légaux de l'enfant.

Malheureusement, contrairement à d'autres communes, la Ville de Bruxelles semble refuser de reconnaître ce double lien de filiation émanant d'un jugement étranger. Les conséquences de ce refus sont extrêmement préjudiciables pour ces enfants. C'est d'ailleurs au nom de ces enfants que je vous interpelle. Ils se retrouvent en situation irrégulière en Belgique, ce qui les expose à des problèmes majeurs en cas de décès d'un des parents. Les démarches administratives au quotidien sont également rendues excessivement complexes, que ce soit pour l'accès aux soins de santé, à une couverture médicale ou aux allocations familiales.

Je tiens à souligner le caractère discriminatoire de cette position. En effet, je me permets de vous rappeler que les parents hétérosexuels, qui suivent exactement

le même parcours de GPA à l'étranger et qui figurent tous deux sur l'acte de naissance de leur enfant, ne rencontrent aucune difficulté lors de l'enregistrement de cet enfant au registre national avec son double lien de filiation. Et pourtant, on n'est pas sûrs qu'il y ait un lien de filiation directe. Il s'agit clairement d'une question d'égalité des droits et non d'un débat sur la GPA.

L'intérêt supérieur de l'enfant prime. C'est pourquoi de plus en plus de bourgmestres (communes d'Uccle, Ostende, Rixensart, Waterloo, Saint-Josse et autres) acceptent d'enregistrer le double lien de filiation paternelle, accordant ainsi une protection immédiate aux familles monoparentales ayant eu recours à une GPA.

Pouvez-vous revoir la position de la Ville de Bruxelles ? La ville d'Ostende l'a fait et elle a été soutenue publiquement par le ministre de la Justice.

Combien de familles sont dans la situation exposée ? Je suis en contact avec trois familles homoparentales, mais il y en a peut-être beaucoup plus qui sont en discussion avec la Ville de Bruxelles.

Pouvez-vous envisager une rencontre avec les familles concernées afin de trouver une solution qui n'oblige pas les parents à subir des tests ADN totalement disproportionnés en droit et, surtout, éviter de longues et coûteuses procédures d'adoption intrafamiliale ?

Combien de refus similaires ont-ils été opposés ces dernières années ? J'ai connaissance d'au moins une famille qui, précisément pour ce problème, a décidé de déménager dans le Brabant wallon, dans une commune qui reconnaît cette filiation. Elle l'a fait dans l'intérêt de son fils.

Combien d'accords ont été donnés à des familles hétérosexuelles qui ont procédé exactement à la même GPA et pour lesquelles on n'avait aucune certitude non plus quant à une éventuelle filiation biologique ? Comprenez-vous la discrimination directe en droit, Monsieur le Bourgmestre, que ce refus engendre exclusivement à l'égard des familles homoparentales ?

**M. le Bourgmestre.**- D'abord, je veux souligner une avancée positive du MR. En effet, quand on a voté l'homoparentalité massivement, le MR a voté contre, dans les années 2000. Il a refusé l'homoparentalité qui avait été proposée par des députés socialistes et qui était passée sans les voix du MR. Je veux féliciter M. Weytsman d'avoir fait bouger les lignes de son parti. Des initiatives parlementaires au Parlement fédéral nous permettront de savoir si les parlementaires MR sont prêts à bouger sur la GPA. J'espère qu'ils suivront l'avis de M. Weytsman. J'espère que vous serez entendus par les membres de votre parti et qu'on pourra compter sur les voix de vos députés, contrairement à ce qu'il s'est passé il y a quinze ans.

D'abord, j'aimerais indiquer que la Ville de Bruxelles est extrêmement sensible à la situation des familles homoparentales qui souhaitent transcrire l'acte de naissance d'un enfant issu d'une gestation pour autrui. Nous sommes contents que cette question soit soulevée, même si ce qu'il faudrait, c'est modifier la loi au Parlement fédéral. Y compris le ministre de la Justice peut déposer un projet. Pourquoi ne le fait-il pas ? Cela aiderait vraiment tout le monde.

Vous serez d'accord avec moi, Monsieur Weytsman, sur le fait que nous ne pouvons pas rester dans cette situation d'insécurité juridique. Vous l'avez dit et je le confirme, les citoyens ont un traitement différent de leur dossier selon leur lieu de résidence. Ce n'est pas digne d'un État de droit tel que le nôtre. Nous avons posé une question au ministre de la Justice sur les reconnaissances

immédiates des doubles filiations paternelles, preuve de notre volonté de faire avancer ce dossier. Nous attendons la réponse à cette question avec une certaine impatience. Nous ne l'avons toujours pas reçue.

Qu'est-ce que la Ville a fait entre-temps ? Compte tenu des difficultés rencontrées et vu l'évolution de la jurisprudence en la matière, M. l'échevin El Ktibi a donné instruction, dès 2022, aux services de l'état civil d'inscrire les enfants au registre national en tenant directement compte des jugements étrangers produits par les familles, pour autant que la filiation biologique soit clairement établie. Cette position est partagée par les deux cabinets d'avocats que nous avons consultés, ainsi que par l'autorité centrale de l'état civil et, plus récemment, par le parquet.

Dans la plupart des dossiers qui nous ont été soumis, le jugement étranger nous a permis d'acter la reconnaissance d'au moins une filiation. Le second parent d'intention est invité pour sa part à opter pour une adoption intrafamiliale ou pour une reconnaissance judiciaire du jugement étranger. De cette manière, l'enfant dispose rapidement d'une filiation sur le plan du droit civil belge, d'une existence légale et d'un accès aux services et droits de tout citoyen belge.

Pour ce qui est des jugements étrangers qui n'établissent aucun lien de filiation, et lorsque les parents d'intention ne sont pas en mesure de préciser la filiation biologique de l'enfant, il convient de tenir compte des avis du parquet et de l'autorité centrale de l'état civil qui dépend du ministère de la Justice.

Actuellement, l'un et l'autre ont remis des avis négatifs quant à la reconnaissance de fait en droit belge de jugements étrangers qui n'établissent aucune filiation biologique. Il n'en demeure pas moins que dans chaque cas, les services tentent de trouver une solution avec les familles pour répondre à leurs demandes dans le cadre légal.



Concernant les situations précises à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, deux dossiers, pas trois, de familles homoparentales sont toujours en cours d'examen. Nos collaborateurs ont déjà rencontré une famille et leur avocat afin de trouver une solution juridique permettant l'inscription des enfants dans nos registres. Mes services sont, par ailleurs, toujours en contact avec les familles concernées. Nous n'avons pas connaissance du déménagement que vous citez. À ce stade, depuis trois ans, aucun refus n'a été notifié. Les deux situations citées plus haut sont encore en examen et cela n'empêche pas les couples d'introduire une requête unilatérale auprès du tribunal de la famille, conformément à la procédure visée à l'article 23 du Code de droit international privé.

Il est impossible, pour l'administration communale, de chiffrer les GPA des familles hétérosexuelles, ces données n'étant pas répertoriées en tant que telles au registre national. Certains couples hétérosexuels prennent contact avec nous avant ou après une GPA accomplie à l'étranger. Généralement, le schéma est identique aux couples homosexuels. La filiation biologique paternelle est reconnue et la filiation maternelle d'intention est établie ensuite à travers une adoption intrafamiliale.

**M. Weytsman**.- Je vous remercie pour vos compliments, mais vous savez que chez les libéraux, certains votent relèvent de l'éthique. Le dossier de la GPA remonte à plusieurs années. On a longtemps cru qu'il ne fallait pas légiférer davantage sur la GPA, laissant faire le droit civil. Or on se rend compte qu'on devra probablement le faire. Et donc, mon parti comme le vôtre sera amené à se positionner.

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit. Vous ne semblez pas en possession des bonnes informations. Un avis du SPF Justice vous autorise la reconnaissance de double filiation paternelle. Il vous laisse la possibilité de

choisir. C'est pour cela, Monsieur le Bourgmestre, que je m'adresse à vous, et pas seulement à l'administration. Vous avez la possibilité de donner une orientation à l'administration qui, d'ailleurs, n'attend que cela pour reconnaître ces filiations. C'est exactement ce qu'ont fait la commune d'Ostende et d'autres communes bruxelloises comme Saint-Josse et Uccle. C'est une décision qui émane du politique et du Collège.

Par ailleurs, vous dites que vous établissez une filiation clairement établie dans le cadre de couples hétérosexuels. Comment arrivez-vous à établir la filiation entre le père potentiel et le père biologique ? La réalité, c'est que l'administration ne le demande même pas. L'administration, lorsqu'il y a une double filiation paternelle, exige un test ADN, ce que je trouve absolument scandaleux. Et quand il s'agit de couples hétérosexuels, elle ne le demande pas, elle le présuppose. C'est parce que l'administration manque d'une consigne politique claire. Je vous invite à prendre langue avec vos collègues d'autres communes. Je cite la ville d'Ostende parce qu'elle a fait marche arrière en discutant notamment avec le SPF Justice et a reconnu ces filiations.

Je viens devant vous parce que les deux familles dont on parle se sont vu refuser cette filiation, exiger des tests ADN et demander de procéder par adoption intrafamiliale. Et contrairement à ce que vous avez dit, la procédure d'adoption intrafamiliale est longue et expose à toute une série de difficultés, alors qu'une reconnaissance directe, si vous en donniez l'impulsion politique, permettrait à ces familles homoparentales d'être directement protégées.

**M. le Bourgmestre.**- Les tests ADN ont été demandés par le parquet et non par l'administration de la Ville. Jusqu'à preuve du contraire, cela dépend du ministre libéral. Vous pourriez en parler avec votre collègue pour qu'il demande au parquet de donner une injonction positive d'arrêter cela.

Je vais être très clair. Politiquement, le PS et Ecolo soutiennent complètement le fait qu'on mette fin à cet imbroglio. Le dossier est dans les mains des libéraux. Vous venez d'ailleurs de me dire que ce serait sans doute un vote à la carte au MR. C'est dommage. Est-ce que le MR est prêt à changer la loi ?

Vous faites une espèce de procès à l'administration qui vous dit pourtant qu'elle trouve scandaleux que l'on doive désigner un parent dans le cadre de l'adoption homoparentale, dont je rappelle que votre parti l'a refusée à l'époque. Tant mieux, vous évoluez. M. El Ktibi et l'administration cherchent des solutions. On a reçu une lettre très claire du parquet et de l'autorité centrale de l'état civil - la Belgique est un État de droit - qui nous dit : « Pas question. Il faut passer par l'adoption intrafamiliale avec les risques de poursuites. » C'est le ministre de la Justice qui a les clés du problème. Que l'on dépose un projet ou une proposition de loi qui couvrira tout le monde, et je vous garantis que le PS et Ecolo suivront. Aujourd'hui, on cherche une solution avec ces familles qui ne soit pas humiliante. Donc, la vision politique, elle est claire. Il se fait que d'autres autorités de notre État de droit nous disent que nous ne pouvons pas agir de la sorte.

**M. le Bourgmestre.**- Le MR soutiendra-t-il la reconnaissance de la GPA ?

**M. Weytsman.**- Mon parti a toujours été clair. Ces questions-là sont des votes éthiques. Certains voteront pour et peut-être que d'autres voteront contre.

**M. le Bourgmestre.**- Cela aiderait ces familles qui souffrent.

**M. Weytsman.**- La GPA existe depuis des années. Simplement, il y a une difficulté supplémentaire qui est la double filiation.

*(Colloque)*

**M. Weytsman**.- Un avis dit que vous pouvez décider. Prenez langue avec d'autres bourgmestres. Ostende l'a fait. Uccle le fait, Saint-Josse le fait, d'autres communes flamandes le font aussi. Elles ont même fait marche arrière. Le parquet ne va pas vous poursuivre, vous le savez très bien. Donc, c'est entre vos mains et l'administration est prête à recevoir une injonction positive.

**M. le Bourgmestre**.- Monsieur Weytsman, j'ai beaucoup de respect pour votre formation d'économiste, mais ayez un tout petit peu de respect pour nos formations de juristes. Au sein de l'administration, c'est un problème que l'on soutient politiquement et on a demandé à trouver une solution. Mais, en même temps, il y a d'autres niveaux qui bloquent et toutes les situations ne sont pas les mêmes. Donc, nous allons continuer de chercher une solution. Comme le disent souvent les juges, quand le législateur n'est pas clair, c'est compliqué pour les administrations. Vous me dites de prendre langue avec Uccle et Saint-Josse. On l'a fait. Je mettrai même le point à l'ordre du jour de la Conférence des bourgmestres. On va créer un petit groupe de travail pour voir comment ils font.

Mais le plus simple, Monsieur Weytsman, c'est qu'avec Ecolo-Groen et le PS-Vooruit, votre parti se mobilise pour changer la loi, parce qu'alors, les couples homosexuels et l'homoparentalité seront enfin reconnus. Donc, arrêtez de parler de vote à la carte pour cacher que des gens voteront contre, comme cela a été le cas en 2006, quand votre parti n'a pas voulu voter en faveur de l'homoparentalité. Donc, il est quand même osé de nous faire la morale.

**M. Weytsman**.- J'essaie de trouver des solutions. Je vous dis simplement la vérité : si vous donnez une instruction à l'administration, les cas dont on parle seront résolus. Vous pouvez le faire, Ostende le fait. Par ailleurs, on peut se revoir pour d'autres débats plus généraux sur la GPA et sur l'encadrement.

**M. le Bourgmestre**.- Votre parti a toujours voté contre l'homoparentalité.

**M. Weytsman**.- Ce n'est pas vrai. Vous exagérez.

**M. le Bourgmestre**.- Il a voté contre le mariage des couples de même sexe et contre l'adoption.

**M. Weytsman**.- C'est faux ! Ce que vous dites est totalement erroné.

**M. le Bourgmestre**.- La majorité des députés MR ont voté contre.

*(Colloques)*

**M. le Bourgmestre**.- Faites bouger votre parti.

**M. Weytsman**.- Je fais bouger mon parti. D'ailleurs, vous m'avez félicité pour cela. Vous avez tout en main. Allez-y !

**M. le Bourgmestre**.- Vous, je vous félicite. Pas votre parti, parce que vous me dites ce soir que votre parti ne votera pas.

**M. Weytsman**.- Je suis le chef de groupe MR-VLD et je m'adresse au Bourgmestre de la Ville de Bruxelles. C'est la position du MR-VLD que je suis en train de vous dire.

**M. Weytsman**.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai contacté l'administration. J'en ai parlé au directeur. Je n'en ai rien dit. C'est parce qu'il n'y avait aucune volonté de votre part. J'ai même discuté avec le centre Émile Vandervelde pour connaître votre position. Je me suis même demandé s'il n'y avait pas un problème de blocage au sein du cabinet.

**M. le Bourgmestre.**- Le MR s'est toujours opposé à l'avancée des droits des homosexuels. Vous me faites un procès scandaleux. Je le dis devant tout le monde : nous cherchons une solution. Je vous produirai toutes les pièces du parquet, de l'autorité centrale et de l'état civil qui nous disent pourquoi on ne peut pas le faire. Vous comme parlementaire et membre du MR, vous ne faites pas bouger les lignes, parce que chez vous, il y a des conservateurs qui ne veulent pas bouger les lignes sur l'homoparentalité. Cela vous gêne, mais vous le savez. C'est un procès lamentable et je vous le fais remarquer parce que votre parti a toujours été très conservateur sur les droits des homosexuels.

**Question de M. WAUTERS concernant l'application de la taxe communale sur les enseignes**

**M. Wauters.**- En octobre 2022, un règlement-taxe communal a été voté concernant les enseignes. Il court de 2022 à 2026. À l'époque, je n'avais rien remarqué de particulier. Je savais qu'il visait de grosses sociétés multinationales qui essayaient d'éluider l'impôt sur les enseignes en mettant leur logo ou leur nom de société derrière de grandes vitrines. J'ai bien compris que c'était l'objectif de ce règlement-taxe.

Il semble toutefois qu'il y ait un problème dans la formulation de ce règlement et dans son interprétation. Je l'ai vécu en tant que commerçant, mais je pense que beaucoup d'autres commerçants de la Ville de Bruxelles l'ont vécu également. J'ai reçu cet été le courrier relatif à la proposition d'imposition des enseignes et donc, au calcul des surfaces imposables. J'ai découvert avec ahurissement que la surface taxable des enseignes avait doublé en un an alors que je n'avais effectué à titre personnel aucune modification. En y regardant de plus près, j'ai découvert que l'agent constatateur avait inclus des panneaux lumineux qui étaient, en fait, des composants d'une vitrine, exactement comme

des rappels de marque chez un bijoutier, par exemple.

J'essaie de changer régulièrement mes vitrines parce que je trouve que cela fait partie de l'attractivité de notre ville. D'ailleurs, l'échevin du commerce encourage les commerçants à faire de jolies vitrines pour attirer le chaland et faire en sorte que le parcours commerçant dans la Ville de Bruxelles soit agréable. J'ai alors compris que la logique était de taxer la vitrine en tant que telle et non pas de taxer les grosses sociétés, souvent multinationales, qui, pour ne pas payer cet impôt, détournent les choses et placent derrière leurs vitrines le rappel de leur marque, etc.

Je pense que l'application du règlement-taxe communal sur les enseignes tel qu'il est écrit rate sa cible, à savoir les grosses sociétés. Il pénalise une fois de plus les plus petits commerçants de la Ville de Bruxelles qui, avec toutes les crises qu'on a connues depuis 2020, n'en ont vraiment pas besoin. Et même si, au final dans le calcul de l'imposition, cela ne représente que 25, 30 ou 50 €, cela s'ajoute à la difficulté qu'ils ont de garder la tête hors de l'eau dans certains quartiers de la Ville de Bruxelles après la succession des crises.

Je voudrais donc qu'on modifie le texte actuel pour en revenir à la cible que vous aviez justement visée, c'est-à-dire les sociétés qui essaient d'éluder l'impôt sur les enseignes, mais pas les petits commerçants qui eux, n'ont rien fait de mal.

**M. le Bourgmestre.**- S'agissant du cadre d'application de la taxe sur les enseignes, le Conseil communal du 3 octobre 2022 a adopté une nouvelle formulation en vue de tenir compte des spécificités rencontrées sur le terrain, à savoir la position des enseignes dans les galeries commerçantes, la position des enseignes dans le commerce, mais visibles depuis la voie publique, ou dans une

galerie privée. Ces précisions ont permis de viser des faits imposables que notre ancien règlement-taxe ne nous permettait pas de recenser, ce qui créait une discrimination de fait dans le chef des redevables. Il n'y a donc pas eu d'augmentation du taux de la taxe, mais une vérification plus précise sur le terrain des enseignes taxables.

Quant à savoir si tout rappel de la marque est pris en compte en vitrine pour le calcul de la taxe, la réponse est positive. Les recenseurs vont prendre en compte toute indication relative à une enseigne en calculant la taxe en fonction de la surface de celle-ci. Dès lors, seront pris en compte dans le calcul de la surface taxable de l'enseigne les dispositifs annonçant les marques présentes dans le commerce. Les bars et restaurants sont soumis aux mêmes règles. Je comprends vos arguments. On analysera les possibilités de revoir ces règles dans un règlement communal, mais pour l'instant, on est obligés de les appliquer. On ne peut pas être rétroactifs dans ce domaine.

J'en viens à votre question de savoir comment et sur quelle base les services peuvent objectiver le calcul de la surface des enseignes à partir du moment où les vitrines sont modifiées plusieurs fois par an. Je vous informe que les recensements ont lieu tout au long de l'année, et non pas à un seul moment. Dès qu'un fait taxable est constaté, une demande de déclaration est envoyée au redevable qui peut y apposer toutes ses remarques. Il peut toujours contester en disant que c'était pour une seule journée parce qu'il y avait une promotion, par exemple. C'est seulement après analyse, par l'administration, de la déclaration remplie par le redevable que celui-ci sera enrôlé et recevra son avertissement-extrait de rôle en toute connaissance de cause. Vous avez donc tout le loisir d'introduire une réclamation. On tient compte de votre remarque et on va voir ce qu'on peut faire dans les prochains règlements.



**M. Wauters**.- Je note que vous avez compris le sens de ma question, parce qu'au départ, ce n'était pas tout à fait compris comme tel. Depuis 30 ans que je suis commerçant, jamais une de mes vitrines, quelle qu'elle soit, de Noël ou de printemps, n'a été taxée. C'est d'ailleurs ingérable, avec les rappels de marques de montres, de matelas ou de lunettes, même si les équipes passent tout le temps. J'ai bien compris l'objectif et je pense que vous avez bien compris le sens de ma question.

En réalité, ce qu'il faudra modifier, c'est une virgule ou un mot. Oui, il faut taxer les gens dans les galeries commerçantes. Le contraire serait injuste. Oui, on doit taxer les sociétés qui reprennent leur logo et leur nom personnel de société derrière une vitrine, car c'est comme une enseigne. Mais il me semble très compliqué de taxer une vitrine où vous avez des œufs de Pâques avec, à côté, la marque ou un petit PLV de rappel de marque. Cela n'a pas de sens et n'a jamais été le cas à la Ville de Bruxelles. Je pense qu'il y a eu mauvaise interprétation du règlement.

Je vous remercie d'accepter de revoir un peu la chose. Pour ce qui est de contester, je ne vous cache pas que je vais laisser passer mon tour et que beaucoup de commerçants, épuisés déjà par la charge administrative qui les étouffe toute l'année, vont faire de même et, donc, payer plus cher. Donc, revoyez ce règlement-taxe le plus vite possible parce qu'en réalité, vous taxez des commerçants déjà épuisés par toutes les taxes qu'ils paient et, surtout, les circonstances économiques compliquées que nous vivons depuis trois ans.

*(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)*

### **Prochaines séances**

Vendredi 15 septembre 2023

à 14h : sections ordinaires.

Lundi 18 septembre 2023

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

**Mme la présidente.**- La séance publique est levée.

*- La séance publique est levée à 22h15.*

*- De openbare zitting wordt opgeheven te 22u15.*